P
Univ. Cal
L
LE
3
L32A32
1883/84

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

POUR

L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1883-84

Numéro 27

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET Cie
1883

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

POUR

L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1883-84

Numéro 27

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET Cie
1883

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/annuairegnra188384univ

CALENDRIER POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1883-84

1883

Un Examen pour le B. ès Arts et l'Inscription commence le 27 août.

Septembre.

1 Samedi.— *Ouverture des classes au Séminaire de Québec.*
2 DIMANCHE.
3 Lundi.
4 Mardi.
5 Mercredi.
6 Jeudi.
7 Vendredi.
8 Samedi.—*Ouverture de la retraite annuelle du Grand Séminaire de Québec.*
9 DIMANCHE.
10 Lundi.
11 Mardi.
12 Mercredi.—Cartier arrive à Québec, 1585.—*Ouverture de la retraite du Petit Séminaire de Québec.*
13 Jeudi.—Promulgation de la Bulle d'érection canonique de l'Université, 1876.
14 Vendredi.
15 Samedi.
16 DIMANCHE.
17 Lundi.—Prix du Prince de Galles fondé, 1860.
18 Mardi.
19 Mercredi.—Quatre-Temps.
20 Jeudi.—Inauguration de l'Université Laval et pose de la première pierre du grand édifice, 1854.
21 Vendredi.—Quatre-Temps.
22 Samedi.—Quatre-Temps.
23 DIMANCHE.
24 Lundi.
25 Mardi.
26 Mercredi.
27 Jeudi.
28 Vendredi.
29 Samedi.
30 DIMANCHE. — *Indulgence plénière et salut de* ST MICHEL ARCHANGE *à la chapelle du Séminaire.*

Octobre.

1 Lundi.—Second incendie du Séminaire, 1705.—Erection du siège épiscopal de Québec, 1674.
2 Mardi.—*Rentrée des pensionnaires de l'Université à Québec.*
3 Mercredi.—*Rentrée des Facultés à Québec et à Montréal.*
4 Jeudi.
5 Vendredi.
6 Samedi.—Prix Morrin fondé, 1863.
7 DIMANCHE.
8 Lundi.
9 Mardi.—Ouverture du Petit Séminaire de Québec, 1668.
10 Mercredi.
11 Jeudi.
12 Vendredi.
13 Samedi.—Fête patronale de Mgr de Montréal.—*Congé à Montréal.*
14 DIMANCHE.
15 Lundi.
16 Mardi.
17 Mercredi.
18 Jeudi.
19 Vendredi.
20 Samedi.
21 DIMANCHE.
22 Lundi.
23 Mardi.
24 Mercredi.
25 Jeudi.
26 Vendredi.
27 Samedi.
28 DIMANCHE.
29 Lundi.
30 Mardi.
31 Mercredi.—Jeûne.

Novembre.

[*Le Souverain Pontife Pie IX a accordé, à perpétuité, aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière, qui peut être gagnée dans le cours du mois de novembre, aux conditions ordinaires, pourvu que le jour de leur communion ils visitent la chapelle du Séminaire.*]

1 Jeudi.—Toussaint.—Fête d'obligation.
2 Vendredi. — Commémoration des morts.—*Il n'y a pas de cours durant les offices de la Basilique.*
3 Samedi. - *Service funèbre pour les* bienfaiteurs *à la chapelle du Séminaire.*
4 Dimanche. — *Indulgence plénière et salut de* St Charles *à la chapelle du Séminaire.*
5 Lundi.
6 Mardi.
7 Mercredi.
8 Jeudi.
9 Vendredi.
10 Samedi.
11 Dimanche.
12 Lundi.
13 Mardi.
14 Mercredi.
15 Jeudi.—Premier incendie du Séminaire, 1701.
16 Vendredi.
17 Samedi.
18 Dimanche.
19 Lundi.
20 Mardi.
21 Mercredi.
22 Jeudi.
23 Vendredi.
24 Samedi.
25 Dimanche.
26 Lundi.
27 Mardi.
28 Mercredi.
29 Jeudi.
30 Vendredi.

Décembre.

1 Samedi.
2 Dimanche.—1er de l'Avent.
3 Lundi.
4 Mardi.
5 Mercredi.—Jeûne.
6 Jeudi.—Erection de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, 1767.
7 Vendredi —Jeûne.
8 Samedi.—Immaculée Conception.—*Fête de l'Université.*—Charte de l'Université octroyée par S. M. Victoria I, 1852.—Consécration de Mgr de Laval, 1658.—*Indulgence plénière et salut à la chapelle du Séminaire.*
9 Dimanche.—2e de l'Avent.
10 Lundi.
11 Mardi.
12 Mercredi.—Jeûne.
13 Jeudi.
14 Vendredi.—Jeûne.
15 Samedi.
16 Dimanche.—3e de l'Avent.
17 Lundi.
18 Mardi.
19 Mercredi.—Quatre-Temps.
20 Jeudi.—*Examen dans les Facultés de Droit, de Médecine et des Arts.*
21 Vendredi.—Quatre-Temps.
22 Samedi.—Quatre-Temps.
23 Dimanche.—4e de l'Avent.
24 Lundi.—Jeûne.
25 Mardi.—Noël.
26 Mercredi — *Vacances de Noël.*—Retraite de vocation au Petit Séminaire.
27 Jeudi.
28 Vendredi.
29 Samedi.—Fête patronale du Recteur de l'Université.
30 Dimanche.
31 Lundi.

1884

BISSEXTILE

Janvier.

1 Mardi.—Circoncision.—Fête d'obligation.
2 Mercredi.
3 Jeudi.
4 Vendredi.
5 Samedi.
6 Dimanche.—Epiphanie.
7 Lundi.—*Examen dans les Facultés de Théologie et des Arts.—Rentrée des pensionnaires de l'Université.*
8 Mardi.—Commencement du second terme.
9 Mercredi.
10 Jeudi.
11 Vendredi.
12 Samedi.
13 Dimanche.
14 Lundi.
15 Mardi.
16 Mercredi.
17 Jeudi.
18 Vendredi.
19 Samedi.
20 Dimanche.
21 Lundi.
22 Mardi.
23 Mercredi.
24 Jeudi.
25 Vendredi.
26 Samedi.
27 Dimanche.
28 Lundi.
29 Mardi.—St François de Sales.—*Indulgence plénière et solennité à la chapelle du Séminaire.*
30 Mercredi.
31 Jeudi.—Examen sémestriel du Petit Séminaire de Québec.

Février.

1 Vendredi.
2 Samedi. — Purification. — *Indulgence plénière à la chapelle du Séminaire.*
3 Dimanche.
4 Lundi.
5 Mardi.
6 Mercredi.
7 Jeudi.
8 Vendredi.
9 Samedi.
10 Dimanche.
11 Lundi.
12 Mardi.
13 Mercredi.
14 Jeudi.
15 Vendredi.
16 Samedi.
17 Dimanche.
18 Lundi.
19 Mardi.
20 Mercredi.—Election de Léon XIII, 1878.
21 Jeudi.
22 Vendredi.
23 Samedi.
24 Dimanche.
25 Lundi.
26 Mardi.
27 Mercredi.—Les Cendres.—*Les cours vaquent durant les offices de la Basilique.*
28 Jeudi.
29 Vendredi.—[*Les élèves en Médecine qui doivent subir leurs examens de Licence au terme de Pâques doivent présenter leur demande au Recteur à Québec (et au Vice-Recteur à Montréal) avec le certificat d'examens de terme du Secrétaire.*]

Mars.

1 Samedi.
2 Dimanche. — Naissance de Léon XIII, 1810.
3 Lundi. — Couronnement de Léon XIII, 1878.
4 Mardi.
5 Mercredi.—Quatre-Temps.
6 Jeudi.
7 Vendredi.—Quatre Temps.
8 Samedi —Quatre-Temps.
9 Dimanche.
10 Lundi.
11 Mardi. — *Exposition des Quarante-Heures à la chapelle du Séminaire.*
12 Mercredi.
13 Jeudi.
14 Vendredi.
15 Samedi.
16 Dimanche.
17 Lundi.
18 Mardi.
19 Mercredi.—Consécration de Mgr Taschereau, 1871.—*Congé.*
20 Jeudi.
21 Vendredi
22 Samedi.
23 Dimanche.
24 Lundi.
25 Mardi — Annonciation. — Fête d'obligation. — Incendie du Grand Séminaire, 1865.
26 Mercredi.—Mandement de Mgr de Laval pour l'établissement du Séminaire de Québec.
27 Jeudi.
28 Vendredi.
29 Samedi.
30 Dimanche.—De la Passion.
31. Lundi.

Avril.

[*Le Souverain Pontife Pie IX a accordé, à perpétuité, aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière, qui peut être gagnée dans le cours du mois d'avril, aux conditions ordinaires, pourvu que le jour de leur communion ils visitent la chapelle du Séminaire.*]

1 Mardi.—*Publication des thèses pour le Doctorat en Théologie.*
2 Mercredi.
3 Jeudi.
4 Vendredi.
5 Samedi.—*Examens dans les Facultés de Droit, de Médecine et des Arts.*
6 Dimanche —Des Rameaux.
7 Lundi.
8 Mardi.
9 Mercredi.—*Retraite annuelle pour les élèves de l'Université à Québec.*
10 Jeudi.—Emplacement du Séminaire acheté, 1666.
11 Vendredi.
12 Samedi.—Mgr de Laval donne ses biens au Séminaire, 1680.
13 Dimanche.—Paques.
14 Lundi.—*Vacances de Pâques.*
15 Mardi.
16 Mercredi.
17 Jeudi.
18 Vendredi.
19 Samedi.
20 Dimanche.—De Quasimodo.
21 Lundi.—*Rentrée des pensionnaires de l'Université.—Examens dans les Facultés de Théologie et des Arts.*
22 Mardi.—*Commencement du troisième terme.*
23 Mercredi.
24 Jeudi.
25 Vendredi.
26 Samedi.
27 Dimanche.— Sainte-Famille. — Fête Patronale du Séminaire de Québec — Indulgence plénière à la chapelle du Séminaire.—*Congé.*
28 Lundi.
29 Mardi.
30 Mercredi. — Naissance de Mgr de Laval.—*Congé.*

Mai.

1 Jeudi.—*Publication des thèses pour l'examen de la Licence en Théologie.*
2 Vendredi.
3 Samedi.
4 Dimanche.
5 Lundi.—Mort de M. L.-J. Casault, premier Recteur de l'Université, 1862.
6 Mardi. — Mort de Mgr de Laval, 1708.
7 Mercredi.
8 Jeudi.
9 Vendredi.
10 Samedi.
11 Dimanche.
12 Lundi.
13 Mardi.
14 Mercredi.
15 Jeudi. — Institution canonique de l'Université Laval par Sa Sainteté Pie IX, 1876.—*Les élèves en Droit et en Médecine qui doivent subir leurs examens de Licence en juin, doivent présenter leur demande au Recteur, avec le certificat d'examens de terme du Secrétaire.*
16 Vendredi.
17 Samedi.
18 Dimanche.
19 Lundi.— Union du Séminaire de Québec au Séminaire des Missions Etrangères de Paris, 1675.
20 Mardi.
21 Mercredi.
22 Jeudi.—Ascension.—Fête d'obligation.
23 Vendredi.—Bénédiction de la croix du dôme de l'Université, 1876.—Translation solennelle des restes de Mgr de Laval à la chapelle du Séminaire de Québec, 1878.
24 Samedi.
25 Dimanche.
26 Lundi.— *Composition pour les* Prix Morrin.
27 Mardi.
28 Mercredi.
29 Jeudi.
30 Vendredi.
31 Samedi.—Jeûne.

Juin.

[*Le Souverain Pontife Pie IX a accordé, à perpétuité, aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière, qui peut être gagnée dans le cours du mois de juin, aux conditions ordinaires, pourvu que le jour de leur communion ils visitent la chapelle du Séminaire.*]

1 Dimanche.—Pentecôte.
2 Lundi.—*Première composition pour la Licence en Droit et le* Prix Tessier.
3 Mardi.—*Examen pour la Licence et et le Doctorat en Médecine.*
4 Mercredi.—Quatre-Temps.
5 Jeudi.
6 Vendredi.—Quatre-Temps.
7 Samedi.—Quatre-Temps.
8 Dimanche.—Sainte-Trinité.
9 Lundi.
10 Mardi.
11 Mercredi.
12 Jeudi.—Fête-Dieu.—Fête d'obligation.
13 Vendredi.
14 Samedi.
15 Dimanche.— *Examen de catéchisme au Petit Séminaire.*—Bénédiction des édifices de l'Université par Mgr Horan, 1859.
16 Lundi.—Arrivée de Mgr de Laval à Québec, 1659.
17 Mardi.—*Examen pour l'Inscription et le Baccalauréat ès Arts.*
18 Mercredi.
19 Jeudi.
20 Vendredi.—Victoria, Reine d'Angleterre, 1837.—Consécration solennelle de l'Université au Sacré-Cœur de Jésus, 1873.— *Service funèbre pour les anciens élèves à la chapelle du Séminaire.*
21 Samedi.
22 Dimanche.— *Indulgence plénière et salut de* St Jean-Baptiste *à la chapelle du Séminaire.*
23 Lundi.
24 Mardi.
25 Mercredi.—Première messe dite à Québec, 1615.
26 Jeudi.
27 Vendredi.—*Distribution des Prix et et des Diplômes.*
28 Samedi.—Jeûne.—*Vacances d'été.*
29 Dimanche.—SS. Pierre et Paul.
30 Lundi.

Juillet.

1 Mardi.—Inauguration de la Puissance du Canada, 1867.
2 Mercredi.
3 Jeudi. — Fondation de Québec par Champlain, 1608.
4 Vendredi.
5 Samedi.
6 Dimanche.
7 Lundi.
8 Mardi.
9 Mercredi.
10 Jeudi.
11 Vendredi.
12 Samedi
13 Dimanche.—Dédicace.
14 Lundi.
15 Mardi.
16 Mercredi.
17 Jeudi.
18 Vendredi.
19 Samedi.
20 Dimanche.
21 Lundi.
22 Mardi.
23 Mercredi.
24 Jeudi.
25 Vendredi.
26 Samedi.
27 Dimanche.
28 Lundi.
29 Mardi.
30 Mercredi.
31 Jeudi.

Août.

1 Vendredi.
2 Samedi.
3 Dimanche.
4 Lundi.
5 Mardi.
6 Mercredi.
7 Jeudi.
8 Vendredi.
9 Samedi.
10 Dimanche.
11 Lundi. — Fête patronale de Mgr l'Archevêque, Visiteur et Chancelier Apostolique de l'Université.
12 Mardi.
13 Mercredi.
14 Jeudi.
15 Vendredi.
16 Samedi.
17 Dimanche.—Solennité de l'Assomption.
18 Lundi.
19 Mardi.
20 Mercredi.
21 Jeudi.
22 Vendredi.—Approbation des constitutions du Séminaire de Québec par Mgr Briand, 1768.—Visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles à l'Université Laval, 1860.
23 Samedi.
24 Dimanche.
25 Lundi.
26 Mardi.—*Retraite ecclésiastique.*
27 Mercredi.
28 Jeudi.
29 Vendredi.
30 Samedi.
31 Dimanche.

N. B.—1° *La rentrée des Facultés aura lieu mercredi, le* 1*er octobre* 1884. *Les pensionnaires doivent rentrer la veille.— Un examen pour l'Inscription et le Baccalauréat ès Arts commencera le* 1*er septembre.—Les élèves pensionnaires au Petit Séminaire de Québec rentrent le* 5 *septembre.*

2° *Les cours aaquent les jours où l'on célèbre les fêtes suivantes : La fête du Recteur, la naissance de Mgr de Laval, la naissance de la Reine, l'anniversaire du sacre ou de la translation et la fête patronale du Visiteur de l'Université, la fête de saint Jean-Baptiste (et à Montréal le jour de la translation et la fête patronale de l'Evêque de Montréal).*

3° *Le jour des Morts* (2 *novembre*) *et le Mercredi des Cendres* (27 *février*), *il n'y a pas de cours durant les offices de la Cathédrale.*

UNIVERSITÉ LAVAL

CARDINAL PROTECTEUR

L'ÉMINENTISSIME

JEAN SIMEONI

CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

SOUS LE TITRE DE S.-PIERRE-AUX-LIENS,

PRÉFET GÉNÉRAL DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE.

CONSEIL SUPÉRIEUR

ÉTABLI PAR LA BULLE «INTER VARIAS SOLLICITUDINES» POUR

LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MŒURS,

NN. SS. LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ

ANNÉE 1883-84

VISITEUR ET CHANCELIER APOSTOLIQUE.

Sa Grace Mgr ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Archevêque de Québec.

RECTEUR.

M. THOMAS-ETIENNE HAMEL, Supérieur du Séminaire de Québec.

MEMBRES DU CONSEIL.

M. LOUIS BEAUDET, Directeur du Séminaire.
M. LOUIS NAZAIRE BEGIN, Directeur du Séminaire.
L'Honorable NAPOLÉON CASAULT, Professeur à la Faculté de Droit.
ALFRED JACKSON, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.
M. JOSEPH-CLOVIS-K. LAFLAMME, Directeur du Séminaire.
L'Honorable CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, Professeur à la Faculté de Droit.
CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT, Directeur du Séminaire.
Mgr BENJAMIN PAQUET, Directeur du Séminaire.
M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, Directeur du Séminaire.
M. PIERRE ROUSSEL, Directeur du Séminaire.
JAMES-ARTHUR SEWELL, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.
L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Professeur à la Faculté de Droit.

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ A MONTRÉAL

M. L. BEAUDET

MODÉRATEUR ET SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ

M. PIERRE ROUSSEL

ASSISTANT-SECRÉTAIRE

M. JOSEPH-CLOVIS-K. LAFLAMME

BIBLIOTHÉCAIRE

M. EDMOND MARCOUX

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

—

DOYENS.

Mgr BENJAMIN PAQUET, à Québec.
M. ISAIE-MARIE-CHARLES LECOQ, à Montréal.

—

SECRÉTAIRES.

M. PAUL-NAPOLÉON BRUCHÉSI, à Québec.
M. HYACINTHE-FRANÇOIS ROUXEL, à Montréal.

—

PROFESSEURS.

Mgr BENJAMIN PAQUET, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie, Camérier Secret du Saint Père et Consulteur de la S. C. de l'Index ; Professeur de Théologie morale.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur d'Histoire Ecclésiastique et d'Hébreu.

M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie et Maître ès Arts ; Professeur d'Écriture Sainte.

M. PIERRE ROUSSEL, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.

M. HYACINTHE-FRANÇOIS-DÉSIRÉ ROUXEL, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.

M. JOSEPH-THÉOPHILE PARENT, P. S S.., *Professeur titu-*

laire (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur d'Écriture Sainte et de Liturgie sacrée.

M. JEAN-AMABLE TRÉMOLET, P. S.S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. NARCISSE-AMABLE TROIE, P. S. S. *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.

M. ISAIE-MARIE-CHARLES LECOQ, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. ALEXIS-JULES-THÉODORE ORBAN, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur d'Hébreu et d'Histoire ecclésiastique.

M. NICOLAS-VICTOR MANY, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en théologie ; Professeur d'Hébreu et d'Histoire ecclésiastique.

M. JULES.-CL.-MARIE DELAVIGNE, P. S. S. *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur d'Écriture Sainte.

M. JEAN-BAPTISTE THIBAULT, P. S. S. *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. FRANÇOIS-HYPPOLITE DUPRET, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur d'Écriture Sainte et d'Hébreu.

M. PAUL-NAPOLÉON BRUCHÉSI, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. PIERRE-MARIE HAMON, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique et d'Éloquence sacrée.

M. THOMAS-MICHEL LABRECQUE, *Professeur agrégé* (Québec), Docteur en Théologie et en Droit Canonique ; Professeur de Théologie morale.

M. JOSEPH-FEUILTAULT, *Professeur agrégé* (Québec), Docteur en Droit Canonique ; Professeur de Droit Canonique.

M. ALPHONSE LEMIEUX, *Professeur agrégé* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. HENRI GOUIN, *Professeur agrégé* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. LOUIS-ADOLPHE PAQUET, *Professeur agrégé* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur d'Histoire ecclésiastique.

FACULTÉ DE DROIT

—

DOYENS.

L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, à Québec.
COME-SÉRAPHIN CHERRIER, C. R., à Montréal.

—

SECRÉTAIRES.

THOMAS-CHASE CASGRAIN, Écuyer, à Québec.
JOSEPH-ALPHONSE OUIMET, Écuyer, à Montréal.

—

PROFESSEURS.

L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit et Juge de la Cour du Banc de la Reine ; Professeur de Procédure civile.—Résidence, 70 rue Saint-Louis, Québec.

L'Honorable MAPOLÉON CASAULT, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Droit commercial et de Droit maritime.—Résidence, 9 rue Salaberry, Québec.

L'Honorable CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit ; Professeur de Droit civil et de Droit administratif.—Résidence, 51 Grande Allée, Québec.

L'Honorable EDMUND-JAMES FLYNN, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit ; Professeur de Droit romain. —Résidence, 15 rue Hamel, Québec.

L'Honorable RICHARD ALLEYN, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Droit criminel. —Résidence, 131 rue Sainte-Anne, Québec.

COME-SÉRAPHIN CHERRIER, Écuyer, *Professeur titulaire*

(Montréal), Docteur en Droit, Conseil de la Reine et Chevalier de l'Ordre de S. Grégoire ; Professeur de Droit international.—Résidence, 316 rue Lagauchetière, Montréal.

L'Honorable PIERRE-J.-O. CHAUVEAU. *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit et ès-Lettres, Chevalier de seconde classe de l'Ordre de Pie IX, Chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, Officier de l'Instruction Publique de France, Conseil de la Reine, ancien ministre de l'Instruction Publique de la Province de Québec, Shérif de Montréal ; Professeur de Droit romain.—Résidence, 27 rue Saint-Denis, Montréal.

L'Honorable THOMAS-J.-J. LORANGER, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit et Juge en retraite de la Cour Supérieure, Chevalier de seconde classe de l'Ordre de Pie IX ; Professeur de Droit administratif.—Résidence, 27 rue Saint-Hubert, Montréal.

L'Honorable JOSEPH-A. CHAPLEAU, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit ; Professeur de Droit criminel.—Résidence, Hôtel Windsor, Montréal.

L'Honorable LOUIS-A. JETTÉ, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Droit civil.—Résidence, 97 rue Saint-Hubert, Montréal.

J.-ALPHONSE OUIMET, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit ; Professeur de Procédure civile. —Résidence, 89 rue Saint-Hubert, Montréal.

L'Honorable ALEXANDRE LACOSTE, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit et Conseiller législatif ; Professeur de Droit commercial et maritime.—Résidence, 77 rue Saint-Hubert, Montréal.

L'Honorable A.-BASILE ROUTHIER, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit et ès-Lettres, et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Droit international.—Résidence, 83 rue Saint-Louis, Québec.

AGRÉGÉS.

THOMAS-CHASE CASGRAIN, Écuyer, Licencié en Droit (Québec).—Résidence, 25 rue Rempart, Québec.

CHARLES CHAMILLY DE LORIMIER, Écuyer, Docteur en Droit (Montréal).—Résidence, rue Saint-Hubert, Montréal.

ALPHONSE POULIOT, Écuyer, Licencié en Droit (Québec).—Résidence, 32 rue Sainte-Geneviève, Québec.

HORACE - FRANÇOIS - XAVIER ARCHAMBAULT, Écuyer, Licencié en Droit (Montréal).—Résidence, rue Champ-de-Mars, Montréal.

PROFESSEURS HONORAIRES.

M. AUGUSTE-EUGÈNE AUBRY, LL. D., Chevalier de l'Ordre de S. Grégoire et Prof. à la Faculté cath. d'Angers ; ancien Professeur de Droit romain à l'Université Laval.

JEAN LANGLOIS, Écuyer, Docteur en Droit ; ancien Professeur de Droit criminel à l'Université Laval.

L'Honorable SAMUEL-C. MONK, LL. D., Juge de la Cour du Banc de la Reine ; ancien Professeur de Droit commercial et maritime à l'Université Laval.

FACULTÉ DE MÉDECINE

—

DOYENS.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Écuyer, à Québec.
JEAN-PHILIPPE ROTTOT, Écuyer, à Montréal.

—

SECRÉTAIRES.

ARTHUR VALLÉE, Écuyer, à Québec.
E.-P. LACHAPELLE, Écuyer, à Montréal.

—

PROFESSEURS.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Maître ès Arts et Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie interne et de Thérapeutique spéciale, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu.—Résidence, 43 rue Sainte-Ursule, Québec.

ALFRED JACKSON, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Tocologie et de la Clinique externe à l'Hôtel-Dieu.—Résidence, 14 rue Saint-André, Québec.

CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie descriptive et topographique, et de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu.—Résidence, 23-25 rue Sainte-Ursule, Québec.

JOSEPH-CHARLES TACHÉ, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine et ès Lettres, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Professeur de Physiologie.—Résidence, Ottawa.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de

Pathologie générale, du cours spécial des Maladies des yeux et des oreilles, ainsi que de la Clinique de ces mêmes maladies au Dispensaire, et chargé du cours de Physiologie.—Résidence, 46 rue Saint-Louis, Québec.

CHARLES VERGE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Matière médicale, de Thérapeutique générale et de Clinique interne.—Résidence, 154 rue des Fossés, Québec.

LAURENT CATELLIER, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie externe et de Médecine opératoire théorique et de Clinique externe à l'Hôpital de la Marine.—Résidence, Hôpital de la Marine, Québec.

JEAN-PHILIPPE ROTTOT, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine, Professeur de Pathologie interne et de Clinique interne.—Résidence, 100 rue Berri, Montréal.

EMMANUEL-P. LACHAPELLE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine, Membre associé-étranger de la Société Française d'Hygiène ; Professeur de Pathologie générale et de Physiologie.—Résidence, 132 rue Saint-Laurent, Montréal.

ADOLPHE LAMARCHE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie descriptive.—Résidence, 276 rue Guy, Montréal.

ARTHUR-G.-A. RICARD, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Matière Médicale.—Résidence, 32 rue Notre-Dame, Montréal.

ADOLPHE DAGENAIS, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Tocologie et de la Clinique de Tocologie.—Résidence, 267 rue Dorchester, Montréal.

J.-ALFRED LARAMÉE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Clinique interne.—Résidence, 54 rue Saint-Denis, Montréal.

ARTHUR VALLÉE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Médecine légale, de Toxicologie et de la Clinique des Maladies des enfants à l'Hospice des Sœurs de la Charité.—Résidence, 22 rue Sainte-Anne, Québec.

MICHAEL-JOSEPH AHERN, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie pratique, de Médecine opératoire et de la Clinique des Maladies des vieillards à l'Hospice Sainte-Brigitte.—Résidence, 41 rue Notre-Dame, Québec.

ALFRED T. BROSSEAU, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie externe et de Clinique externe.—Résidence, 433 rue Craig, Montréal.

CHARLES-M. FILIATRAULT, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Médecine légale et de la Clinique des Maladies des vieillards. —Résidence, 120 rue Saint-Denis, Montréal.

NORBERT FAFARD, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Clinique externe et chargé du cours de Chimie.—Résidence, 344 rue Amherst, Montréal.

ELZÉAR BERTHELOT, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie pratique. —Résidence, 525 rue Saint-Joseph, Montréal.

SÉVÉRIN LACHAPELLE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur d'Hygiène.— Résidence, Ville Saint-Henri.

HUGHES-E. DESROSIERS, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Toxicologie. —Résidence, 70 rue Saint-Denis, Montréal.

SALLUSTE DUVAL, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de la Clinique des Maladies des enfants à l'Hôpital-Général de Montréal, et

chargé du Cours de Botanique.—Résidence, École Normale Jacques-Cartier, Montréal.

AZARIE BRODEUR, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur d'Histologie et de Médecine opératoire pratique.

A.-A. FOUCHER, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur du Cours spécial des Maladies des yeux et des oreilles, ainsi que de la Clinique de ces maladies.—Résidence, 82 rue Saint-Denis, Montréal.

PHILIPPE WELLS, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur d'Hygiène et de Clinique interne.—Résidence, 38 rue Couillard, Québec.

EDWIN TURCOT, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur d'Histologie.—Résidence, 17 rue du Palais, Québec.

AGRÉGÉS.

MICHEL-DELPHIS BROCHU, Écuyer, Docteur en Médecine. —Résidence, 116 rue Saint-François, Québec.

JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER LAVOIE, Écuyer, Docteur en Médecine.—Résidence, 157 rue Desfossés, Québec.

AUGUSTE-C. HAMEL, Écuyer, Docteur en Médecine.— Résidence, 128 rue Sainte-Anne, Québec.

ALBERT MAROIS, Écuyer, Docteur en Médecine.—Résidence, 28 rue du Palais, Québec.

FACULTÉ DES ARTS

DOYEN.

M. M.-E. MÉTHOT.

SECRÉTAIRE.

M. LOUIS BEAUDET.

PROFESSEURS.

M. THOMAS-ETIENNE HAMEL, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts et Membre de la Société Royale du Canada ; Professeur de Physique.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Littérature française.

M. LOUIS BEAUDET, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature grecque.

M. JOSEPH-CLOVIS-K. LAFLAMME, *Professeur titulaire*, Bachelier ès Arts, Docteur en Théologie, Membre de la Société Géologique de France et de la Société Royale du Canada ; Professeur de Minéralogie et de Géologie, et chargé des cours de Botanique et de Physique.

M. EDMOND MARCOUX, *Professeur titulaire*, Bachelier ès Arts ; Professeur de Mathématiques et d'Astronomie.

M. CLÉOPHAS GAGNON, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature latine.

M. OLIVIER MATHIEU, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie et en Philosophie et Maître en St Thomas ; Professeur de Philosophie.

Mgr BENJAMIN PAQUET, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Droit naturel.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique en rapport avec les personnes du monde.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Écuyer, *Professeur agrégé*, Docteur en Médecine ; Professeur de Zoologie, d'Anatomie et de Physiologie comparées.

L'Honorable CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Droit ; Professeur d'Economie politique.

M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts, Docteur en Théologie et Membre de la Société Royale du Canada ; Professeur d'Histoire ecclésiastique.

M. ÉDOUARD PAGÉ, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Sciences ; Professeur de Chimie.

M. HENRI GOUIN, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Philosophie.

AGRÉGÉ.

M. EDMOND PARADIS, Bachelier ès Sciences ; chargé du cours de Mathématiques.

PROFESSEUR HONORAIRE.

M. THOMAS-STERRY HUNT, Docteur ès Sciences, Membre de la Société royale de Londres, de l'Académie américaine des Arts et des Sciences, de l'Acad. Imp. Léopold Caroli, de la Société Géologique de France et de la Société Royale du Canada, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ; ancien Professeur de Chimie, de Minéralogie et de Géologie.

Curateur du Musée Numismatique.

M. A. RHÉAUME, A. B., T. L.

Curateur du Musée Zoologique.

M. CHS. DIONNE.

Elèves et autres Etudiants admis à suivre les cours durant l'année 1882-83

1° FACULTÉ DE THÉOLOGIE (1)

SECTION DE QUÉBEC.

MM. Gaudiose Allaire, *Québec.*
Aurélien Angers, S. B., *Québec.*
John Beaton, *Arichat, N.-E.*
Ferdinand Bégin, *Quebec.*
Louis Belleau, *Québec.*
Hippolyte Bernier, *Québec.*
Théodule Blais, A. B., *Québec.*
Alfred Bourke, *Charlottetown, I. P. E*
John Bradley, *Portland, E.-U.*
Gaudiose Brousseau, *Québec.*
Onésiphore Cantin. *Québec.*
John Carson, *Saint-Jean, N.-B.*
Timothy Casey. *Saint-Jean. N.-B.*
Angus Chisholm, *Arichat, N.-E.*
Etienne Corriveau, T. B., J. Cn. B., *Québec.*
Joseph Creed, *Boston, E.-U.*
Thomas Cullen, *Saint-Jean, N.-B.*
Henri Defoy. *Québec.*
Marcius Delisle, *Sherbrooke.*
Patrick Donnelly, *Saint-Jean, N.-B.*
Casimir Drolet, T. B., J. Cn. B., *Québec.*
Achille Fiset, *Québec.*
Joseph Feuiltault, *Québec.*
Thomas Flanagan, *Omaha, E.-U.*
Auguste Fortin, *Québec.*
Ernest Fortin, *Sherbrooke.*
Joseph Fortin, L. B , *Montréal.*
David Gagnon, S. B , *Québec.*
Pierre Gagnon, *Québec.*
Joseph Galerneau, S. B., *Québec.*
Benoît Garneau, *Québec.*
Louis Garon, *Québec.*
Joseph Genest, T. B , *Québec.*
Théodule Giguère, *Québec.*
David Gillies, *Sherbrooke.*
Adolphe Grenier, S. B., *Québec.*
Joseph Guimont, A. B., *Québec.*
Thomas-P. Haley, *Omaha, E.-U.*
Gédéon Hamel, *Arichat, N.-E.*

(1) Les noms de lieux, dans la Faculté de Théologie, indiquent les diocèses.

MM. David Harnett, *Saint-Jean, N.-B.*
Timothy Howard, *Portland, E.-U.*
Joseph Hudon, *Québec.*
Cyprien Jean, *Québec.*
Siméon Jolicœur, *Québec.*
Joseph Laberge, *Québec.*
Honoré Labrecque, *Québec.*
Albert Lamothe, *Québec.*
Hercule Lamy, *Les Trois-Rivières.*
Jean-Baptiste Langlais, *Ottawa.*
Joseph-Octave Langlois, S. B., *Québec.*
François-Xavier Laplante, *Québec.*
Clément Leclerc, S. B., *Québec.*
Désiré Léger, *Saint-Jean, N.-B.*
Hubert Lessard, A. B., J. Cn. B., *Québec.*
Aristide Magnan, *Québec.*
Thomas Marcoux, *Québec.*
George Mathieu, *Québec.*
John-A. McDonald, *Charlottetown, I. P. E.*
James McGee, *Saint-Jean, N.-B.*
Dominic McKenna, *Charlottetown, I. P. E.*
Lachlan McPherson, T. L., *Arichat, N.-E.*
Mathew Mullins, *Arichat, N.-E.*
Condé Nadeau, *Québec.*
Louis Olivier, A. B., *Québec.*
Patrick O'Ryan, T. L., J. Cn. B., *Québec.*
Pierre Ouellet, *Québec.*
Tancrède Pâquet, *Québec.*
Cyrille Paradis, *Portland, E.-U.*
Patrick-Henry Reardon, *Portland, E.-U.*
Albert Rouleau, T. B , J. Cn. B., *Québec.*
Fortunat Rouleau, *Québec.*
Achille Rousseau, S. B., *Québec.*
Narcisse Roy, *Québec.*
Jean-Baptiste Ruel, *Québec.*
Napoléon Séguin, *Sherbrooke.*
Alphonse Talbot, *Québec.*
Pierre Théberge, *Québec.*
Henri Thériault, *Charlottetown, I. P. E.*
Andrew Timon, *Portland, E-U.*
Théophile Trudel, L. B., *Québec.*
Théophile Turcotte, *Québec.*
Octave Turgeon, *Portland, E.-U.*
Augustin Vézina, *Québec.*
Arthur Villeneuve, *Québec.*

SECTION DE MONTRÉAL.

MM. And. J. Barron, *Burlington.*
Thos. A. Barron, *Boston.*
Ger. J. Barry, *Boston.*
Hen. A. Barry, *Boston.*
Jn. Pk. Barry, *Boston.*
Jn. T. Barry, *Brooklyn.*
Phil. Belliveau, *Saint-Jean N.-B*

MM. Adem. P. Bernard, *St-Hyacinthe.*
Jos. Omer Blanchard, *Saint-Hyacinthe.*
G. J. Bourassa, *Montréal.*
Cléoph. J. Bourduas, *Montréal.*
Pr. E. Bradley, *Portland, Me.*
Mich. J. Brady, *London, Ont.*
Eug. F. Brosniham, *Springfield.*
Jn. F. Brune, *Dubuque*
Jean-Baptiste Brunon, *Colorado.*
Rich. Thos. Burke. *Hamilton.*
Mich. R. Burns, *Ogdensburg.*
P. Burns, *New-York.*
Jn. Frs. Butler, *Boston.*
P. C. Byrne, *Alton.*
Jn. Jos. Cahalan, *Boston.*
Ed. M. Callaghan, *Boston.*
Zot. J. B. Cardin, *Montréal.*
Ph. Pk. Carlon, *Providence.*
Frs. L. Carney, *Saint-Jean, N.-B.*
Chs M. Carroll, *Dubuque.*
Hugh. F. Cassidy, *Brooklyn.*
Joseph E. Cartier. *Saint-Hyacinthe.*
L. Hort. Chapdelaine, *Saint-Hyacinthe.*
Ad. Léon Chauvin, *Montréal.*
Ed. Jos. Connell, *Brooklyn.*
Jn. Cooke, *London, Ont.*
Jn. Frs. Corcoran, *Hartford.*
Thos. W. Coughlan, *Boston.*
Dan. Jos. Coughlin, *Providence.*
Mich. J. Creay, *Hartford.*
Jn. Thos. Cronan, *Hartford.*
Jn. Jos. Crowley, *Boston.*
Sim. Jas. Crumley, *Chatham.*
Rich. J. Cullen, *Kansas City.*
Jn. Aloy Daly, *Boston.*
Jn. Chs. Daw, *Boston.*
Eug. A. Dean, *Springfield.*
Jos. D. Delinelle, *Portland, Me.*
Pierre Derome, *Montréal.*
Jas. Jos. Donaghy, *Pontiac.*
Elie. V. Doucet, *Montréal.*
Pk. S. Dowdall, *Ottawa.*
Nich. Jos. Drohan, *Springfield.*
Thos. Duane, *Saint-Paul, Minn.*
Jn. Ant. Ducharme, *Montréal.*
Alph. Jos. Dugast, *Montréal.*
Pk. Fallon, *Alton.*
Wilf. Léon Ferland, *Alton.*
Frs. J. Finn, *Portland, Me.*
Wm. Thos. Finneran, *Springfield.*
Thos. Jos. Fitzgerald, *Springfield.*
Wm. Jos. Fitzgerald. *Trenton.*
Mich. F. Flannery, *Brooklyn.*
Wm. Sam. Flynn, *Providence.*
Nich Forve, *Scranton.*

MM. Ph. Jos. Garneau, *Sherbrooke.*
Jas. H. Gaughan, *St-Paul, Minn.*
Mich Jos. Gearin, *Toronto.*
Hen. Karl. Geling, *Dubuque.*
Jn. B. Gerleman, *Dubuque.*
Thos. J. Gibbons, *St-Paul, Minn.*
Jos. God. Girouard, *Albany.*
Ph. Gnam, *London. Ont.*
Frs.-X. Gores, *St-Paul, Minn.*
Jn. Jos. Griffin, *Trenton.*
Jn. Frs. Hallinan, *Dubuque.*
Art. A. Hamel, *Portland, Me.*
Jn. Frs. Haney, *Providence.*
Jn. Frs. Harmon, *Springfield.*
Wilf. Jos. Hébert, *Montréal.*
Pk. R. Heffron, *St-Paul, Minn.*
Jn. Henn, *Brooklyn.*
Pr. Jos Herrity, *Hartford.*
Mich. J. Horan, *Albany.*
Michael Hosey, *Springfield.*
Geo. J. Hould, *Montréal.*
Pk. J. Houlihan, *Burlington.*
Edw. F. Hurley, *Portland, Me.*
John-A. Hurley, *Providence.*
Hen. J. Jajesky, *St-Paul, Minn.*
Clem. H. Johannes, *Alton.*
Thos Jos. Keena, *Hartford.*
Jn. Frs. Keleher, *Boston.*
Jn. Pk. Kelly, *Kingston.*
Jn. T. Kelly, *Hamilton.*
Thos. Jos. Kelly, *Hartford.*
Mich H. Kennedy, *Providence.*
Barth. F. Killelea, *Boston.*
Chs. R Labelle, *St-Hyacinthe.*
Rod. Hil. Laberge, *Montréal.*
Ant. Lacroix, *St-Hyacinthe.*
Jn. Jos. Lally, *Boston.*
Alfred Langevin, *Burlington.*
Louis-Ad. Larocque, *St-Hyacinthe.*
Elie-A. Latulippe, *Montréal.*
Dan. Lawlor, *Hartford.*
Dan. H. Lawlor, *Hartford.*
Jn. Alph. Lawrence, *Trenton.*
Den. Frs. Lee, *Boston.*
Jn. H. Lennon, *Providence.*
Jn. Frs. Leonard, *Springfield.*
Jul. Jos. Libert, *Peoria.*
Wm. J. Long, *Springfield.*
Jas. H. Looby, *Providence.*
Jn. Jos. Lynch. *H. de Grâce.*
Jn. T. Lynch, *Providence.*
Rich. Frs. Martin, *Providence.*
Mich. H. May, *Hartford.*
Jas. Jos. McAteer, *Brooklyn.*
Jn. W. McCarthy, *Providence.*

MM. Pk. McCauley, *Scranton.*
Wm. J. McCloskey, *Kingston.*
James-T. McEntyre, *New-York.*
Henry McEvoy, *Pittsburg.*
Jas. J. McDonnell, *Pittsburg.*
Jn. J. McDonough, *Providence.*
Mich. C. McDonough, *Portland, Me.*
Dan. McGillicuddy, *Springfield.*
Jas. T. McGovern, *New-York.*
Jn. McGrail, *Boston.*
Pr. McGuire, *Peterborough.*
Wm. Jos. McCurk, *Hartford.*
Pk. F. McKenna, *Providence.*
Thos. McLaughlin, *Springfield.*
Chs. McManus, *London, Ont.*
Pk. Jos. McManus, *San Francisco.*
Wm. H. McNamara, *Providence.*
Frs. P. McNichols, *New-York.*
Don. C. McRae, *Kingston.*
Pk. M. McTeague, *St-Paul, Minn.*
Jn. Nath. Merritt, *Boston.*
Jn. Bap. Morin, *Montréal.*
Wm. Jos. Murphy, *Newark.*
Mich. O'Brien, *Peterborough.*
Jn Pk. O'Brien, *Kingston.*
Thos. P. O'Connor, *Kingston.*
Aug. O'Grady, *Springfield.*
Art. Chs. O'Keefe, *Hartford.*
Den. Frs. O'Keefe, *St-Paul, Minn.*
Wm. O'Meara, *Montréal.*
Nich. O'Reilly, *Pittsburg.*
Pk. O'Reilly, *Alton.*
Pr. Stan. O'Reilly *Springfield.*
Alph. B. Parker, *Halifax.*
Pr. Jac. Petri, *Trenton.*
Edw. Pidgeon, *Albany.*
Frs. X. Plante, *Montréal.*
Noël Jos. Plante, *Portland, Me.*
Géd. F. Plouffe, *Montréal.*
Jos. Art Quesnel, *Montréal.*
Thos. Quigley, *London, Ont.*
Jn. W. Quinn, *Albany.*
Wm. Jos. Quirk, *Boston.*
Louis-L. Racine, *Burlington.*
Dan. H. Reardon, *Boston.*
Geo. Chs. Richard, *St-Hyacinthe.*
Dan. C. Riordan, *Boston.*
Jean G. Samson, *Montréal.*
Jos. Télesphore Savaria, *Montréal.*
Jn. B. Sekenger, *Portland, Me.*
D Frs. Sheedy, *Providence.*
Pk. Jos. Shields, *Boston.*
Jas. Aloy. Smith, *Chatham.*
Law. Frs. Stanley, *Hartford.*
Jos. M. St. Denis, *Montréal.*

MM. Alex. J. St. Jean, *Montréal.*
Chs. Sullivan, *Boston.*
Geo. Hub. Traher, *London.*
S. Tranchemontagne, *Montréal.*
Cléop. D. Trottier, *Burlington.*
Louis-Jos. Turcot, *Montréal.*
Mur. E. Twomey, *Boston.*
Chs. R. Viens, *Springfield.*
Jas. J. Ward. *Albany.*
Thos. Frs. Whelan, *Hartford.*
Balth. Wittauer, *Alton.*

2° FACULTÉ DE DROIT.

SECTION DE QUÉBEC.

MM. Eusèbe Belleau, L. B., LL. L., *Lévis.*
Alphonse Bernier, A. B., LL L., *Lévis.*
Louis-Joseph Bérubé, *Ste-Anne Lapocatière.*
Ernest Chouinard, A. B., LL. L., *Québec.*
Philéas Corriveau, *Québec.*
Charles-Eugène d'Amours, L. B., *Trois-Pistoles.*
Louis-Elie D'Anjou, L. B., *Rimouski.*
Gilbert-Miville Dechesne, A. B, LL. L., *St-Roch des Aulnaies.*
Arthur Delisle, *Québec.*
Joseph-Adolphe Dionne, A, B, LL. L., *Ste-Anne Lapocatière.*
Charles-Edouard Dorion, L. B., *Québec.*
Rodolphe-Alfred Drapeau, A. B., LL. B., *Rimouski.*
Charles Gauvreau. A. B., *Rimouski.*
Charles-Adélard Gosselin, L. B., *Saint-Charles.*
François-Xavier Gosselin, A. B., *Québec.*
Théophile-Gustave-Faribault Hamel, *Québec.*
Georges Lemay, L. B., *Saint-Norbert, Manitoba.*
Charles-François Roy, LL. B., *Ste-Anne Lapocatière.*
Joseph-Charles Saint-Amant, A. B., *Saint-Alban.*
Paul-Vilmond Savard, *Chicoutimi.*
Joseph-Edouard Taschereau, *Québec.*
Edmond Paré, *Québec.*

Antoine Adam, *St-Hyacinthe.*
Eloi Archambault, *L'Assomption.*
Amédée Beaubien, LL. B., *Cap St-Ignace.*
Pierre-Emile Bélanger, *Québec.*
Alexandre Bélinge, *Montréal.*
Pierre-Antoine Bidégaré, LL. B., *Québec.*
Alphonse Boissonnault, *Beauport.*
Robert-Errol Bouchette, *Québec.*
Joseph Bourget. *Québec.*
Jean Boulfard, *St-Laurent, I. O.*
Firmin Campbell, LL. B., *Sherbrooke.*
Joseph-Edouard Chabot, *St-Anselme.*
George-Pierre Châteauvert, *Québec.*
Théophile-Apollinaire Corriveau, *Québec.*
Arsène Courchesne, *St-François du Lac.*
Alfred Dionne, *St-Arsène.*

MM. Alphonse Dumontier, *Lévis.*
Joseph-Félix Dumontier, *St-Barthélemy*
James-Secretan Dunbar, *Québec.*
Thomas Dunn, *Québec.*
Arthur Franchère, *Ste-Marie de Monnoi* .
Alfred Guévremont, *Sorel.*
Joseph Hébert, *Québec.*
George-E.-A. Jones, *Québec.*
Isaïe Labrie, LL. B., *St-Joseph de Lévis.*
Eudore Lamontagne, *Québec.*
Emile Larue, *Québec.*
Ernest Larue, *Québec.*
Felix-Alphonse Larue, *Québec.*
Joseph Larue, *St-Antoine.*
Jean-Théophile Lemieux, *St-Télesphore.*
Henri Lepage, *Québec,*
Joseph Letourneau, *Québec.*
Narcisse Malenfant, *Québec.*
Louis-David Morin, *Québec.*
Arthur-Ernest Mountain, LL. L., *Québec.*
Arthur Paradis, *Ancienne-Lorette.*
Henri Parent, *Québec.*
Oscar Pelletier, *Québec.*
Daniel Plamondon, LL. B., *St-François du Lac.*
Achille-Auguste Rhéaume, *Québec.*
Léonce Rinfret, *St-Stanislas.*
Octave Roy, *Ancienne-Lorette.*
Philippe Savard, *Chicoutimi.*
Joseph-Mathias Tellier, *Ste-Mélanie.*
François-Xavier-Arthur Tremblay, *Québec.*
Philémon de Varennes, *Ecureuils.*
Edouard Vincelette, *Beauport.*

SECTION DE MONTRÉAL.

MM. Jos.-Victor Allard, *Saint-Cuthbert* (*Berthier*).
Edouard Beauset, A. B., *Ottawa.*
Jules Beauset, A. B., *Ottawa.*
Edouard-Jean Bédard, *Richmond.*
Louis Bélanger, *Beauharnois.*
Louis-Napoléon Bernard, *Saint-Germain de Granthan.*
Louis-Napoléon Boisvert, *l'Ange-Gardien* (*Rouville*).
Avila-G. Bourbonnais, A. B., *Saint-Clet.*
Louis-Philippe Brodeur, *Belœil.*
Charles Bruchesi, *Montréal.*
Joseph Brunet, *Montréal.*
Charles-Sandwith Campbell, *Montréal.*
Arthur-H. Chambers, *Montréal.*
Cyrille-Hector Champagne, *Saint-Eustache.*
Ferdinand Charbonneau, *Saint-Augustin* (*Deux-Montagnes*).
Cuthbert-Alphonse Chênevert, *Saint-Cuthbert* (*Berthier*).
Godefroy Coffin, *Montréal.*
Pierre-Martial Côté, *Ottawa.*
Jos.-Henri-Romuald Delfausse, *Joliette.*
Auguste De Lisle, *Montréal.*

MM. Ernest-Louis Desaulniers, *Montréal.*
Ulric-Napoléon Déziel *Montréal.*
Edouard-Rémi Dézi, *Berthier.*
Rodolphe Forest, *L'Assomption.*
Chs-Edouard Gagnon, *Champlain.*
Sévère Gélinas, *Montréal.*
Léon-Marie Gérin, *Montréal.*
Stanislas-Adolphe Germain, *Sorel.*
Jos-Lomer Gouin, *Montréal.*
Charles Gratton, *Montréal.*
Daniel-John Hennessey, A. B , LL. B., *Sherrington.*
Jos.-Geo -Evariste Héroux, *Yamachiche.*
L.-J -Richard Hubert, *Montréal.*
Alexandre Jodoin, LL. L., *Longueil.*
David-Arthur Lafortune, *Montréal.*
Charles de Lanaudière, *Joliette.*
Charles Lanctôt, *Montréal.*
Maxime Landreville, *Saint-Paul (Joliette).*
Romulus-Jos -Omer Laurandeau, *Saint-Gabriel de Brandon*
George Laurendeau, *Saint-Barthélemy.*
Ls-Arsène Lavallée, LL B., *Berthier.*
Siméon-Pierre Leclair, *Sainte-Thérèse.*
Stanislas Leroux, LL. B., *Sainte-Monique.*
Jos.-Thomas-Rivard Loranger, *Montréal.*
Albert-Emmanuel de Lorimier, *Sault St-Louis (Laprairie).*
Jos-Arthur Lynch, A. B., LL. B., *Montréal.*
Archibald-Chaussegros de Lery Macdonald, *Montréal*
George-Edouard Mallette. *Saint-Ephrem d'Upton.*
Ernest-S. Mathieu, *Lachenaie.*
Jos -Odilon Marceau, *Montréal.*
Alfred-Lemire Marsolais, *Saint-Jacques de l'Achigan.*
Joseph Melançon, *Montréal.*
J.-Wilfrid Mercier, *Joliette.*
Jos.-Alfred-Esdras Merrill, *Montréal.*
Jos.-Homère Migneron, *Saint-Laurent (J.-Cartier).*
Jos.-Arthur-Oct.-Chs Olivier, *Berthier.*
Ls-Joseph Papineau, *Saint-Timothée.*
Jos.-Octave Pelland, *Berthier.*
Horace Pelletier, *Montréal.*
Jos.-Magloire-Edmond Perreault, *Joliette.*
Jean-Henri Plourde, *Saint-Grégoire (Nicolet).*
Jos.-Solyme Poulin, *Sainte-Marie de Monnoir.*
Louis de Gonzague Prévost, *Montréal.*
Arthur Prieur, *Montréal.*
Pierre-Marie Prince, *Saint-Grégoire (Nicolet).*
Adolphe-Jos. Renaud, *Joliette.*
Jos.-Pierre Roy, *Montréal.*
Chs.-Salomon Roy, *Saint-George de Henriville (Iberville).*
Horace St-Louis, *Montréal.*
Gustave-Adolphe Tessier, *Sainte-Anne de la Pérade.*
Olaüs Thérien, *Sainte-Anne-les-Plaines.*
Louis-Philippe Tremblay, *Lacolle, (Saint-Jean d'Iberville).*
Jean-Baptiste Vanasse, *Saint-Marcel.*
Jos.-Antoine Villiard, *St-Ours (Richelieu).*

3e FACULTÉ DE MÉDECINE.

SECTION DE QUÉBEC.

MM. Alexandre Boucher, *St-Philippe de Néri.*
Sifroi Dumont, M. B., *St-André.*
Auguste Gagné, *Kamouraska.*
Ulderic Garneau, *St-André.*
Etienne Gosselin, S. B., M. B., *Saint-Isidore.*
Alphonse Hudon, *St-Denys.*
Alfred Létourneau, L. B., *Somerset.*
* Esdras Labonté, *Ste-Marguerite.*
Louis Lepage, S. B., M. B., *Rimouski.*
Rosaire-Georges Matte, S. B., M. B., *Québec.*
Louis-Michel Moreau, M. B., *L'Islet.*
Théophile Paré, S. B., M. D., *Nicolet.*
Louis-Elzéar Pelletier, S. B., M. B., *Fraserville.*
Pantaléon Pelletier, *Rivière-Ouelle.*
Alfred Richard, M. B., *St-Paschal.*
Charles-Salluste Roy, M. D., *St-Jean-Port-Joli.*

Prosper-Cyprien Beaumier, *Les Trois-Rivières.*
Louis-Victor Benoit, *St-Hyacinthe.*
Anaclet Bernard, *Belœil.*
Clovis Blanchet, *Québec.*
Edmond Boulanger, M. L., *St-Joseph d'Alma.*
Michael-Henry Brophy, M. B., *Ste-Foye.*
Stanislas Caron, M. B., *Québec.*
Ernest Choquette, S. B., *Belœil.*
Charles Collet, *St-Henri.*
Patrick Coote, M. B., *Québec.*
Arthur DeBlois, M. D., *Canardière.*
Joseph-Pierre DeBlois, M. B., *St-François, I. O.*
William Delaney, *Isles de la Magdeleine.*
Arthur Delisle, *Québec.*
Alexandre d'Eschambault, *Québec.*
Albert de Villers, *Lotbinière.*
Eudore Dion, *Québec.*
Ernest Duval, M. B., *St-Jean-Port-Joli.*
James Foy, *Québec.*
Siméon Grondin, *Québec.*
Joseph Houle, *St-Robert.*
George-William Jolicœur, M. L., *Québec.*
Elzéar Labrèque, *Québec.*
Alphonse Lamothe, *Québec.*
Eugène Larue, *Québec.*
Charles-Eusèbe Lemieux, M. L., *Québec.*
Ephrem Lessard, M. D., *St-Joseph, Beauce.*
Arthur Milette, M. B., *Yamachiche.*
Pierre Monat, M. B, *St-Mathias.*
Alfred Morin, M. B., *Québec.*
Ferdinand-Philéas Marquis, *Québec.*

(*) Mort le 1er Novembre 1882.

MM. Léon Noël, M. B., *Lotbinière.*
Louis-Philippe Normand, *Les Trois-Rivières.*
Hector Palardy, *St-Hugues.*
Gaudiose Paradis, *Ste-Hénédine.*
Edmond Perron. M. L., *Eboulements.*
Louis-Philippe Picard, *Québec.*
Hubert-Alfred Pinault, M. D., *Rimouski.*
Charles-François-Xavier Prevost, *Québec.*
Henri Simard, M. D., *Escoumins.*
Joseph Sinclair. M. B., *St-Henri.*
Gaston Smith, *Ottawa.*
Emile Sylvain, M. D., *Rimouski.*

ETUDIANTS EN PHARMACIE.

MM. Eugène DeBlois, *Québec.*
Marcius Delisle, *Lévis.*
Léon Marmette, *St-Thomas.*
Alfred Renault, *Québec.*
Napoléon Rinfret, *Québec.*

SECTION DE MONTRÉAL.

MM. William Baribeault, *Spencer, Mass, E.-U.*
Elie Barnard, " " "
Edmond Bastien, M. L., *Sainte-Rose (Ile-Jésus).*
Hormisdas Boucher, *Maskinongé.*
Jos.-Octave Brassard, *Acadie (Saint-Jean).*
Michel-Thomas Brennan, M. B., *Montréal.*
André-Samuel Brien, M. D., *Saint-Martin (Ile-Jésus).*
Arsène-S. Brosseau, *Montréal.*
Norbert-Gédéon Chabot, *Saint-Martin (Ile-Jésus).*
Arthur-Jos.-Edouard Cormier, M. D., *L'Assomption.*
P.-Arthur David, M. B , *Montréal.*
Arthur De Lisle, *Montréal.*
Louis-Napoléon de Lorne, *Saint-Jacques de l'Achigan.*
Joseph-Roy Desjardins, M. B., *Montréal.*
Charles-Ramsay Devlin, *Aylmer (Québec).*
Frank Devlin, M. D., *Montréal.*
Ernest Duval, *Saint-Jean-Port-Joli.*
Michel Filiâtrault, *Sainte-Rose (Ile-Jésus).*
S. Filiâtrault, *Montréal.*
Emile Fortin, village *Saint-Jean-Baptiste (Montréal).*
Frs-Xavier Gagner, M. D., *Sainte-Martine (Chateauguay).*
Jérôme-David Gauthier, M. D., *Saint-Martin (Ile-Jésus).*
Jos.-Octave Goyette, M. D., *Saint-Alexandre (Iberville).*
Edmond Grenier, *Sainte-Rose (Ile-Jésus).*
Wilbrod Ant. Hénault, *Berthier (en haut).*
Arthur Joyal, M. D., *Montréal.*
Félix-Gustave Lafontaine, M. L., *Saint-Edouard (Napierville).*
Jos.-Olivier Lambert, *Baie du Febvre.*
Horace Larue, *Spencer, Mass., E.-U.*
Jos.-Napoléon Legault, *Montréal.*

MM. Joseph Leroux, M. D., *Montréal.*
Avila-R.-Lemire Marsolais, M D , *Montréal.*
Jos.-Ev.-Armand Mignault, *Montréal.*
Rodrigue Mignault, M. B., *Acton-Vale.*
Joseph Nolin, *Saint-Jean d'Iberville.*
Charles-Ovide Ostigny, *Chambly.*
William Patterson, *Montréal.*
Jos.-Wilfrid Prévost, M L., *Montréal.*
Ls-Chs-Augustin Rochon, *village St-Jean-Baptiste* (*Montréal*).
L.-J.-H. Roy, *Saint-George de Henriville* (*Iberville*).
Joseph Surprenant, M. B., *Saint-Alexandre.*
Gustave-Fingal Tassé, *Montréal.*
Albert Thibodeau, "
Jos.-Eucide Tremblay, *Saint-Philippe* (*Laprairie*).
Chs-Narcisse Valin, *Nashua* (*New-Hampshire, E.-U.*)

4° FACULTÉ DES ARTS.

MM. Clovis Arsenault, *Saint-Gervais.*
John Aylward, *Québec.*
Omer Beaubien, *Québec.*
Emile Bélanger, *Québec.*
Edmond Bittner, *Saint-Romuald.*
Arthur Blouin, *Québec.*
Louis-N. Boisvert, *L'Ange-Gardien, St-Hyacinthe.*
Patrick-Henry Brown, *South-Berwick, Maine.*
Ludovic Brunet, *Québec.*
Arthur Bussière, *Québec.*
Alfred Castonguay, *Saint-Edouard.*
Télesphore Dassylva, *Québec.*
Philémon De Varennes, *Ecureuils.*
Albert Dion, *Saint-Thomas, Montmagny.*
Joseph-A. Drolet, *Québec.*
Patrick Durkin, *Québec.*
Ulric East, *Saint-Augustin.*
Auguste Edge, *Québec.*
Joseph Edge, *Québec.*
F.-X. Feuiltault, *Lévis.*
Paul Fiset, *Ancienne-Lorette.*
Louis Fortier, *Beauport.*
Siméon Frenette, *Saint-Basile.*
Amédée Gaboury, *St-Martin.*
Charles Gagnon, *Lotbinière.*
Egide Gingras, *Saint-Edouard, Lotbinière.*
Nazaire Gingras, *Saint-Nicholas.*
Jos.-D. Guay, *Chicoutimi.*
Gustave Hamel, *Québec.*
Philippe Jolicœur, *Québec.*
Arthur Lachance, *Québec.*
Alfred Lafrance, *Québec.*
Adolphe Langelier, *Québec.*
Hector-Laforce Langevin, *Québec.*
Joseph-François Langlais, *Trois-Pistoles.*
Joseph-Chs. Langlois, *Lotbinière.*
Felix Larue, *Québec.*

Wilfrid Larose, *Ware, Massachusselts.*
François Lemieux, *Saint-David de l'Auberivière.*
Victor Lessard, *Saint-Joachim.*
Blaise Letellier, *Québec.*
Edouard Letendre, *Sorel.*
Joseph Létourneau, *Québec.*
Séraphin Maheu, *Beauport.*
Arthur Marcotte, *Québec.*
Joseph Mercier, *Québec.*
André Michaud, *Saint-André.*
George Montreuil, *Québec.*
Hubert Morency, *Québec.*
Rosario Morissette, *Québec.*
Jos-Adam Noël, *Loreto. E.-U.*
Nazaire Olivier, *Saint-Nicholas.*
Patrick O'Reilly, *Quebec.*
Damase Pagé, *South Durham.*
Thomas Pampalon, *Québec.*
Jules Paradis, *Québec.*
Henri Parent, *Rimouski.*
Edouard Plamondon, *Hedleyville.*
Cyrille Renaud, *Saint-Ambroise.*
Louis-Philippe Robitaille, *Québec.*
Auguste Rocher, *L'Assomption.*
Léon Rochette, *Québec.*
Alfred Rodrigue, *Québec.*
Albert Rousseau, *Beauport.*
Jean-Charles Routhier, *Québec.*
Alfred Roy, *Saint-Gervais.*
Cyrias Roy, *Saint-François, Montmagny.*
Paul-Vilmond Savard, *Chicoutimi.*
Joseph Simard, *Sainte-Anne de Beaupré.*
Télesphore Simard, *Saint-Joachim.*
Joseph-Edouard Taschereau, *Québec.*
Théodore Trépanier, *Château-Richer.*
Abraham Vaillancourt, *Charlesbourg.*

Timothy Coakley, *Portland.*
Louis-Victor Cabana, *Verchères.*
Eugène Dorval, *Québec.*
Charles Elliot, *Québec.*
Cyprien Fiset, *Québec.*
Ed-James Duggan, *Québec.*
John McMillan, *Grand-River, I. P. E.*
William McDonough, *Boston.*
Jérémie Prendergast, *Québec.*
David-Arthur Sullivan, *Nashua.*

Grands Séminaires affiliés.

L'affiliation des Grands Séminaires à l'Université Laval consiste dans l'acceptation par l'Evêque du diocèse de certains points fondamentaux qui servent de base à l'obtention des degrés en Théologie. Les élèves des Grands Séminaires affiliés peuvent obtenir le titre de Bachelier en Théologie en subissant avec succès un certain nombre d'examens trimestriels dans leur propre Grand Séminaire.

Le Grand Séminaire de Québec, comprenant tous les étudiants en Théologie qui sont sous sa juridiction ou qui en suivent les cours.—*Québec.*

Le Grand Séminaire du Collège de Sainte-Anne.—*Sainte-Anne Lapocatière.*

Le Grand Séminaire de Saint-Germain de Rimouski.—*Rimouski.*

Le Grand Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.—Ce Grand Séminaire, devenu la faculté de Théologie de la Succursale de l'Université Laval, à Montréal, a aussi tous les privilèges des Grands Séminaires affiliés.—*Montréal.*

Collèges affiliés.

Pour être affilié à l'Université Laval, un collège doit 1° enseigner *au moins* les matières nécessaires pour mettre les élèves en état de se présenter aux épreuves du Baccalauréat et de l'Inscription dans la faculté des Arts ; 2° exiger, comme sanction générale, que ses élèves subissent l'examen des Lettres après la Rhétorique, et l'examen des Sciences et de la Philosophie, après les deux années de Philosophie.

Le Petit Séminaire de Québec, *Québec.*—Supérieur, Révérend M. Thomas-Etienne Hamel, A. M., V. G.

Le Séminaire de Nicolet, *Nicolet.*—Supérieur, Révérend M. Isaac Gélinas, A. M.

Le Collège de Sainte-Anne, *Sainte-Anne Lapocatière.*—Supérieur, Révérend M. Chs. Trudelle.

Le Petit Séminaire de Sainte-Thérèse, *Sainte-Thérèse de Blainville.*—Supérieur, Révérend M. Antoine Nantel, A. M., V. F.

Le Séminaire des Trois-Rivières, *Les Trois-Rivières.*—Supérieur, Révérend M Louis Richard.

Le Petit Séminaire de Saint-Germain de Rimouski, *Rimouski.*—Supérieur, Révérend M. L. Langis, A. B., Chanoine.

Le Petit Séminaire de Chicoutimi, *Chicoutimi.*—Directeur, Révérend M. Amb. Fafard.

Le Petit Séminaire de Sherbrooke, *Sherbrooke.*—Supérieur, Révérend M. P. Girard, A. M.

Le Collège de Lévis, *Lévis.* — Supérieur, Révérend M. G.-E. Sauvageau.

Le Petit Séminaire de Saint-Hyacinthe, *Saint-Hyacinthe.*—Supérieur, Révérend M. Rémi Ouellette, Chan.

Le Petit Séminaire de Monnoir, *Sainte-Marie de Monnoir.*—Supérieur, Révérend M. F.-X. Jeannotte.

Le Collège de l'Assomption, *L'Assomption.*—Supérieur, Révérend M. Ferréol Dorval, V. F.

Le Collège Joliette, *Joliette.* — Directeur, Révérend M. C. Beaudry, S. V., V. F.

Le Collège Saint-Laurent, *Saint-Laurent,* près Montréal.—Supérieur, Révérend Père Geoffrion, S. C.

Cours des facultés durant l'année 1883-84

—

COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE (1883-84), A QUÉBEC.

PREMIER TERME.

THEOL. MORAL.—*De Actibus humanis, de Conscientia, de Peccatis.*—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.

THEOL. DOGM.—*De Vera Religione.*—10¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi ; 5 h. P. M. Samedi.

THEOL. DOGM.—*De Rom. Pontifice.*—8¼ h. P. M. Lundi ; 10¼ h. A. M. Mercredi, Samedi.

JUS. CANON.—8¼ h. P. M. Mardi, Mercredi, Vendredi, Dimanche.

SCRIP SACRA.—8 h. A. M. Mercredi, Samedi.

HIST. ECCLESI.—*Quæstiones selectæ.*—8 h. A. M. Mardi, Vendredi.

THEOL. PAST.—10¼ h. A. M. Jeudi.

ELOQUENCE SACRÉE.—5¼ h. P. M. Jeudi.

N. B.—Le Dimanche, à 5 h. P. M., Conférence spirituelle.

SECOND TERME.

THEOL. MORAL.—*De Virtutibus et de Præceptis Decalogi.*—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.

THEOL. DOGM.—*De Gratia.*—10¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi ; 5 h. P. M. Samedi.

THOEL. DOGM.—*De Ecclesia.*—8¼ h. P. M. Lundi ; 10¼ h. A. M. Mercredi, Samedi.

JUS. CANON.—8¼ h. P. M. Mardi, Mercredi, Vendredi, Dimanche.

SCRIP. SACRA.—*Explicatio Psalmorum.*—8 h. A. M. Mercredi, Samedi.

Hist. Eccl.—*Quæstiones selectæ.*—8 h. A. M. Mardi, Vendredi.
Theol. Past.—10¼ h. A. M. Jeudi.
Eloquence Sacrée.—5¼ h. P. M. Jeudi.

N. B.—Le Dimanche, à 5 h. P. M., Conférence spirituelle.

TROISIÈME TERME.

Theol. Moral.—*De Præceptis Decalogi.*—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.
Theol. Dogm.—*De Gratia.*—10¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi; 5 h. P. M. Samedi.
Theol. Dogm.—*De Ecclesia.*—8¼ h. P. M. Lundi; 10¼ h. A. M. Mercredi, Samedi.
Jus. Canon.—8¼ h. P. M. Mardi, Mercredi, Vendredi, Dimanche.
Scrip. Sacra.—*Explicatio Psalmorum.*—8 h. A. M. Mercredi, Samedi.
Hist. Eccl.—*Quæstiones selectæ.*—8 h. A. M. Mardi, Vendredi.

N. B.—Le Dimanche, à 5 h. P. M., Conférence spirituelle.

COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE (1883-84), A MONTRÉAL.

PREMIER TERME.

Theol. Dogm.—*De Vera Religione.*—3¾ h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.
Theol. Dogm.—*De Sacramentis in genere, de Baptismo.*—3¾ h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.
Theol. Moral.—*De Actibus humanis, de Conscientia, de Legibus.*—9¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi.
Theol. Moral.—*Pars* Ia et IIa *Sacramenti Pœnitentiæ.*—9¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi.
Script. Sacra.—*Prolegomena.*—Dimanche, 8½ h. A. M.; Mercredi, 11 h. A. M.
Script. Sacra.—*Selecta ex Psalmis.*—Dimanche, 8½ h. A. M.; Mercredi, 11 h. A. M.

Script. Sacra.—*De Novo Test.*—Dimanche, 8½ h. A. M. ; Mercredi, 11 h. A. M.
Jus. Canon.—*De Regularibus.*—Lundi, Vendredi, 11 h. A. M.
Histor. Ecclesias —*Quæstiones Selectæ.*—Lundi, Vendredi, 11 h. A. M.
Liturgia Sacra.—Samedi, 11¼ A. M.
Eloquence Sacrée.—Dimanche, 5 h. P. M.
Cours d'Hébreu.—Mardi, 10¾ h. A. M. ; 5¾ h. P. M.

SECOND TERME.

Theol. Dogm.—*De Fontibus Divinæ Revelationis. De Ecclesia* — 3¾ h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.
Theol. Dogm.—*De Confirmatione. De Eucharistia.*—3¾ h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.
Theol. Moral.—*De Peccatis, de Virtutibus.*—9¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi.
Theol. Moral.—*Pars* IIIa *Sacram. Pœnitentiæ.*—9¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi.
Script. Sacra.—*Prolegomena.*—Dimanche, 8½ h. A. M. ; Mercredi, 11 h. A. M.
Script. Sacra.—*Selecta ex Psalmis.*—Dimanche, 8½ h. A. M. ; Mercredi, 11 h. A. M.
Script. Sacra.—*De Novo Test.*—Dimanche, 8½ h. A. M. ; Mercredi, 11 h. A. M.
Jus. Canon.—*De rebus sacris.*—Lundi, Jeudi, 11 h. A. M.
Hist. Eccl.—*Quæstiones selectæ.*—Lundi, Vendredi, 11 h. A. M.
Liturgia Sacra.—Samedi, 11¼ h. A. M.
Eloquence Sacrée.—Dimanche, 5 h. P. M.
Cours d'Hébreu.—Mardi, 10¾ h. A. M. ; Vendredi, 5¾ h. P. M.

TROISIÈME TERME.

Theol. Dogm.—*De Romano Pontifice. De Regulis Fidei.*—3¾ h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.
Theol. Dogm.—*De Sacrosancto Missæ Sacrificio, de Extrema Unctione.*—3¾ h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.

THEOL. MORAL.—*De Decalogo.*—9¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi.
THEOL. MORAL.—*De Sacram. Matrimonii.*—9¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi.
SCRIPT. SACRA.—*Prolegomena.*—Dimanche, 8½ h. A. M. ; Mercredi, 11. h. A. M.
SCRIPT. SACRA.—*Selecta ex psalmis.*—Dimanche, 8½ A. M. ; Mercredi, 11 h. A. M.
SCRIPT. SACRA.—*De Novo Test.*—Dimanche, 8½ h. A. M. ; Mercredi, 11 A. M.
JUS. CANON.—*De delictis et judiciis.*—Lundi, Vendredi, 11. h. A. M.
HISTOR. ECCLES.—*Quæstiones Selectæ.*—Lundi, Vendredi, 11h. A. M.
LITURGIA SACRA.—Samedi, 11¼ h. A. M.
ELOQUENCE Sacrée.—Dimanche, 5 h. P. M.
COURS D'HÉBREU —Mardi, 10¾ h. A. M. ; Vendredi, 5¾ h. P. M.

COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT (1883-84), A QUÉBEC.

PREMIER TERME.

M. F. LANGELIER.—Droit civil – – – – – – – – – – – 8 h. A. M.
M. E. FLYNN.—Droit romain – – – – – – – – – – – 9 h. A. M.
M. U. TESSIER.—Procédure civile – – – – – – – – 4½ h. P. M.

DEUXIÈME TERME.

M. F. LANGELIER.—Droit civil – – – – – – – – – – – 8 h. A. M.
M. E. FLYNN.—Droit romain – – – – – – – – – – – 9 h. A. M.
M. N. CASAULT.—Droit commercial – – – – – – – – 9 h. A. M.

TROISIÈME TERME.

M. F. LANGELIER.—Droit civil – – – – – – – – – – – 8 h. A. M.
M. E. FLYNN.—Droit romain – – – – – – – – – – – 9 h. A. M.
M. N. CASAULT.—Droit maritime – – – – – – – – – 9 h. A. M.

COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT (1883-84), A MONTRÉAL.

PREMIER TERME.

M. JETTÉ.—Droit civil – – – – – – – – – – – – – – – 8½ h. A. M.
M. CHAUVEAU.—Droit romain – – – – – – – – – – – 4 h. P. M.
M. OUIMET.—Procédure civile – – – – – – – – – – – 5 h. P. M.

DEUXIÈME TERME.

M. JETTÉ.—Droit civil – – – – – – – – – – – – – – – 8½ h. A. M.
M. CHAUVEAU —Droit romain – – – – – – – – – – – – 4 h. P. M.
M. ARCHAMBAULT.—Droit commercial – – – – – – – 5 h. P. M.

TROISIÈME TERME.

M. JETTÉ.—Droit civil – – – – – – – – – – – – – – – 8½ h. A. M.
M. CHAUVEAU.—Droit romain – – – – – – – – – – – 4 h. P. M.
M. ARCHAMBAULT.—Droit maritime – – – – – – – – 5 h. P. M.

COURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1883-84), A QUÉBEC.

PREMIER TERME.

M. CATELLIER.—Clinique externe (Hôpital de la Marine).—8 h. A. M. Mardi, Jeudi, Samedi, jusqu'au 1er Novembre.

M. CATELLIER.—Pathologie externe.—8 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi, jusqu'au 1er Novembre, et tous les jours depuis le 1er Novembre.

M. SIMARD.—Pathologie générale.—8 h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi, jusqu'au 1er Novembre, et 9 h. A. M. tous les jours.

M. SEWELL.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Lundi, Mercredi et Samedi (Octobre).

M. WELLS.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Lundi, Mercredi et Samedi (Nov. et Déc.)

M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi et Vendredi (Octobre).

M. Jackson.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi et Vendredi (Nov. et Déc.)
M. Lemieux.—Anatomie descriptive.—11 h. A. M. tous les jours.
M. Ahern.—Anatomie pratique.—2 h. à 4 h. P. M. tous les jours depuis le 2 Novembre.
M. Simard.—Clinique ophthalmologique et otologique (Dispensaire).—2 h. P. M. Lundi et Jeudi.
M. Sewell.—Pathologie interne.—3 h. P. M. tous les jours.
M. Vallée.—Médecine légale.—4 h. P. M. tous les jours.
M. Verge.—Matière médicale.—5 h. P. M. Lundi, Mercredi, Vendredi depuis le 10 Novembre.
M. Jackson.—Clinique de tocologie (Hospice de la Miséricorde).—Avertissement spécial à chaque fois.
M. Vallée.—Clinique des maladies des enfants (Hospice des Sœurs de la Charité).—Avertissement spécial à chaque fois.
M. Ahern.—Clinique des maladies des vieillards (Hospice Ste-Brigitte).—Avertissement spécial à chaque fois.

N. B.—Il y a Clinique au Dispensaire tous les jours à 1 h. P. M.—Pour la Chimie, voir *Faculté des Arts*.

DEUXIÈME TERME.

M. Catellier.—Pathologie externe et médecine opératoire.—8 h. A. M. tous les jours.
M. Simard.—Physiologie.—9 h. A. M. tous les jours.
M. Verge.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Lundi, Mercredi, Samedi (Janv. et Février).
M. Sewell.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Lundi, Mercredi, Samedi (Mars et Avril).
M. Lemieux.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi et Vendredi (Janv. et Février).
M. Jackson.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi et Vendredi (Mars et Avril).
M. Lemieux.—Anatomie descriptive.—11 h. A. M. tous les jours.
M. Turcot.—Histologie.—10 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi depuis le 1er Février.
M. Ahern.—Anatomie pratique.—2 h. à 4 h. P. M. tous les jours jusqu'au 18 Mars.

M. Ahern.—Médecine opératoire pratique.—2 h. à 4 h. P. M. tous les jours depuis le 18 Mars.
M. Simard.—Clinique ophthalmologique.—Lundi et Jeudi jusqu'au 6 Février.
M. Sewell.—Pathologie interne.—3 h. P. M. tous les jours.
M. Verge.—Matière médicale.—4 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.
M. Jackson.—Tocologie.—5 h. P. M. tous les jours.
M. Jackson.—Clinique de Tocologie (Hospice de la Miséricorde).—Avertissement spécial à chaque fois.
M. Vallée.—Clinique des maladies des enfants (Hospice des Sœurs de la Charité).—Avertissement spécial à chaque fois.
M. Ahern.—Clinique des maladies des vieillards (Hospice Ste-Brigitte).—Avertissement spécial à chaque fois.

N. B.—Il y a Clinique au Dispensaire tous les jours à 1 h. P. M.—Pour la Chimie, voir *Faculté des Arts*.

TROISIÈME TERME.

M. Catellier.—Clinique externe (Hôpital de la Marine).—8 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi (Mai et Juin).
M. Sewell.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Lundi, Mercredi et Samedi (Avril).
M. Jackson.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi et Vendredi (Avril).
M. Wells.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Lundi, Mercredi et Samedi (Mai et Juin).
M. Lemieux.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi et Vendredi (Mai et Juin).
M. Turcot.—Histologie.—10 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi.
M. Wells.—Hygiène.—11 h. A. M. tous les jours.
M. Simard.—Ophthalmologie et otologie.—4 h. P. M. Mardi, Jeudi et Samedi.
M. Jackson.—Tocologie.—5 h. P. M. tous les jours excepté le Jeudi.
M. Jackson.—Clinique de Tocologie (Hospice de la Miséricorde).—Avertissement spécial à chaque fois.

M. Vallée.—Clinique des maladies des enfants (Hospice des Sœurs de la Charité).—Avertissement spécial à chaque fois.

M. Ahern.—Clinique des maladies des vieillards (Hospice Ste-Brigitte).—Avertissement spécial à chaque fois.

N. B.—Il y a Clinique au Dispensaire tous les jours à 1 h. P. M.—Pour la Botanique, voir *Faculté des Arts.*

COURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1883-84), A MONTRÉAL.

PREMIER TERME.

M. E.-P. Lachapelle.—Pathologie générale.—9 h. A. M. tous les jours.

M. Filiatrault.—Médecine légale.—9 h. A. M. tous les jours.

M. Lamarche.—Anatomie descriptive.—10 h. A. M. tous les jours.

M. Foucher.—Clinique ophthal.—10 h. A. M. tous les jours.

M. Laramée.—Clinique médicale.—11 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi.

M. Brosseau.—Clinique chirurgicale.—11 h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi.

M. Berthelot.—Anatomie pratique.—1½ à 3½ h. tous les jours depuis le 1er novembre.

M. Rottot.—Pathologie interne.—3. h. P. M. tous les jours.

M. Foucher —Ophthalmologie.—4 h. P M. tous les jours.

M. Brosseau.—Pathologie externe.—5 h. P. M. tous les jours.

MM. Dagenais, Filiatrault et Duval.—Cliniques sur avis spécial.—Cliniques au Dispensaire Notre-Dame à midi. Cliniques au Dispensaire St-Joseph à midi.

DEUXIÈME TERME.

M. Duval.—Physiologie.—8 h. A. M. tous les jours.

M. Fafard.—Chimie inorganique.—9 h. A. M. tous les jours.

M. Lamarche.—Anatomie descriptive.—10 h. A. M. tous les jours.

M. Foucher.—Clinique ophthalmologique.—10 h. A. M. tous les jours.
M. Laramée.—Clinique médicale.—11 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi.
M. Brosseau.—Clinique chirurgicale.—11 h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi.
M. Berthelot.—Anatomie pratique.—1½ à 3½ h. P. M. tous le jours jusqu'au 5 mars.
M. Lamarche.—Médecine opératoire.—1½ à 3½ h. P. M. tous les jours après le 5 mars.
M. Rottot.—Pathologie interne.—3 h. P. M. tous les jours.
M. Brosseau.—Pathologie externe.—4 h P. M. tous les jours jusqu'au 1er février ; 9 h. A. M. tous les jours depuis le 1er février.
M. Desrosiers.—Matière médicale.—4 h. P. M. tous les jours après le 1er février.
M. Dagenais.—Tocologie.—5 h. P. M. tous les jours.
MM. Dagenais, Filiatrault et Duval.—Cliniques sur avis spécial.—Cliniques au Dispensaire Notre-Dame à midi. Cliniques au Dispensaire St-Joseph à midi.

TROISIÈME TERME.

M. Fafard.—Chimie.—9 A. M. tous les jours.
M. Filiatrault.—Histologie.—10. A. M. tous les jours.
M. Foucher.—Clinique ophthalmologique.—10 h. A. M. tous les jours.
M. Laramée.—Clinique médicale.—11 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi.
M. Brosseau.—Clinique chirurgicale.—11 h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi.
M. Duval.—Botanique.—3 h. P. M. Lundi, Mercredi et Vendredi.
M. S. Lachapelle.—Hygiène.—3 h. P. M. Mardi, Jeudi et Samedi.
M. Desrosiers.—Matière médicale.—4 h. P. M. tous les jours.
M. Dagenais.—Tocologie.—5 h. P. M. tous les jours.
MM. Dagenais, Filiatrault et Duval.—Cliniques sur avis spécial.—Cliniques au Dispensaire Notre-Dame à midi. Cliniques au Dispensaire St-Joseph à midi.

COURS DE LA FACULTÉ DES ARTS (1883-84), A QUÉBEC.

PREMIER TERME.

M. Laflamme.—Physique.—8 h. A. M. tous les jours jusqu'au 1 Novembre ; 2 h. P. M. tous les jours excepté le Jeudi, après le 1 Novembre.

M. Paradis.—Arithmétique et Algèbre.—8 h. A. M. tous les jours ; 2 h. P. M. tous les jours excepté le Jeudi.

M. Pagé.—Chimie inorganique.—2 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi, jusqu'au 1 Novembre; 8 h. A. M. tous les jours après le 1 Novembre.

M. O Mathieu.—Philosophie : Logique.—9 h. A. M. et 3 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

DEUXIÈME TERME.

M. Pagé.—Chimie organique.—8 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi.

M. O. Mathieu.—Méthaphysique.—9 h. A. M. et 3 h. P. M. tous jours, excepté le Jeudi.

M. Laflamme.—Minéralogie et Géologie.—8 h. A. M. Mardi, Jeudi, Samedi.

M. Paradis.—Géométrie.—8 h. A. M. tous les jours ; et 2 h. P. M. tous les jours, excepté le Jendi.

M. H. Gouin.—Philosophe morale.—2 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

TROISIÈME TERME.

M. Laflamme.—Botanique.—8 h. A. M. tous les jours, excepté le Jeudi après le 1er de Mai.

M. Paradis.—Géométrie et Trigonométrie.—2 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

M. O. Mathieu.—Métaphysique et Morale.—9 h. A. M. et 3 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

M. Hamel.—Astronomie.—8 h. A. M. tous les jours, excepté le Jeudi après le 1er de Mai.

Cours que les Élèves doivent suivre pendant l'année 1883-84.

FACULTÉ DE DROIT, A QUÉBEC ET A MONTRÉAL.

Première année.—Droit romain ; Droit civil.

Seconde et troisième année.—Droit civil ; Procédure ; Droit commercial et maritime.

FACULTÉ DE MÉDECINE, A QUÉBEC ET A MONTRÉAL.

Première année.—Chimie, Botanique, Anatomie descriptive et pratique, Histologie, Physiologie et Hygiène.—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps doivent de plus suivre la Matière médicale.

Deuxième année.—Chimie, Botaniqne, Anatomie descriptive et pratique, Histologie, Hygiène, Physiologie, Pathologie générale et Matière médicale.—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps doivent de plus suivre la Tocologie et les Cliniques du troisième terme.

Troisième année.—Matière médicale, Pathologie interne et externe, Médecine légale, Tocologie, Médecine opératoire pratique, Clinique interne, externe, ophthalmologique et otologique, des accouchements, et des maladies des enfants et des vieillards.

Quatrième année.—Matière médicale, Pathologie interne et externe, Médecine legale, Tocologie, Médecine opératoire pratique, Clinique interne, externe, ophthalmologique et otologique, des accouchements, et des maladies des enfants et des vieillards.

Remarques.—1° Les cours sont obligatoires, dans l'ordre indiqué, pour tous les élèves, inscrits et non inscrits ; cet ordre ne peut être enfreint sans une permission expresse du Recteur ou du Vice-Recteur. 2° Tous les étudiants sont obligés de subir les examens trimestriels sur ces cours. 3° Les cours sont disposés de manière à pouvoir absolument être suivis en trois ans complets ; dans ce cas, les élèves de première année suivent en même temps les cours spéciaux de seconde ; et ainsi de suite.

GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A JUILLET 1883

BACHELIERS.

1° BACHELIERS ÈS SCIENCES. (*)

MESSIEURS

1856— Jean Delâge.
Hammond Gowen.
1859— Hubert Beaudet.
Charles-A. Delâge.
Narcisse Fortier.
François Gagné.
1861— Auguste Laverdière.
Hilaire Marceau.
Raphaël Danis.
1862— Honoré Constantin.
O.-C. Godin.
1863— Wilbrod Couture.
Louis David Larose.
Conrad Gill.
1864— Zéphirin Lorrain.
1865— Pierre Boily.
Paul Larocque.
Antoine Ouellet.
1866— Ernest Audetto.
Elzéar Couture.
Philéas Lessard.
Herménégilde Dubé.
J.-O. Dubois.
Arthur Duval.
1867— Etienne Grondin.
William Sheehy.
François Cinq-Mars.
Joseph Marquis.
1868— Réal Guénard.
Nazaire Pâquet.
1869— Zoël Lambert.
1870— Eutrope Dionne.
James Ballantyne.
Joseph Dumas.
Louis Hébert.
Zéphirin Caron.
Pierre Genest.
Honoré Julien.
Napoléon Lemoine.
1871— Avila Cherrier.
Arthur Desjardins.
Charles Phil. Richard.
Lionel Lindsay.

MESSIEURS

1871— Frédéric Thétreault.
Pierre Ruel.
Arsène Piché.
Arthur St Louis.
Ferdinand Gauvreau.
1872— Raymond Caisse.
Antoine Lamy.
Ernest Duguay.
Philippe-Joseph Brady.
Edmond Duchesnay.
1873— Edouard Lamontagne, Q.
Alphonse Beaudet, Q.
Gabriel Cloutier, S.-A.
Jean-Baptiste Bérubé, Q.
Charles Lespérance, Q.
Joseph Bouliane S.-A.
Joseph Drapeau, S.-A.
Jean Pelletier, S.-A.
1874— Norbert Proulx, N.
Olivier Beauchesne, N.
Olivier Mathieu, Q.
Edouard Pagé, Q.
Jules Quesnel, S.-T.
Adolphe Blondin, N.
Anthime Carrières, S.-T.
1875— Joseph Brousseau, Q.
Stephen Proulx, N.
Alfred Pâquet, Q.
Félix Pinault, R.
1876— Philippe Hébert, N.
Edouard Belleau, Q.
Louis Tremblay, S.-A.
Anatole Camiré, N.
Charles Tessier, N.
Zotique Legris, N.
1877— Edmond Paradis, Q.
Philippe Déchêne, S.-A.
Herménégilde Bouffard, Q.
Etienne Gosselin, S.-A.
Louis Lessard, S.-A.
1878— Louis Gagnon, Q.
George Bellerive, Q.
Achille Thibault, R.

(*) Pour être BACHELIER ÈS SCIENCES, il faut avoir conservé au moins les *deux-tiers* des points alloués à l'examen des *Sciences*, et au moins le *tiers* à celui des *Lettres*.

MESSIEURS

1878— Stanislas Doucet, N.
Charles Gouin, Q.
George Paquin, Q.
Maxime Fillion, Q.
Charles Leclerc, S.-A.
Arthur Gouin, Q.
1879— Arthur Vaillancourt, S.-T.
Rodrigue Laberge, S.-T.
Alfred Perron, R.
Achille Rousseau, Q.
1880— Marie-Rosaire Geo. Matte, Q.
L.-E. Pelletier, Q.
Luc Hébert, N.
Lucien Lavallée, N.
Théophile Paré, N.
1881— Louis Coulombe Q.
Louis Lepage, R.
Joseph Sirois, R.

MESSIEURS

1881— Olympe Joly, J.
1882— Jules-Eug.-Aurélien Angers, Q.
Joseph-Octave Langlois, Q.
Louis-Adolphe Grenier, Q.
Joseph-Elzéar Galerneau, Q.
Louis Rousseau, S.-A.
David Gagnon, S.-A.
Philippe Delisle, S.-A.
Abel Tremblay, C.
Edmond Joncas, Q.
1883— Thomas Marcoux, Q.
Télesphore Simard, Q.
Jos.-Adélard-Alf. Castonguay, Q.
François-Joseph Langlais, Q.
F. X.-Alfred Roy, Q.
Jos.-Ulric East, Q.
Honoré Garceau, T.-R.
Antoine Langis, R.

2° BACHELIERS ÈS LETTRES. (*)

MESSIEURS

1856— Richard Alleyn.
Charles Dallaire.
Isaïe Jodoin.
1857— Joseph Nadeau.
1859— Mathias Huot.
1861— Pierre Mackay.
Marcel Chabot.
Patrick Doherty.
Napoléon Laliberté.
Henri Thomas Taschereau.
1864— Henri Pâquet.
1865— Théodore Jobin.
1866— Crawford Lindsay.
Philippe Sylvain.
1867— Henri Delagrave.
1868— Isidore-Noël Belleau.
Basile Desrochers
Anselme Déziel.
Edouard Labrecque.
Allyre Collet.
Charles Darveau.
1869— Henri Têtu.
Appollinaire Gingras.
Narcisse Proulx.
Onésiphore Turgeon.
Théodule Delagrave.
Adjutor Turcotte.
Frédéric Gauthier.
1870— J.-Bte.-Honoré Chouinard.
Charles Clément.
Ernest Delisle.
Félix Gendron.
1871— Théophile Gonthier.

MESSIEURS

1871— Adalbert Blanchet.
Cléophas Gagnon.
Antoine Gobeil.
Lawrence Cannon.
1872— Narcisse Parant.
Napoléon Bernier.
Peter O'Leary.
1874— Adjutor Samson, Q.
1875 — Jean Gosselin, Un.
David Pampalon, Q.
Emile Dionne, Un.
Arthur Poliquin, Un.
Charles Couture, Un.
Eudore Poirier, S.-T.
1876— Thomas Chapais, Un.
Ls.-Jos. Bourassa, S.-A.
Frs.-Xav. Gosselin, Et-pr.
René Labbé, S.-A.
Joseph Bergeron, Q.
Abraham Paradis, Q.
Olivier Moisan, Q.
1877— Joseph Turcotte, Q.
Victor Charland, Q.
Joseph Edmond Roy, Un.
George Lemay, Q.
Eugène Belleau, Q.
1878— Edouard Bouffard, Q.
Pierre Langlois, S.-T.
Joseph-E. Desrochers, Q.
Ls.-Elie d'Anjou, R.
1879— A. Philippe E. Panet, Et-pr.
Siméon Tourigny, N.
Arthur Delisle, Q.

(*) POUR ÊTRE BACHELIERS ÈS LETTRES, il faut avoir conservé au moins les *deux-tiers* des points alloués à l'examen des *Lettres*, et au moins le *tiers* à l'examen des *Sciences*.

MESSIEURS

1880— Osias Gagnon.
Eusèbe Bellcau, L.
Chs.-Edeuard Dorion, Q.
Joseph Fortin, Q.
1881— Alfred Létourneau, Q.
Joseph Lavoie, S.-A.
Chs.-Eugène D'Amour, R.

MESSIEURS

1881— Edmond Lachapelle, As.
1882— Edouard Letendre, Q.
Ls-Albert-Ranvoysé Rousseau, Q.
Hor.-Ernest Choquette, S.-H.
Wilfrid Larose, As.
Auguste Rocher, As.

3° BACHELIERS ES ARTS. (*)

MESSIEURS

1854— Benjamin Pâquet.
Pierre Roussel.
1855— Thomas-Aimé Chandonnet.
John O'Brien.
1856— Pierre Audet.
George Dormer.
Honoré Lecours.
Jean Matte.
Côme Morrisset.
Hugh-Gates Murray.
1857— Napoléon Maingui.
George Desbarats.
1858— Gaspard Bourdages.
Régis Gosselin.
Charles-Narcisse Hamel.
Charles Lindsay.
Eugène Renault.
Charles-François Stanislas Langelier.
Basile Routhier.
1859— Laurent Catellier.
Louis-Honoré Pâquet.
Alexis Pelletier.
Antonin Nantel.
1860— Napoléon Cinq-Mars.
1861— François Thérien.
1862— Louis-Nazaire Bégin, avec prix du P. de Galles.
1863— Auguste Gosselin, avec prix du P. de Galles.
Cyrias Pelletier.
1864— François Audet.
Joseph Bédard.
Louis Gauthier.
1865— Jos.-Eudore Cauchon.
Louis Langis, avec prix du P. de Galles.
Léon Vidal.
James-George Colston.
Jos Herménégilde Lecourt.
1866— George Côté.
François-Xavier Gosselin.
Philippe Landry.
Adrien Papineau, avec prix du P. de Galles.

MESSIEURS

1866— Louis Sanfaçon.
Félix Kavanagh.
Ed Leclerc.
1868— Elzéar Bellemare.
Edouard Ling.
Joseph Dnmont.
Clovis Laflamme.
Malcolm Guay.
Philéas Fortier.
1869— Charles Bourque.
Edmond Marsoux.
1870 —Benjamin Demers, avec prix du P. de Galles.
Cyrille-Alfred Marois.
Phidime Giguère.
John O'Farrell.
Anatase Bernard.
Thomas Bérubé.
Nérée Beauchemin.
1871— Alphonse Pouliot, avec prix du P. de Galles.
Anselme Rhéaume.
Salluste Duval.
Louis Asselin.
Philéas Boulet.
1872— Ernest Nadeau.
Victor Huart.
Auguste Bourbonnais.
Thomas-Michel Labrecque.
1873— Lindor Ethier, N., avec prix du P. de Galles.
Placide Roy, Q.
Médéric Roy, N.
Télesphore Laflèche, N.
Delphis Brochu, Q.
Arthur Belleau, Q.
Charles Fitzpatrick, Q.
Jean Gosselin, S. A.
1874— Victor Livernois, Q.
Zéphirin Lahaye, N.
Hyppolite Sirois, Q.
Alfred De Lachevrotière, Q.
Louis Savard, Q.
Jean Chaisson, Q.
Alfred Ponliot, Q.

(*) Pour être BACHELIER ÈS ARTS, il faut avoir conservé au moins les *deux-tiers* des points alloués, tant à l'examen des *Lettres* qu'à celui des *Sciences*.

MESSIEURS

1875— Henri Cimon, Q.
Cyrille Noël, Q.
Grégoire Auclair, Q.
Médéric Tremblay, Q.
François Faguy, Q.
1876— Chs.-Eug. Pouliot, Q.
Félix Landry, Q.
Paul Chenard, S.-A.
Louis Pelletier, S.-A.
Evariste Prince, N.
Joseph Girard, Q.
Edouard Pilon, S.-T.
Joseph Lemaître, N.
Joseph Feuiltault, Q.
Pierre Jutras, N.
Alphonse Pelletier, S.-A.
William Verge, Q.
Israël Hamel, N.
Joseph Roy, Q.
1877— Alphonse Lemieux, Q.
Henri Gouin, Q.
Athanase Biron, N.
Louis St-Pierre, S.-A.
Joseph de Champlain, R.
Arthur Chamberland, R.
Louis-A. Lavoie, R.
Gilbert Lemieux, Q.
Adolphe Michaud, S.-A.
Philéas Laberge, Un.
Joseph Savard, Q.
Eugène Gauvreau, Q.
Félix Blanchet, S.-A.
George Pelletier, S.-A.
1878— Louis Pâquet, Q.
Arthur Scott, Q.
Alphonse Corriveau, N.
Elzéar Delamare, Q.
Joseph Beaudouin, Q.
Arthur Marchand, Q.
Ferdinand Béland, N.
Hermann Brunault, N.
Alfred Tremblay, S.-A.
Alphonse Bélanger, R.
Paul Blouin, Q.
Alphonse Têtu, S.-A.
Edmond Bernier, Q.
Chs.-Edouard Brunault, N.
Charles Boulay, Q.
Louis Paradis, Q.
Alphonse Garneau, Q.
Onil Milot, N.
Pierre d'Auteuil, Q.
Damien Gratton, S.-T.
Alexandre Lafrance, Q.
Jules Gratton, S.-T.
Arthur Hébert, Q.
Elzébert Roy, Q.
James Prendergast, Q.
Honoré Fréchette, Q.

MESSIEURS

1878— Adalbert Fontaine, Q.
Octave Gagnon, Q.
1879— Gilbert-Miville Dechêne, S.-A.
Philippe Béruhé, R.
Daniel Hennessey, S.-T.
Avila Bourbonnais, S.-T.
Fernand Dupuis, S.-A.
Alfred Richard, S.-A.
F.-X. Gosselin, Q.
Valère Gosselin, Q.
1880— Jos.-Arthur Lynch, Q.
Edouard Baril, N.
Emile Tardivel, Q.
Hubert Lessard, Q.
Ernest Chouinard, Q.
A.-J. Brousseau, Q.
Clément Leclerc, Q.
J.-A. Dionne, Q.
H. A. Dionne, Q.
J.-O.-Edm. Verret, Q.
Chs. Prince, N.
J.-Miville Dechêne, S.-A.
R.-A. Drapeau, R.
Alphonse Bernier, Q.
Alexandre Jodoin, Q.
1881— Ernest-Elie Chouinard, Q.
Edmond Paré, Q.
Jules Bauset, Q.
Napoléon Angers, Q.
Philéas Corriveau, Q.
Philéas Théberge, Q.
Eugène Roy, Q.
Augustin Gagnon, R.
Philippe Pineau, R.
Ovide Côté, R.
Chs.-A. Gauvreau, R.
Elie Morris, R.
Joseph Rioux, R.
Alexandre Maltais, C.
Jos.-Etienne Gagnon, L.
Napoléon Préville, J.
Alcibiade Durand, J.
Ls.-Elzéar Pelletier, Q.
1882— R. P. Arthur-Barry O'Neil, (*Collège Memramcook.*)
Théodule Blais, Q
Eugène Lapointe, Q.
Joseph-Odina Guimont, Q.
Louis-Amateur Olivier, Q.
George Payette, S.-T.
William Early, S.-T.
Fortunat Fournier, R.
Médard Belles-Isles, R.
Joseph Roy, C.
Joseph Marchand, As.
Alfred Marsolais, As.
1883— Rosario Morissette, Q.
Nazaire Olivier, Q.
Jos.-Clovis Arsenault, Q.

MESSIEURS

1883— Patrick Durkin, Q.
Joseph Levasseur, S.-A.
Louis Bacon, S.-A.
Lucien Gauvreau, S.-A.
Pierre Marchildon, T. R.
François Boulay, T.-R.
Dorothée Fournier, R.

MESSIEURS

1883— Ls.-Jos.-Octave Sirois, R.
Jean-Bapt. Ruest, R.
Ls.-Philippe Demers, S.-H.
Alfred Crevier, As.
J.-B.-Alphonse Bélanger, As.
Stanislas Deslierres, M.
Jean-Bapt. Bélanger, R.

4° BACHELIERS EN MÉDECINE. (*)

MESSIEURS

1857— Magloire Turcot.
B. Goulet.
1858— Romuald Garipy.
Elzéar Desjardins.
John Fitzpatrick.
1859— Louis-J.-Alfred Simard.
1860— Alfred Lachaine.
1861— Appollinaire-E. Grenier.
1862— Laurent Catellier.
Charles-Antoine Delâge.
Napoléon Dion.
Charles Verge.
1863— Ulric Arcand.
1864— Olivier-Alphonse Hébert.
1865— Conrad Gill.
Edmond Héroux.
Charles Lesage.
1866— W.-Solfrid Larue.
Henri Josué Martin.
1867— Jean-Baptiste Bolduc.
Romuald Fiset.
Paul-Etienne Grandbois.
Jules-Guernon Lussier.
George Matte.
Albert Philion.
1868— L.-J.-Lactance Archambault.
Louis-Elie Beauchamp.
Charles Gingras.
1869— Ferdinand Doherty.
Gustave Turcotte.
Pierre-Arch.-Anaclet Collet.
Michael Coote.
1870— Wilbrod Mayrand.
Malcolm Guay.
Basile Desrochers.
Benjamin Blouin.
Emile Dubé.
Adolphe Lemire.
1871— Evans Rochette.
Cyrille-Emile Vaillancourt.
Ernest Delisle.
Zéphirin Gravel.
Michel Fiset.
Arthur Vallée.

MESSIEURS

1871— Louis Gauvreau.
1872— Narcisse-Eutrope Dionne.
Moïse Rhault.
Joseph-Philippe Ladrière.
Louis-Napoléon Fortin.
Richard-Philip Alleyn.
Richard-Tancrède Fortier.
Joseph-Odilon Lauriault.
William Maguire.
Edwin Turcot.
Joseph-Phidime Giguère.
Honoré Labrecque.
Pierre Lemieux.
Louis-Ephrem Olivier.
Louis Verner
Samuel Pouliot.
Damase Rossignol.
Auguste Ross.
Amédée-Arthur Tousignant.
1873— Nérée Beauchemin.
Charles Clément.
Philéas Boulet
Arthur Desjardins.
Thomas Tremblay.
Cléophas Choquette.
Eusèbe Beaudry.
Josué Pinault.
Edouard Scallon.
Onésime Mazurette.
Wenceslas Bilodeau.
Joseph-Eugène Turcot.
Edmond Brun.
Théodore Talbot.
1874— Odilon Desjardins.
Hugues-E. Desrosiers.
Joseph-Côme Maranda.
Patrick-G Jennings.
L.-J.-Amable Dostaler.
David Lepage.
Auguste Bourbonnais.
J.-Frs.-Régis Latraverse.
Tancrède Lamoureux
Joseph Robert Alexander.
Arthur-L. Smith.

(*) Pour être BACHELIER EN MÉDECINE, il faut avoir subi avec succès le *premier* examen de la Licence en Médecine, ou avoir mérité *au moins* la note *assez bien* à tous les examens de terme pendant les *neuf* premiers termes.

MESSIEURS

1874— Alfred Dion.
George Bolduc.
Louis-Frémont Burroughs.
C.-Horace-Miville Dechêne.
Gabriel Lachance.
G.-Philibert Tanguay.
Thomas Laliberté.
George-D.-B Watters.
1875— Michel-Delphis Brochu.
Charles-Vivian O'Connor.
Joseph-H.-A. Matte.
Joseph-Paradis Lavoie.
J.-G.-Charles Lespérance.
George-Stanislas Grégoire.
Antoine-Emm. Belleau.
Louis Crépeault.
Charles-Alphonse Dubé.
Arsène-Alf.-Mathias Falardeau.
Joseph Godbout.
Joseph-Adhémar Jeannotte.
L.-N.-Emile Lacoursière.
Abraham Larochelle.
Arthur-Fréderic Poulin.
Alphonse Letellier de St-Just.
George Fréchette.
1876— Peter Conroy.
Edouard Morin.
Gasp.-Hya. Turcot.
Pierre Blanchet.
Patrick-Peter Delaney.
Léon-Achille Gauvreau.
Jos.-Edou.-Alphonse Méthot.
Jos.-Edou.-Hercule Poisson.
Jos.-Adjutor Samson.
Israël Joncas.
Henri Trudel.
Arthur-Alfred Watters.
James-Henry Ward.
1877— Engène Bédard.
Frs.-X. Gosselin (de St-Charles).
Simon Grenier.
L.-U.-Aurèle Noël.
Hippolyte Sirois.
J.-D.-Ernest Girard.
Charles-E.-A. Côté.
L.-Arthur Poliquin.
L.-O.-Maxime Bellemare.
Jos.-A. Langlois.
H.-Philippe Rouleau.
1878— J.-Félix Landry.
William-A. Verge.
L.-S.-Alfred de la Chevrotière.
M.-T.-Edouard Belleau.
Pierre-S.-W.-A. Gauvreau.
Pierre-H. Brassard.
Joseph-H.-Edm. Veilleux.
E.-Odina Cloutier.
Abraham Paradis.
Narcisse-E. Roy.
Ls.-Ant. Généreux.

MESSIEURS

1878— Victor-C. Sanfaçon.
Aloy-P. Renneker.
Chs-Narcisse Gauvreau.
1879— Damase Carrières.
Samuel-J. Kelly.
L.-Clovis Mayrand.
Joseph-Alphonse Marcoux.
Joseph-A. Pelletier.
Auguste-C. Hamel.
Emile Poirier.
William H. Blagdon.
Edmond-H. Provost.
Aimé Trudel.
Zéphirin-Stanislas Giasson.
Joseph-Eusèbe Bergeron.
Charles-Noël Barry.
George-Théophile Moreau.
L.-G.-Philéas Deblois.
1880— Joseph-Valère Côté.
Joseph Cherrier, M.
Aimé Gaboury, M.
Isaïe Cormier, M.
1881— Hubert-Alfred Pinault.
Louis-Charles-Alex. de Léry.
Charles-Eusèbe Lemieux.
Charles-Salluste Roy.
John-Columbus Howe.
Francis-E Devlin.
Arthur-Alphonse DeBlois
Thomas Duhig.
Gustave-Adolphe Casgrain.
Ephrem Lessard.
George-William Jolicœur.
Félix-Gustave Lafontaine, M.
Joseph Chaffers, M.
Joseph Leroux, M.
Albert Thibaudeau, M.
Louis-Eugène-Nap Matte, M.
Joseph-Wilfrid Prévost, M.
Arthur Joyal, M.
1882— Louis-Elzéar Pelletier.
Louis-Michel Moreau.
Joseph-Pierre DeBlois.
Patrick Coote.
George Matte.
Alfred Morin.
Joseph-Henri Sinclair.
Joseph Desjardins, M.
Michael-Thomas Brennan.
Joseph Surprenant, M.
Paul-Arthur David, M.
Rodrigue Mignault, M.
Emile Sylvain, M.
1883— Etienne Goselin.
Sifroi Dumont
Frédéric-Stanislas Caron.
Ls-François Lepage.
Pierre Monat.
J.-B.-Octave-Léon Noël.
Michael-Henry Brophy.

5° BACHELIERS EN DROIT. (1)

MESSIEURS

1856— Richard Alleyn.
Charles-Etienne Dallaire.
Hamond Gowen.
1857— George Desbarats.
1858— Côme Morisset.
Alexandre Fraser.
Guillaume Bossé.
Arthur Casgrain.
Pantaléon Pelletier.
1859— Jean-Baptiste Hébert.
1860— A. Blais.
Gaspard Bourdages.
Jean-Baptiste Delâge.
Chs.-Frs -St. Langelier.
A.-Basile Rou hier.
1861— L.-A. Seers.
Charles-Narcisse Hamel.
F.-Régis Gosselin.
Charles.-P. Lindsay.
Félix Rainville.
1862— Henri-Thomas Taschereau.
Joseph Etu.
Jean Blanchet.
Edouard Gauthier.
René Casgrain.
1863— Ludger Hould.
Marcel-Hubert Chabot.
1864— Pierre Mackay.
Ivan-Tolkien Wotherspoon.
Zéphirin Mayrand.
1865— James-George Colston.
Raphaël Danis.
Louis-Honoré Huot.
Cyrias Pelletier.
Alfred Prendergast.
Jules-Ernest Larue.
1866— François-Xavier Audet.
Jean-Alfred Charlebois.
Treffié Ouimet.
Lucien-Amédée Turcotte.
1867— Joseph Bédard.
Charles-Ignace Gill.
Guillaume Languedoc.
Léon Vidal.
1868— Joseph-Eudore Cauchon.
Elzéar.-A. Déry.
James-N. Humphrey.
Théodore Johin.
Gaspard LeMoyne.
Crawford-W. Lindsay.
Ferdinand Roy.
1869— Hector Marchildon.
Frs.-Eug.-Alfred Evanturel.
1870— Henri Delagrave.

MESSIEURS

1870— Stanislas Perreault.
René Dupont.
Thomas Molony.
François-Fortunat Rouleau.
1871— Wilbrod Miller.
Isidore-Noël Belleau.
Godefroi Gourdeau.
1872—Théodore Pâquet.
Joseph Maltais.
François-Xavier Lemieux.
Joseph-Alphonse Rouleau.
Charles Chartré.
Achille LaRue.
Linière Taschereau.
1873— Jean-Narcisse Proulx.
Honoré-J.-B. Chouinard.
Thomas Nesbitt.
Taschereau Fortier.
Tancrède Grondin.
Edouard Bégin.
1874— Albert-Joseph-Taché Bender.
David-Rouleau Barry.
C.-E.-Léonidas Dionne.
Arthur Legaré.
Jules Tessier.
Robert-St-Barbe Young.
1875— Jules-Alexandre LeMoine.
Olivier-Eugène Rouillard.
Owen-Barnard Devlin.
Jean-Charles-L.-T. Chapais.
Pierre-Paul-Ernest Smith.
Edward-Graves Meredith.
Joseph Allaire.
Henry-Sebastian O'Connor.
Edouard Philbert.
1876— Rob.-Peel.-W. Campbell.
Charles Fitzpatrick
Auguste Tessier.
Thomas-Connolly Aylwin.
1877— Joseph-G. Couture.
A.-Gustave Dionne.
Charles-Panet Angers.
Onésiphore-D. Labrie.
Arsène Piché.
1878— J.-Isaac Lavery.
Joseph-Edouard Boily.
J.-Eugène Drolet.
Edouard-LaRue Burroughs.
Edmund-Roche Alleyn.
John-C. O'Donnell.
James-Langlois Bell.
1879— Cusack-P. Roney.
L.-Félix-M. Pinault.
Eugène Simard, M.

(1) Pour être BACHELIER EN DROIT, il faut avoir mérité *au moins* la note *assez bien* à tous les examens de terme pendant *tout le cours*.

	Messieurs
1879—	Charles-Eugène Pouliot.
	François-Xavier Gosselin.
	Joseph-Evariste Prince.
	Archibald Cook.
1880—	L.-Chs.-A Angers.
	Joseph-Edmond Roy.
	J.-Boutin Bourassa.
	Phil.-Michel Laberge.
	Louis-Joseph Riopel.
	Alexandre-Ignace Gauvreau.
	Louis-Frémont Burroughs.
	Philippe-Auguste Choquette.
	Joseph Savard.
	J.-E.-Alfred St-George.
	William-Noble Campbell.
	L.-Nap. Guindon, M.
	Joseph-Edouard Paradis, M.
1881—	Arth-Felix-Alf. Chamberland.
	Jean-Pierre-Honoré Chassé.
	Guillaume-George Bellerive.
	Joseph-Alfred Rinfret, M.
	Louis-George-Auguste Cressé, M.
	Joseph-Stanislas Doucet, M.
	Auguste-Etienne Mackay, M.
	Louis-Edouard Turgeon, M.
	Joseph-Alph.-Pierre d'Auteuil.
	Marie-Hidall Simard.
	James-Pierre Prendergast.
	Paul-Jean-Baptiste Blouin.
	Emery-Philippe Bertrand, M.
	Toussaint-Théon-Brosseau, M.
	Joseph-Dominique Leduc, M.
	Louis Jean-Etienne Taché, M.
1882—	Arthur-Cyrille-Albert Malouin.
	Thomas Blanchet.
	J.-Edmond Fortin.
	Jacques Buteau
	Auguste-Théodore Chalifour.
	Joseph Grenier.
	Joseph-Alfred-Emile Chouinard.
	Elz.-Robert-Adolp. Taschereau.
	Théod.-Alphée-Alph. Marquis.
	Jean-George LeBoutillier.
	Achille Carrier
	Edmond-Gustave Joly.
	Valère Gosselin.

	Messieurs
1882—	Jean Baptiste-Hercule Dorion.
	Charles Grenier.
	Alfred Morency.
	Joseph-Philippe Martel, M.
	Maurice Barlairgé, M.
	Joseph Baulne, M.
	George-Elzéar Fortin, M.
	M.-Cl.-Amédée Bissonnette, M.
	Jos.-Eugène-Ed. Marion, M.
	Amédée Dugas, M.
	Eusèbe Laliberté, M.
	Edouard-Ulric Lafontaine, M.
	Pierre-Uldéric Renaud, M.
	Pierre-Elzéar Drouin, M.
	William-G. Morgan, M.
	Cornelius McCully, M.
	Pierre-T. Poirier, M.
	Henri-Arthur Cholette, M.
	Ls-Napoléon Champagne, M.
1883—	Charles-Isaïe Labrie.
	Edm.-Stanislas Garneau.
	Louis-Rodolphe Roy.
	Jos.-Daniel Plamondon.
	Chs-François Roy.
	Adolphe-Alfred Drapeau.
	Pierre-Antonin Bidégaré.
	Amédée-Jos.-Chenest Beaubien.
	Edmond Lortie.
	Firmin Campbell.
	Ls-Arsène Lavallée, M.
	Daniel Jean Hennessey, M.
	Jos.-Arthur Lynch, M.
	Jo.-Stanislas Leroux, M.
	Joseph Mélançon, M.
	Jos.-George-Evariste Héroux, M.
	Geo.-Robert-Arthur Prieur, M.
	Ls-Joseph Papineau, M.
	Tancrède-Toussaint Moreau, M.
	David-Arthur Lafortune, M.
	Raoul Dandurand, M.
	Jos.-Pierre Roy, M.
	Cuthbert-Alph. Chênevert, M.
	Romulus-H. Laurendeau, M.
	Chs-Horace St-Louis, M.
	Chs-Edouard Gagnon, M.

6° BACHELIERS EN THÉOLOGIE. (*)

	Messieurs
1870—	George-Pierre Côté.
	Adrien Papineau.
1871—	Joseph-Clovis Laflamme.
	David Gosselin.
	René Casgrain.

	Messieurs
1872—	Henri Têtu.
	Edmond Marcoux.
	Zoël Lambert.
	Benjamin Demers.
	Thomas Bérubé.

(*) Pour être Bachelier en Théologie, il faut avoir mérité *au moins* la note *assez bien* à six examens de certificat qui auront eu pour objet la moitié des manuels de dogme et de morale adoptés dans l'établissement affilié où l'on étudie.

MESSIEURS

1872— Honoré Leclerc.
Daniel McIntosh.
Cyrille-Alfred Marois.
1873— Anselme Rhéaume.
1874— Adaldert Blanchet, Q.
T.-Michel Labrecque, Q.
Edouard Carrier, Q.
Paul Dubé, S.-A.
Zéphirin Caron, S.-A.
Fortunat Pelletier, S.-A.
Narcisse Proulx, S.-A.
Octave Pelletier, S.-A.
John O'Farrell, S.-A.
Patrick Towhay, S.-A.
Joseph Lavery, S.-A.
Frs-Xavier Garneau, S.-A.
Charles Richard, S.-A.
1875— Lionel Lindsay, Q.
Cléophas Gagnon, Q.
Eric Audette, Q.
Frs-Honoré Bélanger, Q.
Ernest Nadeau, Q.
Jacques Gauthier, Q.
Joseph-Alph. Huart, Q.
John Hogan, Q.
Edward Walker, Q.
Peter-M. O'Leary, S.-A.
Alphonse Carbonneau, R.
1876— Michael-McKenzie, Q.
William-B. McDonald, Q.
Arthur Caron, Q.
Placide Roy, Q.
Jean Chaisson, Q.
Olivier Mathieu, Q.
Louis Gnérin, Q.
Gabriel Cloutier, S.-A.
Jean-B. Gosselin, S.-A.

MESSIEURS

1876— Arthur Belleau, Q.
1877— Frs Xav. Bélanger, Q.
Laughlin McDonald, Q.
Joseph Quinam, Q.
William Hamilton, Q.
1878— George McCrea, Q.
Alfred Pâquet, Q.
1879— John-Lawson McDonald, Q.
Narcisse-Alph. Lemieux, Q.
William Grant, Q.
John Seubert, Q.
Emile Dionne, S.-A.
George Pelletier, S.-A.
Louis St Pierre, S.-A.
Louis Lessard, S.-A.
A.-Percy Philips, R.
1880— Henri-Arthur Scott, Q.
Eustache-Alex. Maguire, Q.
John Connolly, S.-A.
Jos.-Cajetan Bérubé, R.
Joseph de Champlain, R.
Louis Savoie, R.
Emile Pouliot, R.
1881— Herménégilde Bouffard, Q.
Daniel-Webster Moriarty, Q.
Joseph-Alexandre Lafrance, Q.
Arthur Marchand, Q.
Charles Boulay, Q.
Albert Rouleau, Q.
1882— Etienne-Olivier Corriveau, Q.
Jean-Casimir Drolet, Q.
Robert Hughes, Q.
Lachlan McPherson, Q.
Patrick-Sarsfield O'Ryan, Q.
Jean-Baptiste Bélanger, R.
Achille Thibeau, R.
1883— Jos.-Marie-Alphonse Genest, Q.

7° BACHELIERS EN DROIT CANONIQUE.

MESSIEURS

1879— Narcisse-Alph. Lemieux, Q.
Jean Hébert, Q.
John Seubert, Q.
1880— Jos. D. Beaudouin, Q.
J.-L.-U. Fréchette, Q.
Eustache-Alex. Maguire, Q.
William O'Leary, Q.

MESSIEURS

1881— Herménégilde Bouffard, Q.
Arthur Scott, Q.
Albert Rouleau, Q.
1882— Etienne-Olivier Corriveau, Q.
Jean-Casimir Drolet, Q.
Hubert Lessard, Q.
Patrick-Sarsfield O'Ryan, Q.

MAITRES OU LICENCIÉS.

1° LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE.

1882— M. Olivier Mathieu.

2° MAITRES ÈS ARTS.

MESSIEURS

1857— Thos-E. Hamel, *ad eumdem.*
Cyrille-E. Legaré, *ad eumdem.*
1858— Louis Beaudet, *ad eumdem.*
1859— Edouard Michel Méthot.
Charles-Honoré Laverdière.
1863— François Desaulniers.
Louis Dagenais.
Pierre Lagacé.
François-Ignace Paradis.
Antoine-Narcisse Bellemare.
Octave Audet.
1866— André Pelletier.
Irénée Douville.
1867— Antonin Naniel.
François-A.-Hubert LaRue.
1868— J.-Elie Panneton.
Isaïe Gélinas.
Bruno Leclerc.
Achille Vallée.
1871— Charles Bacon.
1874— Thomas Moreau.
1876— Charles Baillairgé.
Elzéar Couture.
1879— Emmanuel Guilbert.
Pierre Girard
1880— François-X. Cloutier.

MESSIEURS

1880— Napoléon Caron.
R. P. Jos. Cel.-Carrier, C. S. S. O.
Joseph Séguin, S V.
Magloire Légaré.
Joseph-Delphis Meunier.
François-Xavier Jackel.
M.-Thomas Labrèque.
Charles-Philippe Richard.
1881— Joseph Giguère.
Alphonse Bérard.
François-Xav.-Eug. Ecrément.
R. P. Auguste Dion.
1882— R. P. Moïse McGarry.
R. P. Godefroy Robert.
R. P. Charles Jolly.
R. P. Théophile Paré.
R. P. Augustin Louage.
R. P. Amédée Guy.
R. P. Alfred Roy.
R. P. Philéas-Fréd. Bourgeois.
Cléophas Gagnon.
1883— Louis Richard.
Raymond Caisse.
Télesphore Laflèche.

3° LICENCIÉS EN MÉDECINE.

MESSIEURS

1855— François-A.-Hubert Larue *avec distinction.*
1856— Napoléon Lavoie, *avec distinction.*
1860— Romuald Gariépy, *avec distinction.*
Louis-J.-Alfred Simard, *avec grande distinction.*
1861— Alfred Lachaine, *avec distinction.*
1863— Charles-Antoine Delâge, *avec distinction.*
Napoléon Dion, *avec distinction.*
Charles Verge, *avec distinction.*
Laurent Catelier.
1866—Damase Archambault.
Charles-Alexandre Lesage.
1867—F.-X.-Edmond Héroux, *avec distinction.*

MESSIEURS

1867—Camille Lafontaine.
Thomas-Godfrey McGrath, *avec distinction.*
Lucien Moraud.
1868—Solfrid-Wilbrod Larue.
Romuald Fiset, *avec distinction.*
Michael Ahern, *avec distinction.*
Henri-Josué Martin.
J.-Edouard Badeaux, *avec distinction*
1869—Jules-Guernon Lussier, *avec distinction.*
A.-George Matte, *avec distinction.*
Paul-Etienne Grandbois, *avec grande distinction.*
Cyrille Lacombe, *avec distinction.*
J.-Bte Bolduc, *avec distinction.*

MESSIEURS

1869— A.-Albert Philion, *avec distinction.*
B.-Gérin Lafontaine, *avec distinction.*
Zotique Rousseau.
Hubert Neilson.
1870— Edmond Gauvreau.
Charles Gingras.
L.-J.-Lactance Archambault, *avec grande distinction.*
Alfred-Miville Dechêne, *avec grande distinction.*
Chs Delagrave, *avec distinction.*
Edouard Rouleau, *avec distinction.*
Wilbrod Mayrand.
Louis-Elie Beauchamp.
Napoléon Fiset.
Antoine Larue.
Edmond de Sales Laterrière.
George Garon.
Horace Crépault.
1871— Michael Coote.
Adolphe Lemire.
Cyrille-Emile Vaillancourt.
1872— Joseph-Eusèbe Grondin.
Basile Desrochers.
Gustave Turcotte.
Moïse Rheault.
Joseph-Edouard Ladrière.
Joseph-Benjamin Blouin.
Evans Rechette, *avec distinction.*
1873— William Maguire.
1874— Edwin Turcot, *avec distinction.*
Ephrem Olivier, *avec distinction.*
Philippe Charest, *avec distinction.*
Honoré Labrecque.
Charles Clément.
Odilon Lauriault.
Charles-Nérée Beauchemin.
Théodore-A. Talbot.
Thomas Tremblay.
Richard-Ph. Alleyn.
Charles-A. Casgrain.
M.-R.-A.-Tancrède Fortier.
Louis-Napoléon Fortin, *avec distinction.*
Jules-Nelson Fraser.
Pierre E. Lemieux.
Auguste Ross.
1875— Fl.-Ch.-Tancrède Lamoureux.
Eusèbe Beaudry.
Joseph-Eugène Turcot.
George Bolduc.
Léandre Hamelin.
Narcisse-Arthur Desjardins.
Louis-Joseph Dostaler.
George-D.-B. Watters.

MESSIEURS

1876— Auguste Bourbonnais, *avec distinction.*
Mat.-Alf.-Arsène Falardeau.
Alfred Paquin.
G.-Al. Philibert Tanguay.
Andre-David Lepage.
Chs-Alphonse Dubé.
1877— Louis Crepault.
George Frechette.
Joseph Godbout.
Adhémar Jeannotte.
Charles Lesperance.
Alphonse Letellier de St-Just.
Arthur F. Poulin.
George-S. Grégoire.
Abraham Larochelle.
1878— Patrick Power Delaney.
Gaspard-H. Turcot, *avec distinction.*
J.-Adjutor Samson.
Henri Trudel, *avec distinction.*
L.-U.-J. M.-Aurèle Noël, *avec distinction*
Charles-F. Couture.
Ls-Oct. Maxime Bellemare.
Jos.-E. Bolduc.
Henri-Philippe Rouleau.
Arthur-E.-Z. Vincelette.
Léon-Achille Gauvreau.
Edouard Morin.
1879— Chs-Narcisse Gauvreau, *avec distinction.*
A.-Israël Joncas, *avec distinction.*
François-Xavier Gosselin, *avec distinction.*
Joseph-A. Langlois, *avec distinction.*
Eugène Bédard.
Pierre-H. Brassard.
Simon Grenier.
Charles-E.-A. Côté.
1880— Joseph-Hubert Joannette, *avec grande distinction,* M.
Jos.-Arthur Cardinal, *avec grande distinction,* M.
Victor-Sanfaçon, *avec distinction.*
Ls-Stanislas-Zéphirin Giasson.
Narcisse-Emile Roy.
1881— William-Herménégilde Blagdon.
Ls-Chs-Alexandre Chaussegros de Léry.
Jos.-Rodolphe Tranchemontagne, M.
George-Henry Oliver, M.
Alfred Savard, M.
1882— Gustave-Adolphe Casgrain.
Joseph-Alphonse Marcoux.
Joseph-Valère Côté.

MESSIEURS

1832— Isaïe Cormier, M.
Gustave Demers, M.
Louis-Eugène-Napoléon Matte, M.
Rodolphe-Gaspard Janson, M.
1883— Chs-Eusèbe Lemieux, *avec distinction.*
Emile Sirois.

MESSIEURS

1883— George-Wm.-Lachaine Jolicœur, *avec distinction.*
Edmond Boulanger.
Edmond Perron.
Edmond Bastien, M.
Félix-Gustave Lafontaine, M.
Jos.-Wilfrid Prevost, M.

4° LICENCIÉS EN DROIT.

MESSIEURS

1860— Côme-A. Morisset, *avec distinction.*
1861— Chs-Frs-Stanislas Langelier, *avec grande distinction.*
1862— Charles-Narcisse Hamel, *avec distinction.*
1865—James George Colston, *avec grande distinction.*
1868— Joseph Bédard, *avec distinction.*
Lucien Turcotte, *avec grande distinction.*
1871— Charles Darveau.
Ernest Cimon.
1872— Hubert-Edouard-Adjutor Turcotte.
1873— Edmund-James Flynn, *avec distinction.*
1874— Louis Asselin, *avec distinction.*
Lawrence Cannon.
1875— Louis-Philippe Sirois, *avec distinction.*
Charles Langelier.
1876— Alphonse Pouliot.
1877— Thomas-Chase Casgrain, *avec grande distinction.*
Victor-A.-E.-Benoit Livernois, *avec distinction.*
P. V.-Amédée Robitaille, *avec distinction.*
Philippe-H. Malouin.
J.-B.-Alfred Coutier.
Urbain Lapointe.
Lawrence Stafford.
1878— R. Maurice St-Jacques, *avec grande distinction.*
Jules Joseph T. Frémont, *avec grande distinction.*
Horace-F.-X. Archambault, *avec grande distinction*
1879— Pierre Eugène Lafontaine, *avec grande distinction*, M.
Thomas Chapais, *avec distinction.*
Bruno Nantel, *avec distinction*, M.
Charles-Alphonse Léveillée, M.

MESSIEURS

1879— Joseph-Adolphe Chauret, M.
Joseph-Adélard Descarries, M.
Jules-André St-Julien, M.
1880— L.-Ph. Pelletier, *avec grande distinction.*
Richard-Tuson Henneker.
Onésime Boisvert, *avec grande distinction*, M.
Achille Dorion, *avec grande distinction*, M.
Alexandre Lamirande, M.
1881— Simon-Napoléon Parent, *avec distinction.*
Adalbert Fontaine.
Elzébert-Edouard Roy.
Charles-Lemoine de Martigny, *avec grande distinction*, M.
Joseph-Octave Drouin, *avec grande distinction*, M.
Joseph Emard, *avec distinction*, M.
Henri Gérin-Lajoie, *avec distinction*, M.
Arthur David, M.
1882— Albert Lemay, *avec distinction.*
Henry Aylen, *avec distinction.*
François-Siméon Tourigny.
Charles-McPherson Holt.
Thomas Fortin, *avec grande distinction*, M.
Jos.-Henri-Napoléon Richard, *avec grande distinction*, M.
Napoléon-Antoine Belcourt, *avec grande distinction* M.
Louis-Arsène-Herman Comeau, M.
1883— Gilbert-Miville Dechesne, *avec grande distinction.*
Ernest Chouinard, *avec distinction.*
Arthur-Ernest Mountain.
Adolphe Dionne.
Alphonse Lernier.
Eusèbe Belleau.
Alexandre Jodoin, M.

5° LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

MESSIEURS

1870— Rémi Faure, *avec grande distinction.*
1871— Louis Gauthier, *avec grande distinction.*
1872— Adrien Papineau, *avec distinction.*
Clovis Laflamme, *avec grande distinction.*
1873— Thomas Bérubé *avec grande distinction.*
Cyrille-Alfred Marois, *avec distinction.*
1875— Anselme-Napoléon Rhéaume, *avec grande distinction.*
1876— Edward Walker, *avec distinction.*
1877— Jean Chaisson, *avec distinction.*
Olivier Mathieu, *avec grande distinction.*

MESSIEURS

1878—Joseph Quinan, *avec grande distinction.*
1879—Joseph Feuiltault, *avec grande distinction.*
Henry-Chs Becker, *avec distinction*, M.
Albert-John Mckeon, M.
Dennis McMahon, M.
1880—William-Henry Grant, *avec grande distinction.*
1881—Joseph-Claver Bessette, *avec distinction.*
Arthur Scott, *avec grande distinction.*
1883—Patrick-Sarsfield O'Ryan, *avec grande distinction.*
Lachlan McPherson, *avec distinction.*

DOCTEURS.

1° DOCTEURS EN PHILOSOPHIE.

1878— M. Thomas Salvatore Talamo. 1883— M. Olivier Mathieu, *ad eumdem.*

2° DOCTEURS ÈS SCIENCES.

1857— M. Thomas-Sterry Hunt. 1880— M. l'abbé Léon Provancher.

3° DOCTEURS ÈS LETTRES.

1857— M. Jean-Baptiste-Antoine Ferland.
1867— L'Hon. Pierre-J.-O. Chauveau.
1877— M. Raymond Casgrain.
M. Bernard O'Reilly.
1878— Son Excellence Mgr G. Conroy.
Son Excellence Lord Dufferin, Gouv.-Gén. du Canada.
M.-H. A. Verreau.
1880— Mgr Joseph-Sabin Raymond.
1880—L'Hon. Adolphe-Basile Routhier.
M. Alexis-Albert Lefaivre, Con. Gén. de France.
M. Lucien-Brun, Prof. à l'Univ. Cath. de Lyon.
M. Claudio Jannet, Prof. à l'Univ. Cath. de Paris.
1883— M. Louis-Edouard Bois.
M. Cyprien Tanguay.
M. Joseph-Chs Taché.

4° DOCTEURS EN MÉDECINE.

MESSIEURS

1854— Jean Blanchet.
Charles Frémont.
James-Arthur Sewell.
Jean-Zéphirin Nault.
Jean-Etienne Landry.
Alfred Jackson.
1858— Charles-Eusèbe Lemieux.
1859— François-A.-Hubert LaRue.
1865— Napoléon Lavoie.

MESSIEURS

1865— Romuald Gariépy.
Louis-J.-Alfred Simard.
Alfred Lachaine.
Laurent Catellier.
Charles-Antoine Delâge.
Napoléon Dion.
Charles Verge.
Olivier-Alphonse Hébert.
1866— L.-Conrad Gill.

MESSIEURS

1867— David-Louis Larose.
L.-T.-Eugène Rousseau.
1870— Edmond Héroux.
Edouard Badeaux.
Paul-Etienne Grandbois.
Louis-Jos.-Lactance Archambault.
Alfred-Miville Dechêne.
Alfred Beauchemin.
1871— Ferdinand Doherty.
Pierre-Achille-Anaclet Collet.
1872— Malcolm Guay.
Félix-Emile Dubé.
1873— Zéphirin Gravel.
Ernest Delisle.
Michel Fiset.
Louis Gauvreau.
Arthur Vallée.
1874— Samuel Pouliot.
Narcisse-Eutrope Dionne.
Joseph-Phidime Giguère.
Josué-Nic. Pinault.
Onésime Mazurette.
Damase Rossignol.
1875— Joseph-Philéas Boulet.
Louis-Elzéar-Odilon Desjardins.
Wenceslas Bilodeau.
1876— Joseph-Côme Maranda.
Jos.-Hu.-Amb. Matte.
Hugues-Ev. Desrosiers.
Louis-Frémont Burroughs.
J.-Fr.-Régis Latraverse
Patrick-Ge. Jennings.
Arthur-Lapthorn Smith.
Michel-Delphis Brochu.
Flavien-Alfred Dion.
Thomas Laliberté.
1877— Joseph-Paradis Lavoie.
L.-N.-Emile Lacoursière.
J.-E.-Hercule Poisson.
Antoine-Emmanuel Belleau.
1878— Joseph-Charles Taché.
Hyppolite Sirois.
Peter Conroy.
J.-E.-Alphonse Méthot.
Arthur-Alfred Watters.
Pierre Beaubien, *ad eumdem.*
Pierre Munro, *ad eumdem.*
Jean-Philippe Rottot, *ad eumdem.*
Eugène-H Trudel, *ad eumdem.*
J.-Gaspard Bibaud, *ad eumdem.*
Joseph-Emery Coderre, *ad eumdem.*
Thos.-E.-D'Odet d'Orsonnens, *ad eumdem.*
William-H. Hingston, *ad eumdem.*
Alfred-T. Brosseau, *ad eumdem.*
Emmanuel-P. Lachapelle, *ad eumdem.*

MESSIEURS

1878— Angus-C. Macdonald, *ad eumdem.*
Arthur-G.-A. Ricard, *ad eumdem.*
Adolphe Dagenais, *ad eumdem.*
J.-Alfred Laramée, *ad eumdem.*
George-O. Beaudry, *ad eumdem.*
1879— Charles-M. Filiatrault, *ad eumdem.*
Norbert Fafard, *ad eumdem.*
Elzéar Berthelot, *ad eumdem.*
Sévérin Lachapelle, *ad eumdem.*
Salluste Duval, *ad eumdem.*
Azarie Brodeur, *ad eumdem.*
A.-A. Foucher, *ad eumdem.*
L.-S.-A. de la Chevrotière.
1880— Michael Ahern.
Jos.-Henri-Edmond Veilleux.
M. T.-Edouard Belleau.
Edmond-Victor Prévost.
Louis Clovis Mayrand.
William-Alexandre Verge.
Jean-Félix Landry.
Louis-Antoine Généreux.
Edouard-Odina Cloutier.
Flavien Dupont. M.
Joseph-Ernest Lacaille, M.
Damase Carrières, M.
1881— Philippe Wells.
Joseph Pelletier.
Joseph-Emile Poirier.
Aimé Trudel.
Louis-Guillaume-Philéas De Blois.
Auguste-Charles Hamel.
François-Xavier-Arthur Gaboury, M.
Joseph-Edmond Lemaître, M.
Joseph-Eusèbe Bergeron.
1882— Albert-L.-E. Marois.
Arthur-Etienne Hébert.
Elzéar Laberge.
Pierre-Paul-Jos. Cherrier, M.
1883—Edwin Turcot.
Alfred Pinault.
Ephrem Lessard.
Salluste Roy.
Arthur DeBlois.
Chs-Henri Simard.
Théophile Paré.
Emile Sylvain.
André-Samuel Brien, M.
Arthur Jos.-Evariste Cormier, M.
Frank Devlin, M.
Fr.-Xav. Gagnier, M.
Jérôme-David Gauthier, M.
Jos.-Octave Goyette, M.
Arthur Joyal, M.
Joseph Leroux, M.
Avila-Romuald-Lemire Marsolais, M.

5° DOCTEURS EN DROIT.

1854— L'Hon. Augustin-Norbert Morin.
M. Jacques Crémazie.
1855— L'Hon William Badgley.
L'Hon. Jean Thomas Taschereau.
L'Hon. Ulric-Joseph Tessier.
1857— M. Auguste-Eugène Aubry, *ad eumdem.*
1864 M. George-D. Gibbs, *honoraire.*
1865— L'Hon. René Edouard Caron.
L'Hon. John-Dewey Day.
L'Hon. Napoléon Casault.
M Jean Langlois.
1870— M. James George Colston.
1878— L'Hon. C.-F. S. Langelier.
L'Hon. Richard Alleyn.
L'Hon. Edmund-James Flynn.
M. Côme-Séraphin Cherrier.
1878— L'Hon. Samuel-S. Monk.
L'Hon. P.-J.-O. Chauveau.
L'Hon. Thomas-J. J. Loranger.
L'Hon. Jos.-A. Chapleau.
L'Hon Louis-A Jetté.
M. J.-Alphonse Ouimet.
Son Excellence Lord Dufferin, Gouv.-Gén. du Canada.
1879— L'Hon Alexandre Lacoste.
1880— L'Hon. Sir A.-A. Dorion.
L'Hon. William C. Meredith.
1882— L'Hon. Sir Hector-L. Langevin.
M. Chs.-Chamilly de Lorimier.
M. Chs.-Louis Champagne.
M. Pierre-Eugène Lafontaine.
1883— L'Hon. Ad.-Basile Routhier.

6° DOCTEURS EN DROIT CANONIQUE.

1856— Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, *ad eumdem.*
1877— M. Albert-André Blais, *ad eumdem.*
1881— M. Joseph Feuiltault, *ad eumdem*
1883— M. Michel-Thomas Labrecque, *ad eumdem.*

7° DOCTEURS EN THÉOLOGIE.

1852— M. Léon Gingras, *ad eumdem.*
1853— M. Louis-Jacques Casault, *ad eumdem.*
1865— Mgr Benjamin Pâquet, *ad eumdem.*
M. Ls-Honoré Pâquet, *ad eumdem.*
M. Ls-Naz. Bégin, *ad eumdem.*
1871— M. Rémi Faure.
M. Louis Gauthier.
1873— M. Joseph-Clovis Laflamme.
1877— M. D.-Edward Walker.
1878— M. Olivier E. Mathieu.
M. Jean Chaisson.
M Joseph-Alexandre Baile, Sup. S. S.
M. Frédéric-Louis Colin, P. S. S.
M. Hyacinthe-F.-D. Rouxel, P. S. S.
M. Thomas-Théophile Parent, P. S. S.
M. Jean-Amable Trémolet, P. S. S.
M. Narcisse-Amable Troie, P. S. S.
M. Isaïe-Marie-Charles Lecoq, P. S. S.
M. Jean-Pierre Schlickling, P. S. S.
1878— M. Alexis-Jules Théod. Orban, P. S. S.
M. Nicolas-Victor Many, P. S. S.
Son Excellence Mgr G. Conroy.
M. Michel-Edouard Méthot.
M. Pierre Roussel.
1879— M. Joseph Quinan.
M. W.-C. Becker, M.
M. Bernard O'Reilly.
M. Jules-Marie Delavigne, P. S. S.
M. Jean-Baptiste Thibaud, P. S. S.
M. François-Hyppolite Dupret, P. S S.
1881— M. Cyrille-Etienne Legaré, V. G.
M. William-Henry Grant.
M. Jos.-Narcisse Martin, P. S S.
M. Paul-Napoléon Bruchési, *ad eumdem.*
1882— M. Alphonse Lemieux, *ad eumdem.*
M. Henri Gouin, *ad eumdem.*
1883— M. Michel-Thomas Labrecque, *ad eumdem.*
M. Ls-Apolphe Pâquet, *ad eumdem.*
M. Pierre-Marie Hamon, P. S. S.

Prix du Prince de Galles

(Depuis qu'il n'est plus attaché au Baccalauréat ès Arts)

RHÉTORIQUE

MESSIEURS

1873— Alfred Cloutier, Q.
1874— Joseph Lemaître, N.
1875— Alphonse Lemieux, Q.
1876— Achille Routier, Q.
1877— Gilbert Miville, S.-A.
1878— Gaudiose Brousseau, Q.
1879— Alphonse Bernier, L.
1880— L.-M. Gérin, N.
1881— Thomas-J. Kelly, S.-L.
1882— Louis Fortier, Q.
1883— Thomas Lefebvre, Q.

PHILOSOPHIE

MESSIEURS

1875— Ls-Félix Pinault, R.
1876— Félix Landry, Q.
1877— Henri Gouin, Q.
1878— Alphonse Corriveau, N.
1879— Philippe Bérubé, R.
1880— Edouard Baril, N.
1881— Ovide Côté, R.
1882— Théodule Blais, Q.
1883— Clovis Arsenault, Q.

Sont admissibles à concourir pour ce prix tous ceux qui, à l'examen des Lettres ou à l'examen des Sciences du Baccalauréat ès Arts, conservent au moins les *quatre-cinquièmes* de la somme des points, sans avoir moins du *sixième* sur aucune matière distincte.

Voici la liste des élèves qui ont eu droit de concourir depuis que les prix du Prince de Galles sont indépendants du Baccalauréat :

RHÉTORIQUE

MESSIEURS

1873— Alfred Cloutier, Q., *Prix.*
François Faguy, Q.
Eugène Duguay, N.
Victor Livernois, Q.
1874— Chs-Eugène Pouliot, Q.
Thomas Chapais, S.-A.
Auguste Pageot, Q.
Paul Chénard, S.-A.
Félix Landry, Q.
Louis Pelletier, S.-A.
Joseph Girard, Q.
Joseph Lemaître, N., *Prix.*
Ernest Bellemare, N.
Evariste Prince, N.
1875— Henri Gouin, Q.
John Carey, Q.
Alphonse Lemieux, Q., *Prix.*
Joseph Turcotte, Q.
Athanase Biron, N.
Victor Charland, Q.
Frs-Xavier Gosselin, Q.
Bruno Nantel, S.-T.
Louis St-Pierre, S.-A.
1876— Louis-A. Pâquet, Q.
Arthur Scott, Q.
Alphonse Corriveau, N.

MESSIEURS

1876— Elzéar Delamare, Q.
Paul Blouin, Q.
Alphonse Bélanger, R.
Joseph Beaudouin, Q.
Achille Routier, Q., *Prix.*
Alexandre Legault, S.-T.
Alfred Tremblay, S.-A.
Alphonse Têtu, S.-A.
Hermann Brunault, N.
Alphonse Garneau, Q.
Arthur Marchand, Q.
Elzéar Hudon, Q.
1877— Samuel Langis, Q.
Gilbert Miville-Dechêne, S.-A., *Prix.*
Edouard Bélanger, Q.
1878— Edouard Baril, N.
Alexandre Jodoin, Q.
Ernest Chouinard, Q.
Louis Bertrand, S.-T.
Clément Leclerc, Q.
Edmond Verret, Q.
Napoléon Bernard, N.
Emile Tardivel, Q.
Gaud. Brousseau, Q., *Prix.*
Adolphe Dionne, S.-A.

MESSIEURS

1878— Dominique Pelletier, S.-A.
Peter O'Donnell, S.-T.
1879— Eugène Roy, Q.
Alphonse Bernier, L., *Prix.*
François Têtu, S.-A.
Alexandre Maltais, C.
Jules Beauset, Q.
Edmond Boisvert, N.
Arthur Delisle, Q.
Joseph St-Amant, Q.
Silvio Corbeil, S.-T.
Adélard Gosselin, Q.
Eusèbe Belleau, L.
Philippe Pinault, R.
Alfred Morin, Q.
Ferdinand Charbonneau, S.-T.
Edmond Paré, Q.
Henri Defoy, Q.
Philogone Lemay, S.-T.
1880— L.-M. Gérin. N., *Conc. déc.*
1881— Th.-J. Kelly, S.-L., *Prix.*
J. Levasseur, S.-A.
U. Tremblay, C.
J.-C. Arsenault, Q.
P. Marchildon, N.
P. Demers, S.-H.
A. Marsolais, As.
L.-A. Cadotte, S.-H.
Ph. Dorval, As.
Bl. Letellier, Q.
P.-E. Rioux, Q.
A. Gaboury, S.-T.
M. Gagnon, As.
Nap. Tremblay, Co.
J.-E. Foucher, J.
Jos.-S. Comtois, As.
A. Gendron, S.-H.
W. Larose, As.
G. Dauth, S.-H.
A. Rocher, As.
J.-C. Marsan, L.
J.-B. Ruest, R.
1882— Louis Fortier, Q., *Prix.*
Abraham Vaillancourt, Q.
Arthur-O. Papillon, N.*
Alphonse Bourgault, N.
Auguste Beaudry, N.
Ernest Devoy, N.,
J.-E.-Léon Arcand, T.-R.
Alfred Bastien, J.
Calixte Dumas, L.
Alphonse Pouliot, S.-A.
Ant.-G. Verreau, S.-A.
J.-T.-Ad. Gravel, T.-R.
Patrick-U. Brown, S.-H.
L.-N. Boisvert, S.-M.
Théodore Trépanier, Q.

MESSIEURS

1882— Adjutor Couturier, C.
Albert Dion, Q.
Cyrias Roy, Q.
Victor Morin, S.-H.
Paul-F. Brière, S.
C.-A. Lafrance, S.
Alfred Duhamel, N.
Edouard Plamondon, Q.
H.-H.-A. Gervais, S.-M.
Hugues Lefebvre, S.-H.
Ludger Alain, C.
Albert Côté, L.
Antoine Provost, J.
* Frédéric Tessier, S.-L.
* Elphège Guertin, S.-L.
* D. Murphy, S.-L.
* Richard Walsh, S.-L.
1883— Siméon Bernard, Q.
Alphonse Robert, S.-M.
Thomas Lefebvre, Q., *Prix.*
Claude-S. Wheeler.
John Lenehan, S.-L.
† William Charlebois, As.
J.-Camille Pouliot, Q.
Abel Rochette, Q.
Joseph Gingras, Q.
Eugène Gélinas, N.
Chrysologue Lacasse, J.
L.-Philippe Legendre, Q.
Félix Rouleau, R.
Joseph Bonin, S.-H.
Adélard Turgeon, L.
† Charles Dequoy, As.
Narcisse Dégagné, S.-A.
† Victor Marsolais, As.
Pierre Faucher, Q.
Alphonse Belles-Isles, R.
Patrick Duff, Q.
Eugène Godin, T.-R.
Joseph Gagnon, L.
David LeBel, R.
Alfred Lippé, J.
Ernest de Varennes, Q.
Télesphore Forest, As.
John Finen, S.-L.
† Arthur Fisette, As.
André Dubreuil, S.-H.
† Joseph Desjardins, As.
Antoine Taschereau, Q.
Clovis Leduc, S.-T.
† Hercule Vachon, S.-T.
Arthur Legendre, L.
† Théodule L'Ecuyer, S.-T.
Jules Constantin, Q.
Elzébert Garneau, L.
Edmond Coursol, S.-T.

* Cet élève n'a pu concourir parce que, par accident, il avait traité un autre sujet.
† Cet élève n'a pas concouru.

PHILOSOPHIE

	Messieurs
1875—	Pierre Fortier, N.
	Ls-Félix Pinault, R., *Prix.*
	Joseph-O. Brousseau, Q.
	Henri Cimon, Q.
1876—	Alphonse Pelletier, S.-A.
	Félix Landry, Q., *Prix.*
	Edouard Pilon, S.-T.
	Evariste Prince, N.
	Joseph Feuiltault, Q.
	Louis Pelletier, S.-A.
	Paul Chenard, S.-A.
	Zotique Legris, N.
	Pierre Jutras, N.
	Chs-Eugène Pouliot, Q.
1877—	Alphonse Lemieux, Q.
	Athanase Biron, N.
	Télesphore Campeau, S.-T.
	Arthur Chamberland, R.
	Louis Lavoie, R.
	Etienne Gosselin, S.-A.
	Louis Lessard, S.-A.
	Henri Gouin, Q., *Prix.*
	Louis St-Pierre, S.-A.
	Joseph de Champlain, R.
1878—	Louis-A. Pâquet, Q.
	Arthur Scott, Q.
	Ferdinand Béland, N.
	Elzéar Delamare, Q.
	Alphonse Corriveau, N., *Prix.*
	Arthur Marchand, Q.
	Onil Milot, N.
	Chs-Edouard Brunault, N.
	Joseph Beaudouin, Q.
	Hermann Brunault, N.
	Louis-L. Paradis, Q.
	Alfred Tremblay, S.-A.
	Arthur Hébert, Q.
	Edmond Bernier, Q.
	Charles Boulay, Q.
	George Bellerive, Q.
	Elzébert Roy, Q.
	Alphonse Têtu, S.-A.
	Alphonse Bélanger, R.
1879—	A.-Philippe Bérubé, R., *Prix.*
	Gilbert Miville-Déchêne, S.-A.

	Messieurs
1879—	Daniel Hennessey, S.-T.
	Arthur Vaillancourt, S.-T.
1880—	Edouard Baril, N., *Conc. déc.*
1881—	Ovide Côté, R., *Prix.*
	Eugène Roy, Q.
	Silvio Corbeil, S.-T.
	Joseph Roy, N.
	Napoléon Angers, Q.
	Jules Bauset, Q.
	William Alexander, N.
	Alex. Maltais, C.
	Frs. Têtu, S.-A.
	Louis-Nap. Préville, J.
	F. Couture, S.-A.
	J.-C. St-Amand, Q.
1882—	Théodule Blais, Q., *Prix.*
	Fortunat Fournier, R.
	Joseph Guimont, Q.
	J.-M. Belisle, R.
	Télesphore Lachance, L.
	Achille Bégin, L.
	Pierre Plante, L.
	Adolphe Grenier, Q.
	Célestin Lemieux, L.
	Eugène Lapointe, Q.
	Alfred Crévier, S.-L.
	* Alfred Marsolais, As.
1883—	Ovide Larouche, C.
	† Napoléon Tremblay, C.
	Dosithée Fournier, R.
	Clovis Arsenault, Q., *Prix.*
	† Joseph Levasseur, S.-A.
	† Cléophas Martin, As.
	† Tréflé Théoret, S.-T.
	† Ls-Jos.-Octave Sirois, R.
	† Ulric Brulé, S.-T.
	† Laurent Cousineau, S.-T.
	Irénée Lecours, L.
	Télesphore Simard, Q.
	Nazaire Olivier, Q.
	Elphège Guertin, S.-L.
	Frédéric Tessier, S.-L.
	David-R. Murphy, S.-L.
	L.-P. Demers, S.-H.
	Pierre Marchildon.
	G. Dauth, S.-H.

*Cet élève n'a pu concourir parce que, par accident, il avait traité un autre sujet.
†Cet élève n'a pas concouru.

DEGRÉS, PRIX ET MÉDAILLES

décernés à la fin de l'année académique 1882-83

PRIX MORRIN, *Médecine* (Québec) 1883

2e année.—1er Prix.— { M. Pierre Monat, M. B. / M. Léon Noël, M. B. } *ex æquo.*
2e Prix.— { M. Louis-François Lepage, M. B. / M. Eugène Larue, M. B. } *ex æquo.*
4e année.—1er Prix.—M. Théophile Paré, M. D.
2e Prix.—M. Henri Simard, M. D.

PRIX EXTRAORDINAIRE DONNÉ PAR M. SEWELL (*) *Médecine* (Québec) 1883

M. Henri Simard, M. D.

PRIX TESSIER, *Droit* (Québec) 1883

1er Prix.—M. Gilbert Miville-Dechêne, LL. L.
2e Prix.—M. Adolphe Dionne, LL. L.

MÉDAILLES LORNE, *Droit* (Québec) 1883

Médaille d'or.—M. Gilbert Miville-Dechêne, LL. L.
Médaille d'argent.—M. Arthur-Ernest Mountain, LL. L.

(*) Ce Prix est un témoignage spécial de satisfaction pour la manière extrêmement remarquable avec laquelle M. Simard a subi ses examens de Doctorat.

Dons faits à l'Université Laval durant l'année 1882-83

—

ARCHÉOLOGIE

Blanchet, Rév. M. F.-X., Missionnaire à Jacksonville, Orégon.
Deux chapeaux en usage chez les sauvages de l'Orégon.
Hamel, Rév. M. T.-E., du Séminaire.
Souvenirs divers de Louisbourg, Cap Breton.
Laflamme, Rév. M. J.-Clovis, du Séminaire.
Une tête de pipe montagnaise trouvée sur les bords du lac St-Jean.
Mathieu, Rév. M. Olivier, du Séminaire.
Divers objets trouvés dans les ruines de Louisbourg.
Tessier, Cyrille, Ec., N. P.
Très joli échantillon de divinité chinoise.

BIBLIOTHÈQUE

Académie Commerciale Catholique de Montréal.
Palmarès 1881-82.
Académie de la Rochelle.
Annales 1881, No. 18. Avec atlas, No. 18, 2 vols.
Archevêché de Québec.
Mandements et Circulaires de l'année.
Baillairgé, M. le Chevalier.
Dictionnaire biographique du Bas-Canada. P. S. Baillairgé, Chevalier, M. S.
Blanchet, l'Hon. J.-B.
Settlers, prospectors and tourists' guide through British Columbia.
Blais, M. l'abbé A.-A., D. D. Cn.
66 volumes et brochures diverses.
50 livres bleus.
Bois, M. l'abbé L.-E.
7 photographies historiques.
28 brochures diverses.
Boulay, M. l'abbé Chs.
L'Univers, (journal), un lot.
Bourgeois, R. P.
Panégyrique du B. Pierre Fourier. Don de l'auteur.
Brennan, M., étudiant.
The Voice, (journal), un lot.
Bruchési, M. l'abbé P.-N.
Petites étrennes canadiennes. Don de l'auteur.
Brymner, M., archiviste, Ottawa.
Rapport sur les archives canadiennes, 4 vols.
Caisse, M. l'abbé J.-C.
L Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes.
Campbell, l'Hon. A., Ministre de la Justice.
Cases decided on the British North America Act, 1867, Vol. I.

Caron, l'Hon. A.-P., Ministre de la Milice et Défense.
Rapport géologique 1879-80, anglais et français, 2 vols.
What farmers say of their personal experience in the Canadian North-West, 2 ex.
Rapport des délégués des fermiers sur le Canada, 3 ex.
A. Galt, Future of the Dominion of Canada.
J.-T. Duncan, Contagious diseases of cattle.
E.-L. Cull, Beet root and beet root sugar.
Paul de Cazes, Petites notes sur le Canada, 1882.
O. Cuisset, Popular treatise on the beet root culture.
Exposition universelle de Paris, 1878. Manuel et catalogue de la section canadienne, 2 ex.
Guides divers pour les émigrants, 11 vols.
Brochures diverses sur Manitoba, 32 vols.
Livres bleus, 15 vols.
Discours de l'Hon. A.-P. Caron, 10 avril 1883, 2 ex.
Cercle Catholique.
La grande erreur de nos temps ou le libéralisme.
Chauveau, l'Hon. P.-J.-O.
Société royale du Canada. Séance d'inauguration, 3 ex.
François-Xavier Garneau. Sa vie et ses œuvres. Don de l'auteur.
Cherrier, M. le Chevalier.
Collation du diplôme de Docteur ès Lettres à M. l'abbé Verreau.
Chouinard, Mathias, Ec. avocat.
Code de l'instruction publique dans la Province de Québec. Don de l'auteur.
Clarke, Robert & Co., Cincinnati.
Bibliotheca Americana, 1833.
Colfer, M. l'abbé J.-P.
Le Nouveau Testament, 1658.
Collège de l'Assomption.
Fondateurs, supérieurs, professeurs et élèves, 1833-83.
Collège de Joliette.
Annuaire 1881-82.
Collège Saint-Laurent.
Annuaire 1881-82.
Collège Sainte-Marie.
Annuaire 1881-82.
College of St. Francis Xavier.
Calendar 1881-82.
College of Ottawa.
Prospectus 1882-83, 1883-84, 2 vols.
College of Holy Cross, Worcester, Mass.
Catalogue 1881-82.
College of Physicians and Surgeons, Medical department of Columbia College, N. Y.
75th catalogue, 1882.
Columbia College, N. Y.
Hand-book of information, 1880.
Annual register 1881-82.
Cuoq, M. l'abbé J.-A., P. S. S.
Lexique de la langue iroquoise. Don de l'auteur.
Dalhousie College and University, Halifax.
Calendar 1882-83.
Davin, M. N.-F.
The secretary of the Royal Society of Canada. Don de l'auteur.

Dawson, S.-E., Montreal.
Hand book for the city of Montreal and its environs. Don de l'auteur.
Copyright in book. A lecture. Don de l'auteur.
S. Fleming, The Intercolonial. A history.
Gardon. Mountain and prairie.
Rev. P. Tocque, Newfoundland, 1877.
W. G. Beers, Lacrosse. The national game of Canada.
J.-W. Dawson, Hand book of zoology.
Dawson, Rev. Æneas McDonell.
The last defender of Jerusalem. A poetry.
Delisle, M. P.-G.
Jean de Laët, L'histoire du Nouveau-Monde ou description des Indes occidentales. Réimpression.
Desrosiers, Dr., Prof. U. L, Montréal.
Deuxième rapport annuel de l'Hôpital Notre-Dame, 1881-82.
Dionne, C.-E., Curatenr du Mus. Zool. de l'Un. Laval.
Les oiseaux du Canada. Don de l'auteur.
Ecole polytechnique de Montréal.
Palmarès, 1881-82.
Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.
Annuaire 1882-83.
Ecole supérieure de Théologie de Paris.
Fête de S. Thomas d'Aquin et distribution des prix pour 1881.
Distribution des prix de concours et des diplômes, 1880-81.
Evêché de Chicoutimi.
Mandements et Circulaires de l'année.
Evêché de Montréal.
Mandements et Circulaires de l'année.
Evêché d'Ottawa.
Mandements et Circulaires de l'année.
Mandements de Mgr Guigues.
The late J.-E.-B. Guigues, bishop of Ottawa.
Evêché de Rimouski.
Mandements et Circulaires de l'année.
Evêché de Sherbrooke.
Mandements et Circulaires de l'année.
Evêché de St-Hyacinthe.
Mandements et Circulaires de l'année.
Evènement (Journal.) 1 exem. 1882-83.
Faguy, M. l'abbé Frs.
Le Figaro. 5 Nos. Collection complète.
Flynn, l'Hon. J.-E.
Rapport concernant le chemin de fer de Q. M. O. et O. 2 ex.
Discours devant l'Assemblée Législative, 22 janv. 1882.
Gagnon, M. Ern.
Vekeman. Voyage au Canada. 2 ex.
Gautier, M. Fréd.-Ed.
Official Guide Book to the Canadian Pacific Railway Lands. 3 ex.
Report of the Minister of Agriculture of Manitoba for 1880.
Gosselin, M. l'abbé A.-H.
Officia cum missis clero regni Hiberniæ concessa.
Gosselin, M. l'abbé D.
Mémoire du clergé catholique du Bas-Canada, 1831.
Gouin, M. l'abbé Henri, du Séminaire.
Grammaire de la langue grecque moderne, 2e édition.
E. Burat, Précis de mécanique, 3e édition.

Gouvernement des Etats-Unis.
Report of the superintendant of the U. S. coast and geodetic survey.
Gouvernement Fédéral, Ottawa.
Report of the superintendant of insurance, 1881.
Documents de la Session, vol. XV, Nos 1 et 2, 3, 4, 5 et 6, 7, 8, 9, 10.
Sessional papers. Collection complète depuis la Confédération. 130 vol.
Statutes of Canada. 3 ex.
Statuts du Canada. 2 vol.
General regulations. Royal military College of Canada.
Royal military College of Canada. Syllabus of the course.
Journaux de la Chambre des Communes. vol. XVI, 1882.
Journals of the House of Commons. Collection complète depuis la Confédération. 16 vol.
Journaux du Sénat. vol. XVI, 1882.
Puissance du Canada. Le grand Occident Canadien.
Exploration géologique. Rapport de progrès. 1852-53, fr. ; 1858, angl. ; 1863-66, angl. ; 1866-69, fr. ; 1870-71, fr. ; 1873-74, angl.-fr. ; 1874-75, angl. ; 1875-76, angl. ; 1876-77, angl. ; 1877-78 avec cartes, angl. ; 1878-79, avec cartes, angl. ; 1879-80, avec cartes, angl.-fr, ; 17 vol.
Remarks on the mining regions of lake Superior, 1847.
Exposition de Paris 1878. Catalogue des minéraux du Canada.
Geographical, agricultural and mineralogical sketch. Canada 1865.
Logan, Esquisse géologique du Canada, 1855.
Recensement du Canada. 3e vol.
Canadian parliamentary companion, 1883.
Gouvernement de Québec.
Procédés du Comité des bills privés et documents relatifs au bill No. 15 " Acte concernant l'Université Laval. Exemplaire français et anglais. 2 vol.
Septième supplément au catalogue.
Rapport général du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics.
Documents de la Session. Vol XV. No. 1, 2, 1881-82. 2 vol.
Journaux de l'Assemblée Législative de Québec, 1882.
Journaux du Conseil Législatif, 10 vol.
Statuts de Québec, 1882. 2 ex. angl. et fr. 4 vol.
Gouvernement du Nouveau-Brunswick.
Statuts depuis la Confédération, 16 vol.
Journaux de l'Assemblée Législative, 16 vol.
Gouvernement d'Ontario.
Annual report on agriculture and arts, 1882.
Sessional papers, Vol. XIV. Parts I, II, III, IV, V, VI, VII, 1882, 6 vol.
Gouvernement de la Colombie Anglaise.
Laws of British Colombia 1877 Consolidated.
Journals of Legislative Assembly, 7 vol.
Statutes, 5 vol.
Sessional papers, 8 vol.
Gouvernement de Manitoba.
Statuts de Manitoba, 27 vol.
Journaux de l'Assemblée Législative, 23 vol.
Journaux du Conseil Législatif, 16 vol.

Guides divers, 29 vol.
Documents divers, 46 vol.

Halifax medical College.
Calendar 1882-83.

Hamel, M. l'abbé Thos-Et., V. G.
8 volumes.

Harvard University.
Plusieurs bulletins mensuels.

Inconnu.
Pitman. Phonographic teacher.
Declat. Acide phénique et ses composés.
Peruvian coast pilot.
Liber psalmorum, 1688.
Graglia. Pocket dictionary. Italian and english.
Strada. De bello belgico.
Relation de ce qui s'est passé à Rome, 1812.
Letters writ (sic) by a turkish spy, 8e vol.
Cassendus. Institutio astronomica.
Sewel. A compleat (sic) dictionary english and dutch, 1766.
Hedericus. Græcum lexicon.
Richardson. Dictionary english, persian and arabic.

Institut Canadien de Québec.
Annuaires No. 8 et 9, 2 vols.

Institut catholique de Paris.
Assemblées solennelles 1878-79 ; 1879-80 ; 1880-81 ; 1881-82 ; 4 vols.

Jannet, M. Claudio, Prof. à l'Un. Cath. de Paris.
Les sociétés secrètes et la société, 3e vol. Don de l'auteur.

Jefferson College (St. Mary's].
Annual catalogue, 1881-82.

John Hopkins University.
Seventh annual report, 1882.
Register, 1881-82.
Circulars.

Journal de Québec, 1 exemplaire, 1882-83.

Langelier, Charles, écuyer.
1 volume.

Landry, P., M. P.
Factum de l'intimé. Cour Supérieure. Bernatchez *vs*. L.-N. Fortin.

Lemieux, M. l'abbé A.-N.
Zigliara. De mente Concilii Viennensis in definiendo dogmate animæ humanæ cum corpore, juxta doctrinam S. Thomæ.
Cornoldi. Dei principi fisico razionali secondo S. Thomaso.
Dante. La divina commedia. Roma, 1791, 3 vols.

Leroux, J. Ec., M. D. L.
Atlas numismatique du Canada. Don de l'auteur.

London Hospital and Medical College.
Ninety-eighth session, 1882-83.

Mailley, M. l'abbé, curé de Berthier.
Instruction pour la profession religieuse de Mademoiselle Aurélie Roy et autres à l'Hôpital du Sacré-Cœur. Don de l'auteur.

Martineau, M. l'abbé D.
Ordo romano-franciscanus, 1771.
Sermons manuscrits de Mgr Plessis et autres.

Massachusetts Institute of Technology.
Catalogue, 1881-82, 17th.
Catalogue, 1882-83, 18th.
Mussachusetts State Normal Art School.
On popular industrial art education.
Mathieu, M. l'abbé O.
6 volumes.
McGill College and University.
Calendar, 1882-83.
Mercantile Library Association.
62nd annual report, 1882-83.
Méthot, M. l'abbé M.-E., Recteur U. L.
Un lot de brochures.
Montreal College of Pharmacy.
Session 1882-83.
Mount St-Mary's College.
Report and catalogue, 1882.
New York Institution for the instruction of the deaf and dumb.
63rd annual report, for 1881.
New York State Library
University. Regents' reports, 1854, 55, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, et 92nd, 93rd, 94th, 13 vols.
Library reports, 45th, 46th, 47th, 62nd, 63rd, 64th, 6 vols.
New York State Museum, Annual reports, 9th, 15th, 16th, 18th, 19th, 28th, &c., 7 vols.
Documents relating to the colonial history of the State of New York, Vol. XIII.
Ohio Mechanics' Institute.
Scientific proceedings. Décembre 1882.
Ouimet, l'Hon. Gédéon.
Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1881-82, 5 ex.
Laws on the revenue of the Province of Quebec.
Pampalon, M. l'abbé D.
2 volumes.
Paradis, M. l'abbé C.-E.
Fables de Lafontaine, Anvers 1699. 2 vol.
Poiré, Très Rév. M. C.-E.
Souvenir de ses Noces d'Or.
Proulx, M. l'abbé L.-A.
Hon. R.-P. Flower, Remarks on the House of Representatives.
Provancher, M. l'abbé.
L. Rubenn. Les évangélistes.
Queen's University and College.
Calendar 1882-83, 1883-84, 2 vol.
Rensselaer polytechnic Institute.
Register 1881-82.
Scotish amicable life assurance Society.
Report 1882.
Séminaire de Chicoutimi.
Annuaire 1881-82 et 1882-83.
Séminaire de Nicolet.
Annuaire 1881-82 et 1882-83.
Séminaire St-Charles-Borromée de Sherbrooke.
Annuaire 1881-82.
Séminaire St-Joseph des Trois-Rivières.
Annuaire 1881-82.

Shehyn, Jos., Ecuier, M. P. P.
Address delivered at the meeting of the Board 1880. Don de l'auteur.
Smithsonian Institution.
First annual report of the bureau of Ethnology, 1879-80. 1 vol.
Taschereau, Mgr E.-A., Archevêque de Québec.
De Sancto Francisco Assisiensi et de Tertio Franciscalium Ordine propagando.
Taché, Dr J.-C.
Exposition Universelle de Paris 1855. Rapport du jury international et du Prince Napoléon. 3 vol. in-4.
Tessier, l'Honorable Juge.
Speech of His Excellency George, Earl of Dalhousie, Governor of British North America, on the prorogation of the Provincial Parliament of Lower Canada. March 7, 1827. (Imprimé sur satin.)
Têtu, M. l'abbé H., Chapelain de la Soc. S.-Vincent de Paul.
Souvenir des Noces d'Or de la Soc. S.-Vincent de Paul, célébrées à Québec en 1883.
Trinity College school, Port Hope.
Calendar 1882-83.
University College of Toronto.
Calendar 1882-83.
University of Bishop's College.
Calendar 1882-83.
University of Vermont.
Calendar 1881-82.
University of Michigan.
Calendar 1881-82.
University of New-Brunswick.
Calendar 1882-83.
Université de Louvain.
Brulants et Verriest. Expériences relatives au microbe.
Annuaires 1842, 1865, 1870, 1883, 4 vols.
Dissertatio, de vita et scriptis Aphraatis.
Thèses 1881-82.
Venner, Dr.
The Enquirer. A monthly periodical work, Quebec 1821, No. 1 à 8. Très rare.
Villeman, M. J.
Pluton père des Gaulois. Don de l'auteur.
Wallard, M. A.-L.
Nouveau syllabaire iroquois.

MINÉRALOGIE

Blanchet, Rév. M. F.-X., missionnaire à Jacksonville, Orégon.
Un échantillon de cinabre.
Un échantillon d'agate ressemblant à un os fossile.
Un *ami*.
Plusieurs échantillons de minerai de cuivre.

MUSÉE RELIGIEUX

Bégin, Rév. L.-N., du Séminaire.
Une petite canne faite d'une branche d'arbuste du jardin des Oliviers.

Hôpital-Général de Québec.
Un porte missel, richement ciselé, aux armes de Mgr de St-Valier, et ayant été à l'usage du vénérable Prélat.

PEINTURE

Falardeau, M. le Chevalier, de Florence.
Magnifique tableau du Christ en croix, avec la Ste-Vierge et St Jean, copie faite sur le chef d'œuvre du Guide par le donateur.
Pâquet, Mgr Benjamin.
Tableau du portrait de la Vén. Marie de l'Incarnation.
Sax, Rév. M. Pierre.
Tableau de St Thomas apôtre.

ZOOLOGIE

Blais, M. l'abbé A.-A., Chap. du Bon Pasteur.
3 papillons capturés à Jérusalem.
Blais, M. Jacques.
Une perruche.
Blanchet, Rév. M. F.-X., missionnaire à Jacksonville, Oregon.
Coquillages intéressants de la côte du Pacifique.
Plusieurs beaux spécimens de corail.
Carrier, Rév. Père J.-C., du Collège St-Laurent.
Un nid avec œufs de l'oriole de Baltimore.
Cinq-Mars, M. le Notaire.
Une taupe.
Dionne, M. Zéphirin.
Une chouette du Canada.
Galerneau, M. Joseph, Eccl.
Une fauvette à poitrine baie.
Un oiseau-mouche.
Grégory, M. J.-U., agent du Dépt. de la Marine.
Une loche tachetée.
Une anguille.
Un homard.
Pâquet, M. l'abbé Louis, du Séminaire de Québec.
2 chouettes du Canada.
Steinitz, M. W., de Hongrie.
60 mollusques.
30 coléoptères.

ANNÉE ACADÉMIQUE (1882-83)

I

Ouverture des Cours

ALLOCUTION DU RECTEUR

MESSIEURS,

Cette séance a un double objet. Nous voulons d'abord ouvrir officiellement cette nouvelle année académique, 1882-83, qui commence aujourd'hui.

Cette nouvelle année, elle nous apparaît sous d'heureux auspices. Les décrets pontificaux ont été reçus avec un profond respect; la paix s'est faite. Si, dans la pratique, il reste encore quelque obstacle à lever, quelque arrangement à prendre, nous pouvons espérer que cela ne se fera pas longtemps attendre; et que, bientôt, à Montréal comme à Québec, l'Université Laval n'aura plus à regretter cette installation matérielle, si utile, si nécessaire même, et qui, dans une certaine mesure du moins, lui a manqué jusqu'à présent.

Nous nous proposons encore de distribuer, dans cette séance, un certain nombre de diplômes, et de décerner quelques grades académiques.

Le premier de ces grades et de ces diplômes, l'Université a voulu le décerner à l'Honorable Hector-Louis Langevin, avocat, Ministre des travaux publics dans le Gouvernement Fédéral.

C'est l'usage des anciennes universités, c'est surtout celui des universités anglaises, d'accorder un grade académique aux hommes publics, aux hommes d'état, qui se sont distingués par leur science, leurs travaux, les services rendus à leur pays. L'Université Laval a marché sur les traces de ses sœurs aînées, et elle compte déjà, avec un légitime orgueil, dans la liste de ses gradués, des hommes illustres, qu'elle n'a pas comptés parmi ses élèves, mais qui ont été heureux de recevoir d'elle ce témoignage d'estime et de considération.

C'est vous dire, Messieurs, à quel point de vue nous nous plaçons en décernant à Sir Hector-Louis Langevin le degré académique de Docteur en Droit. L'Honorable Langevin voudra bien l'accepter aussi comme une marque de reconnaissance pour l'attachement qu'il a toujours témoigné à son Alma Mater, le Séminaire de Québec, et à l'Université.

Je regrette que des occupations pressantes empêchent Sir Langevin d'assister à cette réunion, et me prive par là du plaisir que, personnellement, j'aurais goûté à remettre, de la main à la main, ce diplôme à un ancien compagnon d'études, à un confrère de classe, à un ami de tous les temps et..... d'aujourd'hui.

Nous avons aussi à décerner un autre diplôme de Docteur en Droit à M. Charles Chamilly de Lorimier, avocat et Conseiller de Sa Majesté la Reine, Agrégé de la Faculté de Droit à Montréal et chargé temporairement de l'enseignement du Droit Criminel. M. de Lorimier a déjà donné ce cours avec distinction et la Faculté de Droit trouvera en lui une précieuse ressource pour l'avenir.

Un troisième diplôme de Docteur en Droit sera donné à M. P.-E. Lafontaine, élève de Laval, avocat de Montréal.

Dans les Facultés de Droit et des Arts, le Doctorat s'obtient encore aujourd'hui suivant les prescriptions de l'ancien règlement, qui diffère, en plusieurs points, du règlement qui est maintenant en vigueur dans les autres facultés. Les voici en résumé :

" Dans les Facultés de Droit et des Arts, le Maître ou le Licencié qui veut obtenir le Doctorat peut être admis aux épreuves un an après l'obtention de la Maîtrise ou Licence, s'il l'a obtenue avec *grande distinction ;* deux ans après, s'il l'a obtenue avec *distinction ;* et trois ans après, s'il l'a obtenue seulement d'une manière suffisante.

" Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des Professeurs et des Docteurs de la Faculté, une thèse sur l'enseignement de la Faculté et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

" Durant la soutenance de la thèse, qui dure trois heures, le candidat doit donner les développements et les explications qui lui sont demandées et répondre à toutes les objections qui lui sont faites sur la thèse et sur les propositions."

Comme vous le voyez, Messieurs, ces épreuves — qui d'ailleurs ont été précédées des examens ordinaires exigés pour le Baccalauréat et la Licence — ces épreuves sont vraiment sérieuses. Elles ont, en outre, une exigeance spéciale qu'il me paraît bon de faire ressortir ici.

Dans les Facultés de Théologie et de Médecine, les candidats peuvent recevoir le grade de Docteur immédiatement après leurs quatre années d'études et se mettre aussitôt à l'œuvre. Il n'en est pas ainsi dans la Faculté de Droit. Ce n'est qu'après un an, deux ans ou même trois ans, que les Licenciés devenus avocats peuvent se présenter pour recevoir le Doctorat. Or, nous le savons tous, les jeunes avocats, assez généralement peu favorisés des biens de la fortune, ont grande hâte de tirer parti d'une profession qui leur a déjà coûté si cher et dont, pour la plupart, ils ont besoin pour assurer leur existence. C'est néanmoins durant ces premières années que, tout en plaidant au barreau, ils doivent préparer leur thèse pour le Doctorat.

C'est votre mérite et votre gloire, Monsieur Lafontaine, de n'avoir pas reculé devant ce travail. Je n'en suis pas surpris, car je vous ai vu à l'œuvre, lorsque vous terminiez vos études de Droit à la Succursale de Montréal, et j'ai été alors témoin de votre zèle, de votre application et de vos succès. Reçu Licencié avec *grande distinction* et admis de suite à la pratique du barreau, vous avez eu la noble ambition de conquérir les derniers honneurs de votre Faculté ; et sans négliger les soins que vous deviez à une clientèle naissante, vous avez préparé votre thèse. Le succès a couronné vos efforts ; vous avez obtenu le grade de Docteur en Droit ; et ce sera, dans un instant, une vraie jouissance pour nous tous, pour moi en particulier, de vous en remettre le diplôme.

II

Rapport du Recteur pour l'année académique 1882-83

Mesdames et Messieurs,

Plus d'un quart de siècle s'est déjà écoulé, depuis que les Directeurs du Séminaire de Québec, cédant aux instances de NN. SS. les Evêques de la Province, obtinrent une Charte Royale et fondèrent l'Université Laval.

Cette fondation, avait-on dit, s'imposait comme une nécessité et seul, le Séminaire de Québec, était en état de s'en charger.

En acceptant ce lourd fardeau, les Directeurs du Séminaire avaient conçu une idée très haute de cette grande entreprise et de ce que doit être une Université. Ils voulaient s'approcher, autant que possible, de ces antiques et vénérables institutions qui, depuis des siècles, font la gloire et la force de leurs pays, les Universités romaines, celles de Louvain, d'Oxford, de Bologne, de Salamanque.

Or, Messieurs, pour réaliser cet idéal si élevé, ils jugeaient avec raison qu'il leur fallait, sans parler du bénéfice du temps, pouvoir compter sur le concours de toutes les parties du pays et sur toute la jeunesse studieuse. Non pas qu'ils eussent l'idée d'exclure toute autre institution du même genre, mais ils croyaient qu'on devait d'abord leur donner le temps nécessaire pour accomplir et développer leur œuvre.

Qu'est-il arrivé, Messieurs? Vous le savez aussi bien que moi. A peine avait-elle vu le jour, que l'Université Laval rencontra sur son chemin toutes sortes d'oppositions, de difficultés et d'obstacles. Des procès lui furent intentés, et ces procès, il fallut les soutenir avec grande dépense d'hommes et d'argent. Il est vrai que les jugements furent toujours en sa faveur, mais alors on se rejeta toujours sur divers prétextes pour leur opposer une fin de non-recevoir.

Dirai-je, Messieurs, que ces tempêtes, sans cesse renouvelées, furent assez furieuses pour mettre en danger l'existence même du vaisseau et pour forcer les pilotes à délibérer s'il ne valait pas mieux retourner sur les pas,

" *Retrorsum vela dare atque iterare cursus*
" *Cogor relictos,*"

comme dit le poëte?

Quoiqu'il en soit, l'Université poursuivit sa marche, s'efforçant toujours de remplir le mieux possible sa mission.

On avait prétendu que les étudiants de la partie supérieure de la Province ne pouvaient, à cause de l'éloignement, venir à Québec; une Succursale fut fondée à Montréal, formant partie des Facultés de Québec et

permettant de jouir de tous les privilèges universitaires. Nous croyions que tous les étudiants catholiques et de langue française y seraient dirigés, mais là encore notre attente fut trompée et les difficultés continuèrent.

Mais la Providence veillait sur une œuvre que nous pouvons, je crois, appeler aussi la sienne.

Un jugement suprême, définitif, est encore arrivé de Rome. Par ce jugement, le Saint-Père confirme tous les décrets déjà rendus en faveur de Laval et de sa Succursale ; il en ordonne la stricte et complète exécution. C'est maintenant à NN. SS. les Evêques à les faire exécuter ; nous savons, Messieurs, qu'ils s'y emploient avec zèle et nous sommes pénétrés envers eux de la plus vive reconnaissance.

Dirai-je cependant que le passé n'est pas de nature à nous rassurer sur l'avenir ? Dirai-je aussi que nous sommes préparés à toute alternative,

" *Ad utramque fortunam parati,*"

comme dit encore le poëte ?

Ajouterai-je que le Sémiuaire de Québec a son œuvre propre, spéciale, sacrée, à laquelle il travaille depuis si longtemps, je veux dire le Grand et le Petit Séminaire ; et que toujours il trouvera dans cette œuvre, que lui a légué son saint fondateur et qu'il ne saurait jamais négliger, à se dépenser utilement pour la religion et la patrie, lui et toutes les ressources dont il peut disposer ?

Mais non, Messieurs. Nous avons la confiance que le décret suprême du Saint-Siège atteindra, dans ce pays si catholique du Canada, son plein effet, et que Laval, débarrassé enfin de toute entrave, saura poursuivre en paix le but si élevé que se sont proposé ses fondateurs. Oui, nous reposons la plus ferme confiance dans NN. SS. les Evêques chargés de l'exécution du décret.

Je veux, Mesdames et Messieurs, vous donner une preuve de cette confiance qui nous soutient, en vous disant quelques mots de l'année académique que nous terminons aujourd'hui et de plusieurs mesures que nous avons cru devoir prendre pour améliorer l'état de choses actuel.

Pendant cette année académique, les cours ont été donnés régulièrement dans les diverses facultés à Québec et à Montréal, à l'exception toutefois des cours de la Faculté des Arts que la Succursale ne possède pas encore.

Le nombre des élèves s'est maintenu tel qu'il était les années précédentes ; ici, à Québec, il s'est même considérablement accru dans la Faculté de Théologie, puisque nous y avons compté plus de quatre-vingts élèves.

Le résultat le moins satisfaisant s'accuse dans la section de Montréal de la Faculté de Médecine. Pour que cette section puisse se maintenir convenablement, il faut qu'elle compte un plus grand nombre d'étudiants, nombre, du reste, que la ville et le district de Montréal peuvent facilement lui fournir..... s'ils le veulent.

Grâce à Dieu, la conduite de MM. les élèves et étudiants a été, en général, satisfaisante. Nous avons résolu, néanmoins, de revenir à l'ancien règlement, qui exige que tous les étudiants qui ne demeurent pas chez leurs parents, soient élèves internes ; car, après un mur examen, nous sommes restés convaincus que l'internat assure de précieux avantages au double point de vue de la moralité et des études sérieuses. D'un autre

côté, une pension *convenable* en ville revient au moins aussi cher qu'au Pensionnat de l'Université.

Ce retour à l'ancien règlement nous a amenés à améliorer le pensionnat lui-même. Entre autres travaux qui sont en voie d'exécution, nous y construisons une chapelle où MM. les élèves pourront entendre la sainte messe et satisfaire leur dévotion sans être obligés de sortir.

Puisque j'ai été conduit à appeler un instant votre attention sur ces améliorations, laissez-moi vous dire que notre sollicitude s'est aussi etendue au Petit Séminaire. Grâce à la construction du nouveau Grand Seminaire qui nous a donné de l'espace, les classes ont été transferées dans des appartements plus vastes et mieux éclaires, les dortoirs ont été exhaussés et bien aérés, et les parloirs vont subir une transformation qui les rendra plus commodes et plus convenables. Mais je reviens à l'Université.

Une des principales préoccupations du Conseil Universitaire a toujours été de maintenir l'enseignement à la hauteur qu'il lui est donné d'atteindre de nos jours et, par conséquent, de choisir et de nommer des professeurs capables et devoués. De temps à autre, en effet, il devient nécessaire de faire de nouvelles nominations, soit pour remplir des chaires vacantes, soit pour inaugurer un nouvel enseignement.

C'est ainsi, Messieurs, que nous venons de pourvoir d'un titulaire la chaire de Droit International, dans la personne de Monsieur le Juge A.-B. Routhier. Il serait sans doute bien inutile de faire l'eloge de ce nouveau professeur, qui aujourd'hui a pris sa place parmi nous. Au double point de vue de la science du Droit et des Lettres, les hautes fonctions qu'il remplit dans la magistrature, et ses ouvrages, si hautement appréciés même au-delà des mers, nous recommandaient l'honorable Monsieur Routhier: et, aussi, sommes-nous heureux et fiers de le compter dans nos rangs.

La Faculté de Théologie s'est enrichie de deux nouveaux Agrégés. Ce sont MM. les abbés Michel Labrèque et Louis Pâquet que, sur la présentation du Conseil Universitaire et conformément aux prescriptions de la Bulle Pontificale, Monseigneur l'Archevêque, Chancelier Apostolique, a bien voulu nommer. Ces messieurs nous arriveront bientôt, après un séjour de plusieurs années dans la ville éternelle, où ils ont puisé la science théologique et canonique à ses sources les plus pures et où ils ont bravement conquis les grades academiques.

Les Facultés de Droit et de Médecine ont été aussi fortifiées par la nomination de plusieurs Agrégés. Ce sont Monsieur Alphonse Pouliot, Licencié en Droit, et Messieurs Auguste Hamel et Alfred Marois, Docteurs en Médecine. Messieurs les Agregés forment comme un corps de réserve qui, plus tard, fournira aux diverses facultés de précieuses ressources.

Enfin, Messieurs, l'Université est heureuse d'avoir à décerner aujourd'hui le degré de Docteur ès Lettres à trois savants qui se sont hautement distingués dans l'étude de notre histoire nationale, par une profonde érudition et par des travaux très remarquables et si fort apprécies, Messieurs les abbés Louis-Edouard Bois et Cyprien Tanguay et Monsieur le Docteur Joseph-Charles Taché.

M. E. Méthot, Ptre.
Recteur.

25 juin 1883.

III

DECRET DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

du 27 février 1883, concernant l'Université Laval et la Succursale de Montréal.

—

DECRETUM.

Cum Universitas Lavallensis ejusque Succursalis in civitate Marianopolitana Apostolica auctoritate constituta ob exorta dissidia simultatesque adversus ipsam paratas non sine gravissimo sui detrimento jamdudum vel maximis prematur difficultatibus, Sanctissimus Dominus Noster Leo Divina Providentia Papa XIII ad omnium dissensionum radicem penitus evellendam atque pacem et concordiam reducendam, in audientia diei 18 februarii 1883 iterum examinatis ac perpensis omnibus rationum momentis hac in re hactenus exhibitis, auctoritate sua decrevit ut in iis quæ ad prædictam Universitatem Lavallensem ejusque succursalem Marianopoli constitutam referuntur, fideles omnes servent adamussim præscriptiones quæ tum in Resolutione seu Decreto a Sacra Congregatione de Propaganda Fide lato die 1 februarii 1876, tum in Constitutione Apostolica erectionis canonicæ præfatæ Universitatis continentur, quæque alias ab eodem Summo Pontifice commendatæ et confirmatæ fuerunt.

Insuper Sanctitas Sua in eadem audientia districte mandavit in virtute sanctæ obedientiæ omnibus fidelibus nec non ecclesiasticis viris cujuscumque gradus et dignitatis in regione Canadensi, ne, vel actu, vel scriptis, præsertim in lucem editis, sive per se sive per alios, contra eamdem Universitatem ejusque Succursalem in posterum audeant aliquid moliri, aut quavis ratione eam impugnare, sed potius ut, nullum impedimentum executioni memorati Decreti ac Apostolicæ Constitutionis objicientes, omnes communi studio eidem Institutioni provehendæ opem præsidiumque pro viribus afferre adnitantur.

Præsens autem Decretum idem Sanctissimus D. N. ab omnibus Provinciæ Quebecensis Episcopis in propriis Diœcesibus publicari jussit, veluti absolutum Sanctæ Sedis mandatum ad memoratas quæstiones dirimendas.

Datum Romæ ex Æd. S. Congnis de Propda Fide die 27 februarii 1883.

L. † S.

(Signat.) Joannes Card. Simeoni,
Præfectus.

(Subsignat.) ✠ D. Archiep. Tyren.,
Secrius.

Traduction)

—

DECRET.

Comme l'Université Laval et sa Succursale établie à Montréal par autorité apostolique se trouvent depuis longtemps en butte à de grandes difficultés à cause des discussions qu'on a soulevées et des inimitiés qu'on a suscitées contre elles à leur très grave détriment, Notre Très Saint Père Léon XIII, par la Divine Providence Pape, voulant extirper jusqu'à la racine toutes les dissensions et ramener la paix et la concorde, après avoir examiné de nouveau et pesé la valeur de toutes les raisons exposées jusqu'à présent sur cette affaire, a ordonné, dans l'audience du 18 février 1883, en vertu de son autorité, qu'en tout ce qui concerne la dite Université et sa Succursale établie à Montréal, tous les fidèles observent scrupuleusement les prescriptions contenues tant dans la Résolution ou le Décret de la S. C. de la Propagande du 1er février 1876, que dans la Constitution Apostolique qui érige canoniquement la dite Université et qui ont d'ailleurs été renouvelées et confirmées par le même Souverain Pontife.

De plus, dans la même audience, Sa Sainteté a ordonné rigoureusement, en vertu de la sainte obéissance, à tous les fidèles, ainsi qu'aux ecclésiastiques, de quelque degré et dignité que ce soit en Canada, de ne point oser à l'avenir, par eux-mêmes ou par d'autres, par des actes ou dans des écrits, surtout s'ils sont rendus publics, tramer quoique ce soit contre la dite Université et sa Succursale, ou l'attaquer d'une manière quelconque, mais que plutôt, s'abtenant de mettre le moindre empêchement à l'exécution du dit Décret et de la Constitution Apostolique susdite, tous s'appliquent suivant leurs forces à favoriser la dite institution et à lui prêter secours et protection.

Enfin le Saint-Père a ordonné que le présent Décret soit publié par tous les Evêques de la Province de Québec dans leurs diocèses respectifs, comme ordre absolu du Saint-Siège pour dirimer les susdites questions.

Donné à Rome, de la S. C. de la Propagande, le 27 février 1883.

L. † S.

(Signé) Jean Card. Simeoni,
Préfet.

(Contresigné.) ✠ D. Arch. de Tyr,
Secrétaire.

IV

Mandement de Mgr E.-A. Taschereau,

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

promulguant le Décret du 27 février 1883 relatif à l'Université Laval.

ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHERFAU.

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Déjà, Nos Très Chers Frères, dans notre mandement du 2 février 1882, Nous vous avons rappelé avec quel respect tous les enfants de l'Eglise doivent recevoir et exécuter les décisions du Saint-Siège.

L'Eglise catholique est un temple dont Jésus-Christ est le *pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech* (Ps. CIX. 4.) et de même qu'il se sert du ministère de ses prêtres pour offrir le sacrifice non sanglant de nos autels, il parle aussi par leur bouche du haut de la chaire de vérité pour enseigner toutes les nations et leur apprendre à observer tout ce que ce divin Sauveur a enseigné.

C'est aussi un royaume dont le souverain est Jésus-Christ *le roi immortel des siècles* (I. Tim. I. 17.) " Société visible à laquelle tous les hommes " sont obligés de se joindre sous peine de périr éternellement, l'Eglise a " besoin d'un chef visible, dont la majesté soit un reflet de celle du chef " invisible, et dont l'autorité s'exerce dans tous les temps et dans tous les " lieux pour maintenir l'unité et l'ordre au milieu de cette multitude " innombrable et la conduire à sa fin dernière. Cette royauté spirituelle " du Souverain Pontife a un droit rigoureux à notre respect et à notre " obéissance. Ne séparons jamais ces deux sentiments qui ne peuvent " être sincères l'un sans l'autre. Et comme cette royauté a une origine et " une fin surnaturelles, notre respect et notre obéissance doivent être de " même ordre, c'est-à-dire, avoir leur racine dans la foi et leur sève dans " la charité, qui *est le lien de la perfection* (Col. III 14.)."

" Nous sommes tenus d'honorer nos pères selon la chair et de leur " obéir, *car*, dit S. Paul, *cela est juste...c'est le premier commandement fait " avec une promesse ; hoc enim justum est...quod est mandatum primum " in promissione* (Eph VI. 1, 2.). Depuis quarante siècles la malheureuse " postérité de Cham expie la violation de ce grand précepte (Gen. IX. 23.) ; " terrible exemple de l'importance que la justice infinie de Dieu attache à " l'honneur que les enfants doivent à leurs parents."

" A plus forte raison devons-nous honorer celui qui dans l'Eglise exerce " visiblement l'autorité du Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, *de qui " dérive toute paternité dans le ciel et sur la terre ; ex quo omnis pater- " nitas in cœlo et in terra nominatur* (Eph. III. 15.). De même que le " Fils de Dieu exerce son pontificat et annonce sa parole par le ministère

" de ses prêtres et de ses apôtres, ainsi gouverne-t-il son Eglise par le " successeur de Saint Pierre."

" Quand donc, N. T. C. F., cette voix paternelle et royale tout ensemble, " se fait entendre pour juger un différend, donner une direction à suivre, " imprimer à une institution naissante l'élan qui doit en assurer le succès, " poser des bornes à des aspirations dont la réalisation pourrait empêcher " un plus grand bien, ou causer des inconvénients, réprimer un abus ou " frapper des coupables..., le devoir de tout vrai catholique est d'obéir à " cette autorité tutélaire, sans laquelle tout serait désordre et confusion " dans ce vaste royaume." (Mand. No. 107, 2 fév. 1882.)

Voilà ce que Nous vous disions il y a quatorze mois à l'occasion de deux décrets apostoliques dont l'un regardait ce qu'on appelle *la question de l'Université Laval.* Nous promulguons aujourd'hui sur le même sujet, et par l'ordre exprès du Souverain Pontife, un nouveau décret du 27 février dernier, dont Nous allons vous expliquer les principales parties.

1°. Le Souverain Pontife déclare que non seulement l'Université elle-même mais aussi sa succursale à Montréal a été établie par autorité apostolique. Il n'est donc plus permis d'entretenir le moindre doute à ce sujet.

2°. Voulant mettre fin aux dissensions et aux attaques soulevées contre cette Institution et aux très graves dommages qui en résultent pour elle, le Saint-Père, plein de sollicitude pour le bien de la religion, n'a pas hésité d'examiner de nouveau et de peser mûrement la valeur des raisons exposées de part et d'autre dans cette affaire ; ce qui, d'un côté, indique quelle importance il y attache, et de l'autre, nous fait pressentir avec quelle docilité nous devons tous écouter sa voix.

" On peut dire que jamais cause n'a été examinée plus souvent, ni avec " plus de soin, ni par une plus haute autorité. Aucun autre tribunal au " monde n'aurait consenti à pousser la condescendance jusqu'à ce point." (Mand. No 107.)

3° En vertu de son autorité suprême il ordonne l'observance scrupuleuse de ce qui est prescrit dans le décret de la S. C. de la Propagande du 1 février 1876 et dans la bulle d'érection canonique de l'Université, documents déjà renouvelés et confirmés par le même Souverain Pontife. Dans le premier de ces deux documents le Saint Siège a pour but " d'empêcher " que des écoles de Droit et de Médecine ne continuent d'être affiliées à " des Universités protestantes et beaucoup plus encore que les étudiants " catholiques ne fréquentent de telles universités." C'est à quoi maintenant il faut tendre par l'unique moyen possible indiqué dans le même décret, savoir en fa orisant la succursale de l'Universi é à Montréal.

4° Pour manifester sa volonté, le Souverain Pontife se sert aujourd'hui des expressions les plus fortes et les plus générales puisqu'il ordonne *rigoureusement en vertu de la sainte obéissance.* Il n'y a non plus aucune exception quant aux personnes : archevêque, évêques, prêtres, religieux, ecclésiastiques de tout degré et de toute dignité, fidèles de toute condition et de toute profession..., tout catholique qui veut rester tel, doit se soumettre.

5° Que défend le décret ? Il défend d'oser à l'avenir tramer quelque projet contre l'Université et sa Succursale ; l'attaquer de quelque manière que ce soit, par soi-même ou par d'autres, par des actes ou par des écrits, *surtout s'ils sont rendus publics,* d'où il faut inférer que même des écrits non publics sont défendus.

6°. Que commande le décret ? Non seulement il commande de s'abstenir de mettre le moindre empêchement à l'exécution du décret du 1 février 1876 et de la bulle d'érection, mais aussi de s'appliquer suivant ses forces à favoriser cette Institution et à lui prêter secours et protection.

Ce serait désobéir gravement à ces ordres si précis et si généraux que de

chercher directement ou indirectement à diminuer le prestige d'une Institution que le Souverain Pontife prend si solennellement sous sa protection.

Il ne serait pas bon catholique celui qui mettrait des obstacles au fonctionnement régulier de la succursale, soit en soulevant ou entretenant d'injustes préjugés contre elle, soit en créant de nouvelles difficultés civiles dans l'espoir de rendre inutiles les décisions du Saint-Siège.

Ce serait agir contrairement à l'ordre du Saint-Père que de recourir à la presse ou de publier des écrits pour formuler des accusations contre l'Université Laval, au lieu de s'adresser au tribunal régulièrement établi pour la juger.

Il y aurait désobéissance flagrante à la bulle d'érection, et aux décrets de 1876, de 1881 et de 1883. que de chercher à détourner les jeunes catholiques d'aller soit à l'Université de Québec, soit à la succursale de Montréal.

Bien plus, le Souverain Pontife ordonne strictement que tout laïque ou membre du clergé profite des occasions qui se présentent pour aider et protéger suivant la mesure de ses forces cette Institution en y dirigeant les jeunes catholiques.

En insistant de cette manière, N. T. C. F., sur les divers points de ce nouveau décret apostolique, et sur les fautes où tombent ceux qui les enfreignent, Nous sommes loin de vouloir vous adresser un reproche. Au contraire, Nous sommes heureux de pouvoir rendre au clergé et aux fidèles de l'archidiocèse le témoignage que ce n'est pas à eux qu'il faut attribuer la triste nécessité où s'est trouvé le Saint-Siége de revenir à la charge d'une manière si sévère et si solennelle. Il n'y a pas ici d'école catholique affiliée à une Université protestante contrairement à une défense du Saint-Siège qui date déjà de sept ans. Nos élèves catholiques, à part quelques rares et déplorables exceptions, ne fréquentent que des Institutions catholiques. Ce n'est pas parmi nous qu'ont pris naissance ces obstacles et ces procès qui ont été suscités à la Succursale, contrairement à la volonté du Saint-Siège. Dans ses actes publics le clergé de l'Archidiocèse s'est constamment montré fidèle à ses traditions de respect et de soumission envers l'Episcopat, les Sacrées Congrégations romaines et le Souverain Pontife : aussi voyons-nous ses travaux couronnés de succès, son zèle récompensé par le respect et la soumission des fidèles. Nous avons la ferme confiance que ces excellentes dispositions ne feront que prendre chaque jour de nouveaux accroissements. Unissez vos prières aux Nôtres, N. T. C. F., afin qu'il en soit ainsi jusqu'à la consommation des siècles.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1°. Le décret apostolique du 27 février 1883 sera lu et promulgué en langue vulgaire dans ce diocèse à la suite du présent mandement ;

2°. Nous recommandons au clergé et aux fidèles de ce diocèse de faire ce qui dépendra d'eux pour que les intentions du Souverain Pontife obtiennent leur plein effet.

Sera le présent mandement lu au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où l'on fait l'office public, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse, et le contre-seing de notre secrétaire, le dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-trois, douzième anniversaire de notre consécration épiscopale.

✠ E.-A, ARCH. DE QUEBEC.

Par Monseigneur,

C.-A. Marois, Ptre.,
Secrétaire.

V

Extrait du Mandement

de Mgr l'Évêque de Montréal, en date du 25 mars 1883.

" Nous avons donc deux devoirs à remplir : cesser de lutter contre cette Institution (l'Université Laval), et lui prêter secours et protection.

" Ce n'est pas le silence seul qui nous est imposé, c'est l'action ; et cette action en conformité avec les ordres du Saint-Siège, c'est de favoriser par tous les moyens en notre pouvoir le bon fonctionnement et la réussite de la Succursale de Montréal ; c'est, pour ceux qui ont des enfants se livrant à l'étude des professions libérales, de diriger ces jeunes gens vers l'Institution que le Saint-Siège nous recommande ; c'est, pour les classes dirigeantes de la société, d'user de leur influence pour dissiper les préventions semées contre cette Institution, et encourager les étudiants à venir y puiser la science nécessaire aux diverses professions qu'ils veulent embrasser. "

VI

Mandement de Mgr l'Evêque de Montréal.

EDOUARD-CHARLES FABRE,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Dans Notre Mandement du 25 mars dernier, Nous portions à votre connaissance un Décret solennel du Saint-Siège concernant la succursale de l'Université Laval à Montréal, et Nous insistions sur le devoir, qui s'impose à tous les vrais catholiques, de marcher dans l'obéissance la plus complète aux ordres du Souverain Pontife. Nous croyions alors pouvoir compter que tous les intéressés dans cette question, écoutant Notre voix et puisant leur inspiration aux sources du devoir, s'empresseraient non-seulement de ne plus "tramer quo que ce soit contre la Succursale" mais encore s'appliqueraient, suivant leurs forces, "à favoriser la dite Institution et à lui prêter secours et protection."

Nous sommes heureux de constater que la masse des catholiques de ce Diocèse Nous a compris, et que si l'on n'en est pas encore venu à favoriser la Succursale, au moins a-t-on gardé le silence sur cette question, qui a fourni matière à tant de débats par le passé.

Quelques-uns cependant, sans doute parce qu'ils ne comprennent pas toute la portée des actes du passé, la responsabilité qu'ils y ont assumée, et parce qu'ils ne se sentent pas le courage d'être conséquents au prix de certains sacrifices, qui leur paraissent trop lourds, quelques-uns, disons-Nous, ont continué jusqu'à cette heure à être un sérieux obstacle à la mise en pratique des volontés du Saint-Père.

Croyant encore que ces Messieurs avaient le désir sincère de se rapprocher de l'autorité, Nous leur avons fait connaître leur devoir, en même temps que Nous les avons fraternellement invités à faire les démarches nécessaires pour entrer en union avec Laval et prendre un poste honorable dans la Succursale.—Des réponses évasives et qui ne concluaient qu'à ramener sur le tapis des questions déjà jugées par qui de droit, Nous ont fait voir d'une manière évidente que Nous Nous étions trompés (Nous le disons avec regret) sinon sur la bonne foi, au moins sur l'esprit généreux, que naturellement l'on s'attend à rencontrer chez des catholiques d'ailleurs recommandables.

Le temps des démarches pacifiques et conciliatrices passa. On ne voulut pas comprendre le devoir ; on ne voulut pas le remplir. Notre conscience Épiscopale nous força à entrer dans une voie plus rigoureuse.

Nous ordonnâmes par deux fois à une Communauté Religieuse de cette ville de rompre les liens qui l'attachaient à ces Messieurs, et de donner accès dans ses salles aux professeurs de la Succursale et à leurs élèves.

Deux appels ont été la réponse à Nos deux ordonnances. Appel de l'Ecole de médecine et de chirurgie de Montréal aux Evêques de la Province, appel des Sœurs de l'Hôtel-Dieu au Saint-Siège.

Nous aurions pu, sans blesser aucunement le droit et la justice, ne pas reconnaître cet appel d'une Ecole *affiliée à une Université protestante* à l'Episcopat Catholique de cette Province contre l'Ordinaire de Montréal. —Nous crûmes ne pas devoir nous y opposer, afin que ces Messieurs n'eussent rien à nous reprocher et qu'une nouvelle occasion leur fût donnée de s'expliquer librement, espérant toujours qu'ils finiraient par voir la vérité et par se laisser guider par elle. A notre suggestion trois des membres de l'Episcopat de la province furent députés par leurs Collègues ; et ils vinrent à Montréal, et eurent plusieurs conférences avec ces Messieurs de l'Ecole.—Voici la réponse de la majorité de l'Episcopat. Elle est assez explicite par elle-même et n'a pas besoin de commentaires.

Sainte-Julie de Somerset, 25 juin 1883.

T. E. D'Odet D'Orsonnens, Ecr., M. D., Président de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de vos deux lettres du 11 et du 12 courant. J'ai tardé un peu à le faire, parce que j'avais à attendre la réponse de mes collègues.

Voici ce que j'ai à vous déclarer de leur part et de la mienne.

1° Le Décret de 1876 déclare qu'il est impossible que l'Ecole soit affiliée à l'Université Laval ; or l'Ecole, en voulant conserver son autonomie et, par conséquent, être affiliée, est en contradiction avec ee Décret et avec ses propres protestations de soumission à ce Décret.

2° Le même Décret de 1876, renouvelé en 1881 et 1883, exige que l'Ecole cesse d'être affiliée avec l'Université protestante de Victoria. En posant à ses arrangements avec Laval des conditions incompatibles avec le dit Décret et en refusant de se désaffilier jusqu'à ce que ces conditions soient acceptables, l'Ecole se met en rébellion avec le Saint-Siège.

3° L'Ecole, en persistant à continuer de faire concurrence à la Succursale, est en rébellion contre le Décret de 1883, qui ordonne dans les termes les plus absolus et les plus explicites à tous les fidèles, aux membres et aux élèves de l'Ecole comme aux autres, de s'appliquer suivant leurs forces à favoriser la Succursale et à lui prêter secours et protection. Les membres de cette Ecole sont donc aussi de ce chef en rébellion avec le Saint-Siège. Les catholiques qui la fréquentent désobéissent au Souverain Pontife.

4° Le Décret de 1883 renferme un *mandatum absolutum* positif aussi bien que négatif, qui coupe court à tout faux-fuyant. Tout acte qui par *sa nature* tend directement ou indirectement à l'obtention de la fin du Décret devient obligatoire, par exemple, envoyer à la Succursale ses enfants, ses pupilles ou ses protégés qui veulent étudier le droit ou la médecine, aider à la solution des difficultés, etc.

5° L'Ecole étant ainsi jugée et déclarée rebelle à l'autorité religieuse, il s'en suit comme conséquences :

(*a*) Que la communauté de l'Hôtel-Dieu de Montréal est libre de toute obligation envers la dite Ecole ;

(*b*) Qu'aucun catholique ne peut plus en conscience faire partie de la dite Ecole ou en fréquenter les cours, et que les professeurs et les élèves ne peuvent être admis aux sacrements de l'Eglise ;

(*c*) Que l'ordonnance de Mgr de Montréal, contre laquelle l'Ecole en a appelé aux Evêques de la Province, est maintenue.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon dévouement,

(Signé) † E.-A., Arch. de Québec.

Voilà pour l'appel de l'Ecole de médecine. La réponse du Saint-Siège à l'appel des Sœurs de l'Hôtel-Dieu a été que Nous eussions à " *enjoindre* " *par ordre formel aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu de se soumettre entièrement* " *au Décret du mois de Février.*"

En conséquence, Nous avons ordonné de nouveau aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu (en leur communiquant le jugement de la majorité de l'Episcopat, et la lettre de la S. Congrégation de la Propagande)

" 1° De rompre tout lien avec l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de " Montréal.

" 2° De ne recevoir dans (leurs) salles ni les Professeurs de la dite Ecole " pour y donner leur clinique, ni les Elèves de la même Ecole pour y rece- " voir cette même clinique.

" 3° D'admettre les Professeurs de la Succursale de l'Université Laval à " Montréal à donner leur clinique dans les salles de (leur) Hôpital.

" 4° De n'admettre que les Elèves de la même Succursale à recevoir " cette clinique."

Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu se sont noblement soumises, et elles Nous ont fourni sur leur conduite passée les explications nécessaires, qui démontrent que leurs hésitations ont eu pour motifs des raisons d'une grande importance.

Quant à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, sa position est nettement dessinée dans le jugement cité plus haut. Cette position reste la même jusqu'à ce jour.

Jusqu'à nouvel ordre donc, N. T. C. F., c'est un devoir de conscience pour vous tous (et il n'y a d'exception pour personne) de suivre envers cette Ecole les règles tracées dans ce document.

Nous avons confiance que votre esprit de foi et votre attachement sincère à l'autorité, qui a mission de diriger vos âmes dans les voies du salut, vous feront accepter ces décisions.

C'est le salut qui est offert à la jeunesse étudiante ; c'est le devoir de tous ceux qui, directement ou indirectement, ont autorité sur cette jeunesse.

Que les étudiants ne se laissent pas emporter par de vains préjugés, par des idées préconçues, et surtout (comme on tend peut-être à le leur faire croire) qu'ils se gardent bien de voir une persécution dans les volontés du Saint-Père. Le tribunal, qui a jugé la question, est au-dessus des passions humaines, et ses sentences sont dictées par la justice. Se révolter contre lui, c'est se livrer à l'esprit d'orgueil et d'indépendance, c'est déchirer le sein de notre mère la Sainte Eglise, et se décider par avance à marcher dans les voies (ténébreuses et contagieuses pour le mal) de l'hostilité, de la haine et de la calomnie contre la Religion, dans laquelle seule ils trouveront le vrai bonheur sur la terre et à laquelle ils ont juré fidélité, amour et respect.

Quant à ceux qui ont autorité sur la jeunesse étudiante, le moment est grave et solennel pour eux. Il s'agit pour eux ou d'inculquer à ces jeunes gens, et pour leur vie, le virus de préjugés, de mauvais vouloir, dont ils ne peuvent se délivrer, au risque de préparer à leurs enfants tout un avenir

de froideur contre l'Eglise et ses Sacrements, ou les aider par de bons conseils et même par voie d'autorité à suivre la route tracée par les autorités compétentes.

Il n'y a pas à balancer. La jeunesse du jour sera la classe dirigeante plus tard, et elle appliquera, et elle sèmera autour d'elle ou l'amour des choses saintes, dont on l'aura imbue, ou l'hostilité contre la religion, dans laquelle on l'aura laissée s'engager. Sachons donc, pour l'accomplissement de notre devoir présent, et en prévision de l'avenir, faire tous nos efforts pour répondre aux ordres du Souverain Pontife, aux ordres de notre Episcopat, et aux ordres et exhortations de Notre Evêque.

Ah! N. T. C. F., c'est parce que Nous comprenons tout ce que cette lutte si longue et parfois si acharnée de la question universitaire renferme de conséquences pour l'avenir, que Nous élevons la voix et que Nous vous faisons entendre des paroles aussi solennelles, que Nous vous adressons des exhortations aussi pressantes et que Nous vous prions instamment dans le Seigneur de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme pour mettre complètement en pratique les désirs et volontés du Saint-Siège.

Et pour conclure, Nous répétons ce que Nous vous disions dans Notre dernier Mandement.

" C'est le salut sans doute, qui Nous vient de Rome ; c'est le salut de " notre société, parce que c'est la garantie d'une éducation chrétienne et " solide, et nous le savons tous, l'education est la base de la société." " Le bonheur, la paix et la concorde dans toutes les classes de Notre " Société nous viendront avec Notre soumission à Notre Père Commun."

Nous vous bénissons tous dans le Seigneur.

Sera le présent Mandement lu et publié au prône de toutes les Eglises paroissiales ou autres, où se fait l'office public, ainsi qu'au Chapitre dans les Communautés religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, en Notre Palais Episcopal, sous Notre Seing et Sceau et le Contre-Seing de Notre Chancelier, ce 27 juillet mil huit cent quatre-vingt-trois.

† EDOUARD CHS., Ev. de Montréal.

Par Mandement de Monseigneur,

T. HAREL, Ptre.,
Chancelier.

Notice Biographique.

LE REV M. MICHEL FORGUES. †

Omnia secundum ordinem fiant.
Que tout se fasse avec ordre.

1 Cor. 14. 40.

Il y a trente ans, neuf prêtres voyaient leur nom inscrit sur un document célèbre, la charte royale qui établissait l'Université Laval. C'étaient MM. Louis-Jacques Casault, Antoine Parant, Joseph Aubry, Jean Holmes, Léon Gingras, Louis Gingras, Michel Forgues, Elzéar-Alexandre Taschereau et Jean-Edouard Horan. De toute cette phalange d'élite, Mgr l'Archevêque Taschereau est le seul survivant. La providence voulait lui réserver le pénible devoir de conduire le deuil de ses anciens collègues, sans toutefois nous enlever à nous-mêmes l'espérance de le voir encore de longues années à la tête de l'archidiocèse de Québec.

M. Michel Forgues avait sa place marquée au milieu de ces prêtres que le clergé de Québec contemple comme une précieuse partie de sa couronne. Chacun d'eux avait sa physionomie particulière et fixait les regards par un trait distinctif. Né pour commander, M. L.-J. Casault prédominait par la justesse de son vaste esprit. M. A. Parant était un modèle d'urbanité et de bonté de cœur. Si l'on voulait la solution d'une question de morale, M. J. Aubry excellait à l'exposer. Le prêtre érudit, le conférencier éloquent, c'était bien M. Jean Holmes. Sur les traits de M. Léon Gingras se lisaient sa sainteté et sa mortification. M. Louis Gingras avait hérité de Montréal la piété et l'esprit régulier du Sulpicien. M. J. Horan, plus tard évêque de Kingston, charmait par la variété de ses connaissances. M. Forgues représenta, au sein de ce groupe, l'esprit pratique et l'ordre que l'on doit apporter au maniement des affaires, si l'on veut que celles-ci soient assises sur des bases inébranlables.

Ce fut l'incontestable mérite de M. Forgues de saisir, avec un coup d'œil aussi sûr qu'étendu, les détails et l'ensemble de l'immense administration financière de notre première maison d'éducation, le Séminaire de Québec. Rien n'est plus important qu'une comptabilité régulière, a dit un économiste : elle produit dans les ministères où elle est bien organisée un ordre qui facilite leur marche, et pour l'homme d'affaires, elle est un flambeau qui l'éclaire sur sa vraie position et lui sert à se diriger dans toutes ses opérations. C'est à la lumière de ce flambeau, que M. Forgues sut pénétrer et les obscurités de notre ancienne manière de tenir les comptes, et les modifications opérées par l'abolition da la tenure seigneuriale, et les difficultés produites par le changement réitéré de notre système monétaire. Grâce à son travail herculéen, la *Procure* du Séminaire n'offrit plus aucun mystère à son intelligente perspicacité : pas un carton où son regard n'eût pénétré, pour en parcourir les antiques écritures, ou pour en opérer la classification ; pas une transaction dont il n'eût éclairci l'origine, suivi le développement et la conclusion. Partout l'ordre est rétabli, la méthode

† Extrait du *Journal de Québec* du 2 décembre 1882.

remise en honneur. Et, ce qui valait mieux encore, une inflexible activité faisait rentrer les fonds de toutes parts. C'est ainsi que le Séminaire put affronter, avec prudence, les grands sacrifices qu'il fallait s'imposer pour créer les édifices de l'Université Laval et pour enrichir ses musées et ses nombreuses collections.

Lorsque nous visitons l'école de médecine, le pensionnat et l'Université elle-même, lorsque nous admirons tout ce que ces édifices renferment de précieux, rappelons-nous ce qu'a suscité de calcul et de labeur, la création de cet ensemble de merveilles. Demandons-nous : qui donc, pour doter ainsi notre ville et notre pays, a manié ces sommes considérables, dont le chiffre nous étonnerait ? Quel est celui qui a réussi surtout a créer cette confiance dans la solidité des transactions faites par la corporation du Séminaire de Québec ? N'est-ce pas l'habileté de son Colbert d'un nouveau genre et sa parfaite entente des transactions même les plus difficiles ?

Louer l'honorabilité d'un homme de sa robe, ce serait rabaisser, croyons-nous, l'éloge qu'il mérite. Il est cependant un fait qu'il est permis de noter. M. Forgues a été procureur du Séminaire près de douze ans : il a certainement manié des millions. Hé bien ! que l'on fasse passer devant lui la troupe innombrable des censitaires avec lesquels il a fallu sans doute discuter bien des points ; qu'elle défile aussi la nombreuse compagnie des ouvriers employés à la construction, à l'entretien et à l'ameublement de si vastes édifices ; qu'ils apparaissent à leur tour les fermiers, même les surnuméraires enlevés à leur terre et mis à leur petite rente viagère ; interrogeons encore les marchands et toute la catégorie des hommes qui ont négocié avec lui. Que disent-ils ? Pas un mot de blâme ; ils s'en vont tous répétant de concert les uns après les autres : *Le Seigneur l'avait revêtu de justice comme d'un double vêtement.*

N'allons pas croire que la justice soit la vertu naturelle qui ait prédominé chez M. Forgues : ici le maniement des finances n'a pas nui à l'épanouissement des vertus sacerdotales. Jésus-Christ protège ses prêtres contre les pièges de Mammon, quand ces prêtres s'occupent des biens de ce monde seulement pour l'avantage de la religion et la culture des âmes. Etudiez la vie intime du curé qui vient de s'éteindre à Saint-Laurent. Voyez-le d'abord vicaire à Saint-Roch de Québec, depuis 1837 jusqu'à 1840 ; puis tour à tour curé de Sainte-Marguerite, 1840-1845, de Sainte-Marie de la Beauce, 1845-1847, de Sainte-Monique, 1848, de Saint-Gervais, 1849, de Rimouski, 1859, de Saint-Laurent, 1865. Considérez-le au milieu même des préoccupations que lui impose sa charge de procureur, toujours vous découvrez en lui le ministre de Dieu, plein du désir de conserver et de développer en lui ce que l'on a si bien appelé l'esprit ecclésiastique.

Il était prêtre, et comme l'apôtre il essaya de se faire tout à tous, distribuant à tous ceux qui venaient s'adresser à lui, et ils étaient nombreux, les conseils de son esprit juste et éclairé. Pour pouvoir satisfaire à chacun de ses paroissiens : hé bien, leur disait-il avec ce ton de bienveillance qui lui était particulier, avez-vous affaire à moi ? La question laissait entrevoir qu'l fallait se contenter de traiter le besoin présent, et ne pas perdre le temps en conversations inutiles. Et l'on partait de son presbytère, consolé ou éclairé ou prêt à s'imposer un devoir pénible.

Il était prêtre, et il se rendait le plus souvent au confessionnal après sa méditation faite, dès cinq heures du matin. Et comme il fit aimer, par la bonté de sa direction, le tribunal de la miséricorde ! Une grande partie de ses paroissiens de Saint-Laurent, on nous a assuré le fait, se confessent tous les quinze jours.

Il était prêtre, et, à l'appel de son supérieur ecclésiastique, son dévouement alla jusqu'à l'héroïsme lorsqu'il vola au secours des malheureux

émigrés irlandais de 1847. A la Grosse-Isle, il fut atteint lui-même de l'épidémie, qui le conduisit aux portes du tombeau.

Il était prêtre et curé, et il mettait un soin tout particulier à se préparer à la parole de Dieu. C'était un des devoirs qu'il regardait comme le plus pénible : mais il ne recula devant aucun effort pour vaincre les difficultés qu'il éprouvait à rompre le pain de ses enseignements. Dès le dimanche soir, il déterminait le sujet qu'il aurait à traiter le dimanche suivant, puis prenait de nombreuses notes qui aideraient sa mémoire et souvent écrivait en entier le sermon qu'il avait à prêcher.

Il était prêtre et curé et membre du clergé d'un vaste diocèse, et comme tel, il s'associa au développement et au soutien d'un très grand nombre d'œuvres excellentes. Consultons l'histoire intime du séminaire de Québec, du séminaire de Chicoutimi, du collège de Sainte-Anne, des couvents du Bon Pasteur, du Sacré Cœur, de Saint-Laurent, de Jésus-Marie, et de l'hospice des Sœurs de la Charité ; parcourons les recettes du Denier de saint Pierre, de la Caisse Ecclésiastique de Saint-Joseph, de la Propagation de la Foi, de l'œuvre de l'Orphelinat, et nous verrons que la générosité parfois princière du vénérable défunt a partout laissé des traces ineffaçables. Il est écrit que nos œuvres nous suivent au-delà du tombeau : ce sera la consolation de M. Forgues de s'être présenté à son juge les mains remplies de bienfaits.

Une vie si laborieuse et si utile, une carrière si bien remplie était digne de créer autour d'elle le respect et l'estime : ce tribut lui a été largement payé.

Malgré la saison défavorable, jeudi dernier, à la sépulture de M. Forgues l'on voyait réunis auprès de ses restes mortels tous ses paroissiens, un grand nombre d'amis et un clergé de quarante prêtres, à la tête desquels Mgr l'Archevêque a voulu se trouver. Sa Grandeur a chanté le service ; avant l'absoute, elle a fait l'éloge du vénérable défunt, et nous l'a montré rempli de zèle pour accomplir toutes les fonctions de son ministère.

Né à Saint-Michel de Bellechasse, le 13 février 1811, M. Forgues est mort, dans la nuit de lundi à mardi, le 28 de novembre : il était entré dans sa soixante-douzième année et comptait quarante-cinq ans de prêtrise. De lui, on pourra dire qu'il a suivi à la lettre le précepte donné par saint Paul à son disciple Timothée : *Travaille comme un bon soldat du Christ-Jésus.*

L'UNIVERSITÉ LAVAL

—

L'Université Laval a été fondée en 1852, par le Séminaire de Québec. La Charte Royale, qui lui a été accordée par S. M. la Reine Victoria, a été signée à Westminster, le 8 décembre 1852.

Par la Bulle *Inter varias sollicitudines* du 15 avril 1876, le Souverain Pontife Pie IX, de glorieuse et sainte mémoire, a donné à l'Université Laval son complément en lui accordant l'érection canonique solennelle avec les privilèges les plus étendus.

En vertu de cette Bulle l'Université a pour protecteur à Rome, auprès du Saint-Siège, Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande. La haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire, de la foi et des mœurs, est dévolue à un Conseil Supérieur composé de NN. SS. les Evêques de la Province ecclésiastique de Québec, sous la présidence de Sa Grâce Mgr l'Archevêque de Québec, nommé lui-même Chancelier Apostolique de l'Université.

En vertu de la Charte Royale, le Visiteur de l'Université Laval est toujours l'Archevêque Catholique de Québec, qui a droit de *veto* sur tous les règlements et sur toutes les nominations. Le Supérieur du Séminaire de Québec est de droit le Recteur de l'Université. Le Conseil de l'Univert sité se compose des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens professeurs titulaires de chacune des facultés.

Il y a quatre facultés, qui sont les facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts. Les professeurs de la faculté de Théologie sont nommés par le Visiteur. Tous les autres sont nommés par le Conseil ; ils sont révocables *ad nutum*. Les degrés auxquels peuvent arriver les élèves, dans chacune des facultés, sont ceux de Bachelier, de Maître ou Licencié, et de Docteur. La bonne conduite est une condition essentielle pour l'obtention des degrés.

L'Université Laval, dès le principe, s'est placée sous la protection spéciale de la Très Sainte Vierge Marie et a choisi pour sa fête patronale la fête de l'Immaculée Conception. Le 20 juin 1873, l'Université s'est consacrée solennellement au Sacré Cœur de Jésus.

Conformément à la décision de la S. C. de la Propagande, en date du 1er février 1876, qui a été publiée dans l'Annuaire de l'année 1877-78, une extension des facultés de l'Université Laval a été faite en faveur de Montréal pour procurer à cette ville tous les avantages de l'Université Laval, c'est-à-dire, que l'on a augmenté le nombre des professeurs des différentes facultés, pour permettre de donner à Montréal le même enseignement qu'à Québec. Les sections de facultés établies à Montréal sont désignées collectivement par le terme de Succursale de l'Université Laval. Les sections de Montréal et de Québec sont, au point de vue des attributions, sur un pied absolu d'égalité, puisqu'elles font respectivement partie des mêmes facultés ; elles sont chargées, à Montréal comme à Québec, de l'enseignement et des examens, et elles sont des comités de consultation pour le Conseil Universitaire, qui siège à Québec.

D'après la Charte Royale, confirmée par la décision romaine, il ne peut y avoir qu'une seule faculté de chaque dénomination. Les professeurs

d'une même faculté, à Québec et à Montréal, sont donc absolument sur le même pied, soumis aux mêmes règlements et jouissant des mêmes privilèges.

—

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

L'année académique comprend neuf mois et se divise en trois termes. Le premier commence le mercredi le plus proche du 1er d'octobre, et finit à Noël ; le second finit à Pâques, et le troisième finit à la fin de juin.

L'enseignement se donne par des professeurs *titulaires*, par des professeurs *agrégés* et par des professeurs *chargés de cours*. Les premiers sont seuls professeurs proprement dits, peuvent seuls être membres du Conseil Universitaire et avoir voix délibérative dans les conseils des facultés. Un professeur titulaire dans une faculté ne peut plus, depuis l'année 1871-72, être nommé professeur titulaire dans une autre ; mais il peut y être professeur agrégé ou chargé de cours.

Les cours sont privés dans les facultés de Théologie, de Droit et de Médecine. Cependant tout prêtre peut être admis aux cours de Théologie ; il en est de même à l'égard des avocats et des notaires pour les cours de Droit, et à l'égard des médecins et des chirurgiens pour les cours de Médecine. Dans la faculté des Arts, il y a des cours publics et des cours privés ; ceux-ci ne sont que pour les élèves ou étudiants de la faculté.

Une fois par semaine, dans les cours privés, le professeur consacre le temps d'une leçon à un examen de ses élèves sur les matières étudiées pendant la semaine.

A la fin de chaque terme, tous les élèves sont examinés sur les différentes matières qui leur ont été enseignées durant ce terme. Cet examen, qui est oral, se fait devant des jurys de trois professeurs. Les résultats, qui sont consignés dans les registres, se traduisent par l'une des six notes *Très bien, Bien, Assez bien, Médiocre, Mal, Très mal*, selon le cas. Tout examen partiel qui mérite l'une des trois dernières notes, est entaché d'un vice qui s'oppose à l'obtention des degrés, jusqu'à ce qu'il soit remplacé, à un terme ultérieur, par un examen suffisant.

Il y a deux classes d'élèves : les *élèves inscrits* ou *élèves* proprement dits, qui ont subi avec succès les examens de l'Inscription dans la faculté des Arts ; et les *élèves étudiants*, qui n'ont pas subi cet examen. Pour les facultés de Droit et de Médecine, les jeunes gens qui se proposent de pratiquer comme avocats, notaires ou médecins, dans la Province de Québec, doivent, même pour être reçus à titre d'*élèves étudiants*, avoir été admis à l'étude par les bureaux respectifs du Barreau, de la Chambre des Notaires, et du Collège des Médecins de la Province de Québec. Ces deux classes d'élèves sont absolument sur le même pied, toute la différence consistant en certains avantages pécuniaires faits aux premiers.

—

Faculté de Théologie

Les professeurs de Théologie sont nommés par l'Archevêque de Québec, Visiteur et Chancelier apostolique de l'Université, sur présentation du Conseil Universitaire.

L'enseignement se donne en quatre années et comprend les matières suivantes :

Morale, 160 leçons par année.
Dogme, 180 leçons par année.
Ecriture Sainte, 80 leçons par année.
Histoire ecclésiastique, 80 leçons par année.
Eloquence, 20 leçons par année.
* Langues sacrées, 40 leçons par année.
Rites, 20 leçons par année.
Institutions canoniques, 80 leçons par année.
Décrétales, 160 leçons par année.

Aucun élève en Théologie n'est admis à moins qu'il n'ait exhibé au Recteur ou au Doyen la permission et les lettres testimoniales de son Evêque.

L'inscription comme élève s'obtient régulièrement en subissant avec succès les examens requis par la faculté des Arts. Cet examen est de rigueur pour le diocèse de Québec, en vertu d'une décision de l'Archevêque de Québec. Régulièrement les élèves des diocèses où il n'y a pas de séminaire affilié peuvent être inscrits au premier terme de Théologie où ils obtiennent des notes suffisantes.

Pour obtenir le Baccalauréat en Théologie, il faut être élève inscrit, avoir suivi les cours durant six termes à l'Université ou dans un Grand Séminaire affilié, et avoir obtenu au moins la note *Assez bien* pour toutes les matières de ces examens, qui doivent embrasser la moitié des manuels de dogme et de morale adoptés par les établissements où l'on étudie, ainsi que les autres matières obligatoires qui s'enseignent dans cet intervalle de temps.

La Licence en Théologie peut s'obtenir à la fin de la troisième année par les Bacheliers en Théologie qui ont eu au moins la note *Assez bien* sur toutes les matières, aux examens des deux premiers termes de cette troisième année, ou qui ont réparé un examen défectueux par un examen subséquent et qui, à la fin du troisième terme, subissent 1° l'examen du terme avec le même succès sur les matières autres que la Théologie dogmatique et morale ; 2° une double épreuve spéciale, l'une écrite, l'autre orale, sur la partie de la Théologie dogmatique et morale vue dans cette troisième année.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans ces épreuves. L'épreuve orale dure une heure et peut être publique. Il est accordé six heures pour l'épreuve écrite ; dans cette dernière, on remet au candidat un exemplaire de la Vulgate sans notes, et le Concile de Trente. L'épreuve écrite peut se faire dans les Séminaires affiliés, mais l'examen oral se fait régulièrement à Québec, ou à Montréal pour les élèves du Grand Séminaire de Montréal.

Chacune des matières de l'examen, tant écrit qu'oral, est appréciée au moyen de l'une des six notes *Très bien, Bien, Assez bien, Médiocre, Mal, Très mal.* Une quelconque des trois dernières notes est éliminatoire.

Le candidat est Licencié *avec grande distinction* s'il n'a que des notes *Bien* et *Très bien*, et que les *Très bien* dominent. Il est reçu *avec distinction* si, dans le même cas, les *Bien* sont en aussi grand nombre ou en plus grand nombre que les *Très bien*, et même s'il y a quelques *Assez bien*,

(*) Ce cours est facultatif pour le moment et ne se donne que s'il se présente un nombre suffisant d'élèves.

pourvu que ces derniers soient rachetés par un nombre double de *Très bien*. Dans les autres cas il est simplement admis.

Le Doctorat en Théologie peut s'obtenir pour les Licenciés en Théologie au bout de la quatrième année d'étude, par une série d'examens de terme et d'examens spéciaux analogues à ceux qu'il faut subir pour la Licence, en y ajoutant la partie du Droit canonique qui concerne les empêchements de mariage. Seulement l'examen tout entier se fait à l'Université, l'épreuve orale est toujours publique et doit durer au moins une heure et demie.

DROIT CANONIQUE.

Le Baccalauréat en Droit canonique s'obtient à la fin des *Institutions*, aux conditions ordinaires. Ceux qui commencent l'étude du Droit canonique après un cours complet de Théologie, sont considérés *ipso facto* comme Bacheliers en Droit canonique.

La Licence et le Doctorat en Droit canonique s'obtiennent à la fin de la troisième année du cours de Droit canonique. Les élèves qui n'ont que les notes *Bien* et *Très bien* pour toutes les matières sont admis au Doctorat : celui qui a quelqu'autre note est admis à la Licence ou est renvoyé suivant le cas.

Faculté de Droit

1° ENSEIGNEMENT.

L'enseignement se donne en trois ans et comprend les matières suivantes :

Droit romain, 210 leçons.
Droit civil, 630 leçons.
Procédure civile, 144 leçons.
Droit commercial et Droit maritime, 108 leçons.
Droit criminel, 108 leçons.
Droit administratif, 150 leçons.
Droit international, 72 leçons.

Pour arriver aux degrés, il n'est pas nécessaire d'être élève inscrit, mais il faut avoir suivi les cours avec régularité.

Le Baccalauréat s'obtient à la fin de la troisième année par ceux qui ont subi avec succès tous les examens de termes, ou qui ont réparé les examens défectueux. Les certificats d'assiduité aux cours qui sont donnés aux étudiants en Droit qui n'ont pas obtenu un degré, doivent contenir les notes détaillées, bonnes ou mauvaises, de leurs examens de termes.

La Licence peut s'obtenir, à la même époque que le Baccalauréat, par ceux qui ayant droit d'ailleurs au Baccalauréat, remplacent le neuvième examen de terme par un double examen spécial, l'un oral, l'autre écrit, embrassant toutes les matières de l'enseignement.

(*) Ce cours ne forme pas partie obligée de l'enseignement. Cependant les élèves sont obligés de le suivre, lorsqu'il se donne.

Les Licenciés en Droit ne peuvent se présenter aux épreuves du Doctorat qu'une année au moins après la Licence. Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des Docteurs et des Professeurs de la faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la faculté, et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

2° PRIX DANS LA FACULTÉ DE DROIT.

MÉDAILLES LORNE.

Son Excellence le Marquis de Lorne, Gouverneur-Général de la Puissance du Canada, a offert annuellement au concours, pendant son séjour au Canada, aux élèves de dernière année de la faculté de Droit à Québec, une Médaille d'or et une Médaille d'argent formant un premier et un second prix.

Le concours s'est fait par écrit absolument comme les épreuves écrites de la Licence en Droit. Les concurrents signaient leur ouvrage d'un pseudonyme, et mettaient leur véritable nom avec leur pseudonyme dans une enveloppe cachetée, qui n'était ouverte qu'après la correction.

Les épreuves faites pour les Médailles Lorne pouvaient tenir lieu de l'une des épreuves écrites de la Licence en Droit, si le jury trouvait le travail suffisant.

PRIX TESSIER A QUÉBEC.

L'honorable Juge Tessier, Doyen de la faculté de Droit à Québec, donne, depuis l'année 1877-78, et donnera tant qu'il vivra, un premier et un second Prix annuels, destinés à encourager le travail habituel, dans la faculté de Droit, pendant tout le cours d'études. Ce prix est spécial à Québec.

Pour atteindre ce but, un Premier Prix de $30, et un Second Prix de $20, sont donnés tous les ans à ceux des élèves de troisième année, qui ont obtenu la plus grande somme de bonnes notes aux examens de termes ordinaires durant les trois années d'étude. Les notes sont évaluées en chiffres.

Les reprises d'examen ne peuvent compter dans cette somme. Les examens de Licence ont une valeur plus grande que les examens correspondants de ceux qui ne se présentent pas à la Licence.

Si plusieurs élèves ont la même somme de bonnes notes, ils font une composition écrite d'une heure sur une question de Droit, et les meilleurs concurrents ont les Prix.

A chaque Prix est ajouté un ouvrage de Droit avec inscription du nom du Candidat heureux et mention sommaire du Prix.

PRIX A MONTRÉAL.

Un Prix de $30 a été donné depuis trois ans, pour les élèves de troisième année, par le Doyen pour Montréal de la faculté de Droit, Monsieur C.-S. Cherrier.

Un autre Prix de $20 a aussi été mis à la disposition des élèves de première et de seconde année par MM. les Professeurs de la même faculté à Montréal

Faculté de Médecine

1° ENSEIGNEMENT.

L'enseignement de la faculté de Médecine se donne en quatre années. Cet enseignement comprend les matières suivantes, divisées en deux sections, les Primaires et les Finales ;

Primaires.

Anatomie descriptive et topographique, 240 leçons.
Anatomie pratique, 180 leçons de deux heures.
Anatomie Microscopique ou Histologie, 120 leçons.
Physiologie, 160 leçons.
Pathologie générale, 80 leçons.
Hygiène, 60 leçons.

Les élèves doivent en outre suivre, à la faculté des Arts, les cours suivants :

Chimie, 240 leçons.
Botanique, 60 leçons.

Finales.

Matière médicale et Thérapeutique générale, 240 leçons.
Pathologie externe et Médecine opératoire théorique, 240 leçons.
Pathologie interne et Thérapeutique spéciale, 240 leçons.
Tocologie, 240 leçons.
Médecine légale, 60 leçons.
Toxicologie, 60 leçons.
Maladie des yeux et des oreilles, 60 leçons.
Médecine opératoire pratique, 40 leçons.
Clinique externe, 180 leçons.
Clinique interne, 180 leçons.
Clinique des maladies des yeux et des oreilles, 60 leçons.
Clinique des accouchements ; chaque élève assiste à au moins six cas.
Clinique des maladies des enfants et des maladies des vieillards, suivant avertissement.

COURS PRATIQUES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Cliniques.

Convaincue qu'il est d'une nécessité urgente de préparer les jeunes médecins à l'exercice de leur art, non seulement par des cours théoriques étendus et très développés, mais encore par des leçons pratiques et l'étude constante des diverses maladies aux lits mêmes des malades, l'Université a cru devoir aller beaucoup au-delà des exigences de la loi pour le nombre de ses Cliniques. Ainsi, outre que le nombre de leçons de Clinique qui se donnent dans les Hôpitaux de Québec et de Montréal dépasse celui qui est exigé par la loi provinciale, les élèves de l'Université ont, aux Dispensaires, une Clinique interne et externe facultative et une Clinique obliga-

toire sur les maladies des yeux et des oreilles, sans compter les leçons de Médecine légale pratique qu'ils peuvent avoir dans l'occasion.

Cliniques du Dispensaire à Québec.

Le Dispensaire de Québec a été ouvert, le 19 février 1866. A cet établissement, tous les pauvres de la ville, sans distinction de croyances ou d'origines, reçoivent gratuitement les soins et les remèdes que requiert leur état. Monsieur le curé de Québec et le Recteur de l'Université sont les Directeurs de l'établissement.

Les Docteurs H. Blanchet, L.-J.-A. Simard, C. Verge, L. LaRue, T.-A. Venner, T.-E.-Arthur Vallée, Delphis Brochu, Jos.-P. Lavoie, A.-A. Watters, R.-Ph. Alleyn, Ph. Boulet, E.-E. Morin, A. Hamel, Chs Côté et A. Marois sont chargés du service médical ; les Sœurs de Charité veillent à l'entretien des salles et reçoivent les malades.

Le Dispensaire est ouvert tous les jours depuis 1 h. P. M., jusqu'à 2 h. ou 3 h., suivant le besoin.

Les élèves assistent à l'examen des malades, reçoivent des Médecins de service des explications ou leçons cliniques, et sont chargés de la préparation et distribution des remèdes, et des pansements. Les élèves de quatrième année visitent à domicile, sous la direction des Médecins de l'établissement, ceux des malades qui ne peuvent se rendre au Dispensaire.

Le Docteur Simard, professeur du cours des Maladies des yeux et des oreilles à l'Université, est chargé *spécialement* et *exclusivement* du traitement de ces maladies. Le Docteur Venner est chargé *exclusivement* du traitement des maladies dentaires.

Cliniques des Dispensaires à Montréal.

DISPENSAIRE NOTRE-DAME, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

Le Dispensaire Notre-Dame est attaché à l'Hôpital Notre-Dame. A cet établissement, tous les pauvres de Montréal, sans distinction de croyances ou d'origines, reçoivent gratuitement les soins et les remèdes que requiert leur état.

Les professeurs de la faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal et autres Médecins nommés par eux, sont chargés du service médical ; les Sœurs de Charité veillent à l'entretien des salles et reçoivent les malades.

Le Dispensaire est ouvert tous les jours depuis 1 h. P. M., jusqu'à 2 h. ou 3 h. suivant le besoin.

Les élèves assistent à l'examen des malades, reçoivent des Médecins de service des explications ou leçons cliniques, et sont chargés de la distribution des remèdes, et des pansements. Les élèves de quatrième année visitent à domicile, sous la direction des Médecins de l'établissement, ceux des malades qui ne peuvent se rendre au Dispensaire.

Le docteur Foucher, professeur du cours des Maladies des yeux et des oreilles à l'Université, est chargé *spécialement* et *exclusivement* du traitement de ces maladies. Le docteur L.-J.-B. LeBlanc est chargé *exclusivement* du traitement des maladies dentaires.

DISPENSAIRE ST-JOSEPH, RUE CATHÉDRALE, MONTRÉAL.

Les Professeurs de la faculté de Médecine de l'Université Laval ou autres Médecins par eux nommés, sont chargés du service médical à ce Dispensaire pendant les mois de Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.

Arrêté disciplinaire relatif aux Dispensaires.

I. Les étudiants en Médecine doivent fréquenter régulièrement les Dispensaires, conformément aux dispositions suivantes :

Pour les maladies des yeux et des oreilles, ils suivent l'ordre qui leur est indiqué par M. le professeur. Pour les autres jours de la semaine, les élèves viennent par groupes de DIX, suivant l'ordre de doyen à l'Université et suivant qu'il est réglé tous les ans. Les groupes se succèdent à tour de rôle tous les mois.

II. Tous doivent se montrer respectueux et obéissants envers les Médecins de service et envers les Dames Religieuses.

III. Ils doivent se tenir dans la salle de consultation ou dans la pharmacie et, sous aucun prétexte, ne doivent aller dans la salle d'attente des malades.

IV. Ils ne doivent engager aucune conversation avec les mal ades.

V. Ils ne doivent prescrire pour les malades ou faire les visites à domicile *que sur l'ordre* des Médecins.

VI. Ils ne doivent prendre pour leur propre usage aucun des médicaments de la pharmacie non plus que des instruments de chirurgie.

VII. Ils ne doivent ni fumer, ni crier, ni siffler, ni même parler haut dans aucune des salles du Dispensaire.

VIII. Les Médecins du Dispensaire et les Dames Religieuses ont toute l'autorité nécessaire pour faire observer les divers articles de ce règlement.

Expertises Médico-Légales à Québec.

Avec la bienveillante permission de Monsieur le Coroner à Québec, les élèves de l'Université sont admis à assister aux diverses enquêtes qui se font à la Morgue, et peuvent profiter des avantages considérables que leur offre cet établissement pour l'étude de la Médecine légale pratique. Le nombre des enquêtes qui se font chaque année à la Morgue est considérable et très varié.

2° DEGRÉS EN MÉDECINE.

Pour obtenir le Baccalauréat dans la faculté de Médecine, il suffit d'avoir suivi les cours conformément aux règlements durant neuf termes (trois ans), et d'avoir obtenu, à tous les examens de ces neuf termes, l'une des notes *Assez bien*, *Bien* ou *Très bien* pour toutes les matières, ou d'avoir réparé les mauvaises notes par des examens subséquents suffisants. On peut encore obtenir le Baccalauréat en Médecine après six termes seulement (deux ans), aux conditions exprimées plus haut, pourvu que le sixième examen de terme soit remplacé avec succès par le premier examen de la Licence ou du Doctorat en Médecine.

La Maîtrise ou Licence en Médecine, et à plus forte raison le Doctorat, donne droit de pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art obstétrique : mais le Licencié ou le Docteur en Médecine est tenu de faire reconnaître légalement son diplôme par le Bureau provincial de Médecine.

Pour être admis aux épreuves de la Licence et du Doctorat, le candidat doit 1° avoir suivi régulièrement l'enseignement complet de la faculté (cependant les étudiants qui ont suivi des cours dans une autre institution, peuvent, en exhibant au Recteur (ou au Vice-Recteur, à Montréal) des certificats convenables, être admis à compléter leurs cours) ; 2° avoir subi

avec succès les examens de termes sur toutes les matières de l'enseignement, ou avoir réparé les examens défectueux.

Les épreuves spéciales de la Licence et du Doctorat sont au nombre de deux et se subissent régulièrement : la première sur les *Primaires*, à la fin de la seconde année ; la seconde, sur les *Finales*, à la fin du cours. Ces épreuves sont orales et par écrit.

Il est accordé six heures pour chaque composition écrite, dont le sujet est pris dans une partie quelconque de l'enseignement de la faculté. L'examen oral ne dure pas moins d'une heure à chaque épreuve. Il y a en outre un examen clinique, au lit des malades, sur la Pathologie interne et sur la Chirurgie.

Une seule note *Mal* ou *Très mal* est éliminatoire et même *une* note *Médiocre* à l'examen final. Une note *médiocre* à l'examen des *Primaires* ne fait pas interrompre la séance : seulement le candidat est tenu, pour être admis, de réparer sa mauvaise note en subissant avec succès un nouvel examen sur la même matière lors de la seconde épreuve.

Si le candidat, aux deux épreuves, n'a que des notes *Bien* ou *Très bien*, il est admis au grade de Docteur en Médecine. Il l'est encore si, ayant eu quelques notes *Assez bien* à la première épreuve, il répare cet échec relatif en subissant un nouvel examen sur les mêmes matières avec les notes *Bien* ou *Très bien*, lors de la seconde épreuve.

S'il reste des notes *Assez bien* non rachetées au second examen, le candidat n'est admis qu'au grade de Licencié en Médecine. Il est Licencié *avec distinction*, s'il a deux fois plus de *Très bien* que d'*Assez bien*, sinon il est simplement admis à la Licence.

3e PRIX DANS LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

PRIX MORRIN A QUÉBEC.

M. le Dr Joseph Morrin a légué à l'Université une somme de $2,000 dont la rente doit être employée en prix en faveur des élèves en Médecine. Cette rente est partagée en quatre parts, savoir : 1° deux parts d'un tiers chacune pour former deux premiers prix ; 2° deux parts d'un sixième chacune pour former deux seconds prix.

Un premier et un second prix sont mis à la disposition des élèves de seconde année ; deux prix semblables sont offerts aux élèves de dernière année. Les élèves de première année sont admis à concourir avec ceux de seconde ; et les élèves de troisième année, avec ceux qui terminent leur cours.

Le concours se fait par écrit et il est absolument analogue à l'épreuve écrite de la Licence et du Doctorat en Médecine : la séance ne doit pas dépasser six heures. Les concurrents signent leur ouvrage d'un pseudonyme, et mettent leur véritable nom avec leur pseudonyme dans une enveloppe cachetée, qui n'est ouverte qu'après la correction. Les prix sont donnés en argent et au mérite absolu.

PRIX DE MM. LES PROFESSEURS A MONTRÉAL.

Ces prix sont :

Un Premier Prix de $25, et un Second Prix de $10, pour les élèves de troisième et quatrième année.

Un prix de $15 pour les élèves de première et de seconde année.
Les épreuves pour ces prix sont analogues respectivement aux épreuves écrites de la Licence et du Baccalauréat en Médecine.

—

4° ÉQUIVALENCE ACCORDÉE A L'UNIVERSITÉ LAVAL PAR LE COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS DE LONDRES.

Par un arrangement spécial avec le Collège Royal des Chirurgiens de Londres, les élèves de l'Université Laval y jouissent des privilèges suivants :

1° L'examen de l'Inscription est reconnue comme équivalent de l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

2° Les certificats d'assiduité aux Cours de Médecine suivis à l'Université Laval par les élèves *inscrits*, après leur inscription, sont reconnus pour autant par le même Collège.

3° Les Docteurs en Médecine de l'Université Laval sont admissibles à l'examen pour le Diplôme de Membre du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

Faculté des Arts (1)

—

1° ENSEIGNEMENT.

L'enseignement complet de la faculté des Arts, conduisant à la Maîtrise ès Arts, n'est pas encore organisé, faute d'élèves. Vu le peu de ressources que présente le pays comme encouragement à la recherche de ce grade, il est peu probable que cet enseignement soit organisé de sitôt d'une manière sérieuse.

En attendant, et jusqu'au 1er septembre 1883, les professeurs et officiers des Collèges affiliés à l'Université Laval peuvent être promus au grade de Maître ès Arts, sans examen, pourvu qu'ils aient été chargés, pendant toute la durée de huit années scolaires, d'un ou de plusieurs des emplois suivants : ceux de Préfet des études, de Professeur de Philosophie, de professeur de Rhétorique, de professeur de Belles-Lettres, de professeur de Mathématiques, de professeur de Physique et de professeur de Chimie.

Les cours qui se donnent actuellement sont de deux sortes, les cours privés et les cours publics.

COURS PRIVÉS.

Les cours privés comprennent toutes les matières exigées pour le Second examen de l'Inscription et du Baccalauréat ès Arts. Cet enseignement dure deux ans et embrasse les matières suivantes :

Philosophie, 260 leçons.
Mathématiques, 200 leçons.

(1) Cette faculté n'est pas encore organisée à Montréal. Les cours d'Arts, nécessaires pour la Médecine, se donnent à la faculté de Médecine.

Physique, 160 leçons.
Chimie, 120 leçons.
Botanique, 40 leçons.
Astronomie, 40 leçons.
Minéralogie, 20 leçons.
Géologie, 20 leçons.
Architecture, 10 leçons.

Ces cours sont suivis en entier par les élèves en Philosophie du Petit Séminaire de Québec, qui sont censés élèves de la faculté des Arts ; et partiellement par les élèves en Médecine de première et de seconde année, qui sont aussi réputés élèves de la faculté des Arts pour la Chimie et la Botanique.

Peuvent encore être admis à ces cours les élèves et autres jeunes gens déjà admis à suivre les cours de Droit et de Médecine ; les jeunes gens, non élèves du Séminaire, mais qui ont subi avec succès le premier examen de l'Inscription (ils sont réputés élèves) ; enfin les jeunes gens qui étudient la Pharmacie, le Génie civil, l'Arpentage, l'Architecture, etc.

COURS PUBLICS A QUÉBEC. (*)

Ces cours, qui se donnent à 8 heures du soir, pour la commodité du public, n'ont pas de durée limitée et varient d'une année à l'autre, de manière que le même sujet ne reviennent pas avant une période d'au moins trois ans, bien que le titre d'un cours puisse rester le même pendant les trois années. Les sujets sont variés et choisis parmi ceux qui offrent le plus d'attrait et d'utilité pour le public.

Les étudiants en Droit et en Médecine, les élèves de l'Ecole Normale et les élèves de dernière année de Philosophie du Petit Séminaire, qui forment comme l'auditoire obligé de ces cours, peuvent y puiser une foule de notions utiles, qu'ils contribueront à disséminer plus tard dans tout le pays, comme prêtres, médecins, avocats, notaires ou instituteurs.

2° DEGRÉS DANS LA FACULTÉ DES ARTS.

Le seul degré qui offre quelque intérêt actuel dans la faculté des Arts est celui de Bachelier, puisque c'est le seul qui se donne sur examen.

Il y a trois Baccalauréats dans la faculté des Arts : le Baccalauréat ès Arts, le Baccalauréat ès Lettres et le Baccalauréat ès Sciences. Tous trois, ainsi que l'Inscription, sont des certificats de bonnes études secondaires, mais faites avec des succès différents.

Tout candidat à l'Inscription ou au grade de Bachelier dans la faculté des Arts, doit subir deux examens, l'un ordinairement après la Rhétorique, l'autre à la fin du cours de Philosophie. Ces examens se font par écrit, en français ou en anglais au choix du Candidat. Cependant, une partie de l'examen, généralement une des questions d'histoire, doit se faire dans l'autre langue. Le travail est divisé en six séances au Premier examen (examen des Lettres), et en quatre au Second (examen des Sciences).

Les sujets de l'examen des Lettres, avec les nombres de points à gagner, sont :

1° Une version latine, 18 points ;
2° Une version grecque, 18 points ;

(*) Les hommes seuls sont admis à ces cours.

3° Un thème latin, 18 points ;
4° L'Histoire universelle, l'Histoire du Canada et la Géographie, 28 points, dont 4 pour traiter l'Histoire du Canada *en anglais ;*
5° Les principes et l'histoire de la Littérature et de la Rhétorique, 20 points ;
6° Une composition littéraire, 36 points.

Les matières de l'examen des Sciences sont :

1° Philosophie intellectuelle et morale, 30 points ;
2° Physique et Chimie, 24 points ;
3° Mathématiques et Astronomie, 24 points ;
4° Histoire naturelle, 12 points.

Les Mathématiques ne supposent que l'Arithmétique, l'Algèbre jusqu'aux équations du second degré inclusivement, la Géométrie élémentaire et la Trigonométrie rectiligne. En Histoire naturelle on ne demande que la Botanique, la Minéralogie et la Géologie.

La durée de ces divers examens forme un total de *trente-sept heures.* Les candidats n'apportent avec eux ni livres, ni notes, ni même de papier ; on leur fournit ce qui leur est indispensable, et ils trouvent des dictionnaires dans le lieu des séances. Leurs noms ne doivent pas se trouver sur les copies de leur travail ; ils le remplacent par un pseudonyme, qui n'est connu qu'après toute correction faite. Les candidats ne peuvent sortir pendant le temps des séances, que pour des raisons majeures approuvées par celui qui préside. S'ils donnaient lieu, en manquant à quelque avis ou recommandation, de pouvoir être soupçonnés de s'être procuré le secours de quelque personne, de quelque ouvrage ou de quelques notes, leur travail ne serait pas apprécié.

Les candidats, à chaque examen, sont distribués en trois catégories : la première se compose de ceux qui ont conservé au moins les deux-tiers de leurs points en somme, sans avoir été au-dessous du sixième en aucune matière ; la seconde comprend ceux qui, sans avoir les deux-tiers, ont au moins le tiers de leurs points en somme, et au moins le neuvième sur chaque matière ; enfin, la troisième catégorie renferme ceux qui n'ont pas conservé le tiers de la somme des points. Ceux qui ne peuvent être classés dans la première ou dans la seconde catégorie que parce qu'il leur manque le sixième ou le neuvième dans quelques matières, sont tenus de reprendre ces matières avec un succès suffisant, à un examen subséquent, faute de quoi, ils perdent leur droit à être classés.

Les candidats de la première catégorie aux deux examens sont Bacheliers ès Arts.

Ceux de la première catégorie à l'examen des Lettres et de la seconde à celui des Sciences, sont Bacheliers ès Lettres.

Les candidats de la seconde catégorie à l'examen des Lettres et de la première à celui des Sciences, sont Bacheliers ès Sciences.

Les candidats de la seconde catégorie aux deux examens sont *inscrits.* Cette *inscription,* qui se trouve acquise, à plus forte raison, par ceux qui sont Bacheliers, équivaut à la *matriculation* des Universités anglaises.

☞ L'Inscription de l'Université Laval est reconnue comme correspondant à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

Pour être admis, en dehors des Collèges affiliés, à subir les examens de l'Inscription et du Baccalauréat ès Arts, il faut en faire la demande au Recteur par écrit, quinze jours au moins avant le commencement de

l'examen, et lui envoyer en même temps un certificat de bonnes mœurs signé par le Supérieur du Collège où l'on étudie. S'il y a plus de deux mois qu'on a cessé de fréquenter un collège, il faut un second certificat signé par son curé ou son ministre.

Les élèves des Collèges affiliés ne sont pas tenus de faire cette demande, ni d'envoyer le certificat ci-dessus ; ils ne se déplacent pas pour composer. Les compositions sont corrigées dans les Collèges affiliés respectifs. Les résultats ainsi que les devoirs corrigés sont envoyés à l'Université, pour y être conservés comme pièces de record. Ces pièces sont constamment accessibles aux délégués des Collèges, qui peuvent les examiner chaque fois qu'ils le désirent.

3° PRIX DANS LA FACULTÉ DES ARTS.

CONCOURS DE POÉSIE ET D'ÉLOQUENCE.

Ces deux concours sont ouverts à tous les compétiteurs de bonne volonté résidant dans la Puissance, qui ne sont ni membres ni officiers de l'Université Laval, ni élèves des collèges et des écoles.

Ils sont essentiellement en langue française.

Les travaux du concours d'éloquence ne doivent pas exiger moins d'une demi-heure de lecture, ni plus d'une heure, à moins qu'une dérogation à cet égard ne soit permise formellement par la faculté des Arts.

Trois médailles, frappées aux armes de l'Université Laval, avec l'Inscription « Prix d'Eloquence » ou « Prix de Poésie » et la date, sont proposées aux Lauréats : l'une en or, la seconde en argent, la troisième en bronze.

Ces prix sont donnés au mérite absolu, et proclamés en séance solennelle de l'Université.

L'œuvre des concurrents doit être adressée en double copie et *franco*, au Secrétaire de la Faculté des Arts, avant le 31 mai de l'année du concours, et porter une épigraphe ou devise reproduite dans un pli cacheté contenant le nom et la demeure de l'auteur, avec la déclaration signée que l'ouvrage est inédit. Chaque concurrent est libre de ne concourir que pour la médaille d'or. Il suffit pour cela qu'il exprime son désir en tête de son travail.

Toutes les pièces présentées au concours deviennent la propriété de la faculté des Arts, qui, seule, peut permettre de les publier.

Ces pièces sont soumises à l'appréciation d'un jury choisi par cette même faculté.

Les conpétiteurs qui se font connaître directement ou indirectement avant la proclamation des Lauréats, sont exclus du concours.

PRIX DU PRINCE DE GALLES.

Son Altesse Royale le Prince de Galles, à l'occasion de sa visite à l'Université Laval, le 22 août 1860, a daigné faire don à cette institution de la somme de $800 pour fonder un ou des prix en faveur des élèves.

La rente de cette somme, divisée en deux parties égales, forme les deux prix appelés *Prix du Prince de Galles.*

Sont admissibles à concourrir pour ces prix les élèves de la première catégorie, qui, à l'une ou à l'autre des deux épreuves du Baccalauréat ès Arts subies au concours de la fin de l'année scolaire, ont conservé au moins les quatre-cinquièmes de la somme de leurs points.

Les candidats admissibles avaient à faire cette année, pour le prix de l'épreuve des Lettres, une composition spéciale, française ou latine, et une seconde composition tirée au sort ; pour le prix de l'épreuve des Sciences, une dissertation sur quelques questions de Philosophie et une seconde composition tirée au sort. Ces compositions spéciales ont été corrigées à Québec par des comités de délégués des différents Collèges affiliés.

L'élève qui réussit le mieux dans ces compositions spéciales, soit pour les Lettres, soit pour les Sciences, pourvu qu'il ait conservé au moins les deux-tiers des points alloués, a droit au prix correspondant.

Comme il s'agit d'un concours, ces prix ne peuvent pas être gagnés par une reprise d'examen ou par un second essai.

☞ Au grand concours décennal du Baccalauréat et de l'Inscription dans la faculté des Arts, les compositions spéciales ne sont pas nécessaires. Chacun des deux Prix est donné respectivement à celui des élèves de la *première catégorie* de chacune des deux épreuves du Baccalauréat ès Arts, qui subit son examen avec le plus de succès, pourvu qu'il y conserve au moins les quatre-cinquièmes de la somme de ses points, et que ce ne soit pas en vertu d'une reprise ni totale, ni partielle. Ne peuvent prétendre à ces Prix, dans cette circonstance, que ceux qui participent au concours général.

AVANTAGE FAIT AUX BACHELIERS ÈS ARTS PAR LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Tout Bachelier ès Arts qui conserve en somme, dans ses deux examens, 182 points ou plus, peut suivre gratuitement les cours d'une des facultés à Québec, tant qu'il obtient la note *Très-bien* à tous les examens de terme.

Bibliothèque à Québec

La Bibliothèque, qui renferme aujourd'hui plus de 70,000 volumes sur toutes les branches des Lettres et des Sciences, est ouverte aux professeurs et aux élèves tous les jours, dimanches et jeudis exceptés, de 9 h. à 11 h. A. M., de 3 h. à 5 h. P. M., et de 8 h. à 9 h. P. M. Elle est fermée pendant les vacances.

Discipline

1° DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Nul n'est réputé élève ou étudiant de l'Université à moins qu'il n'ait obtenu son inscription comme tel. Le Recteur, qui accorde cette inscription, peut exiger de l'aspirant de nouvelles preuves de moralité, s'il s'est écoulé

plus de six mois depuis qu'il a subi le dernier examen de l'Inscription. A Montréal, cette inscription se donne par le Vice-Recteur local.

L'inscription ne vaut que pour l'année courante, et doit se renouveler au commencement de chaque année universitaire. Ce renouvellement ne s'accorde cependant qu'à ceux qui s'en sont montrés dignes par leurs talents, leur travail et leur bonne conduite.

Les élèves de tous degrés doivent signer, en entrant, l'engagement d'observer toutes les règles de l'Université.

Tous les élèves doivent remplir avec exactitude les devoirs de la religion. Les catholiques assistent aux offices de leur paroisse les dimanches et jours de fête. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

A Québec, le Recteur peut faire donner des conférences religieuses aux élèves catholiques, lorsqu'il le trouve opportun. Tous doivent y assister avec régularité. A Montréal, c'est l'autorité diocésaine qui est chargée de la direction et de la surveillance religieuse des élèves.

L'assiduité au travail, la subordination et le respect à l'égard des officiers et des professeurs de l'Université, des procédés honnêtes envers tout le monde, et enfin l'observation de toutes les règles de l'Université, sont pour les élèves des devoirs dont l'infraction est toujours réprimée.

Les blasphèmes, les paroles obscènes, les actions et les propos qui pourraient faire juger un élève coupable d'irréligion ou d'immoralité, ou compromettre l'honneur de l'Université, exposent à une peine encore plus sévère et même à l'expulsion.

La fréquentation des théâtres, des maisons de jeu et de celles où l'on vend à boire, est rigoureusement interdite, de même que l'entrée de celles dont la réputation serait mauvaise ou équivoque.

Les élèves, ayant à leur disposition, dans la bibliothèque de l'Université, les ouvrages dont ils ont besoin, ne doivent s'abonner à aucune autre. Il leur est defendu de fréquenter les salles de lecture de la ville, où plusieurs trouveraient l'occasion de perdre leur temps et de négliger leurs études.

Ils doivent s'abstenir, même pendant les vacances, de prendre une part active dans les affaires politiques et de se charger de la correspondance des journaux.

Ils ne peuvent former d'association, ni faire de démonstrations collectives, sans en avoir obtenu la permission.

Ils sont tenus de fréquenter les cours avec exactitude. Les professeurs prennent note des absences, et celles-ci sont enregistrées ; outre qu'elles exposent à des peines, lorsqu'elles se font sans raison suffisante, les élèves courent risque de se voir refuser, à la fin du cours, les certificats d'assiduité dont ils auront besoin.

Les élèves ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans autorisation, et lorsque, pour cause de maladie, ils sont retenus au logis, ils doivent en informer au plus tôt.

Lorsqu'un élève a eu de longues ou de fréquentes absences, il peut en faire insérer les motifs au registre de l'Inscription, pourvu qu'il les fournisse par écrit et en très peu de mots.

Les peines autorisées à l'égard des élèves de l'Université, sont :

1° L'admonition particulière ;
2° L'admonition devant tous les élèves de la faculté ;
3° La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux ;

4° Le renvoi temporaire ;
5° Le renvoi illimité ;
6° L'exclusion ou le renvoi définitif.

Les trois dernières peines, lorsqu'elles ont été prononcées par le Conseil d'une faculté ou par le Modérateur, ne s'infligent que du consentement du Recteur, ou du Vice-Recteur à Montréal. S'il croit devoir le refuser, il est tenu de porter l'affaire devant le Conseil de l'Université, qui maintient ou annule la décision des premiers juges.

L'élève condamné au renvoi illimité ou à l'exclusion, peut appeler lui-même de cette sentence au Conseil de l'Université.

Les élèves simplement *inscrits* et les étudiants ont une robe semblable à celle des Bacheliers, sauf les manches qui sont sans aucune bordure.

Les élèves et les étudiants des facultés de Droit et de Médecine sont tenus de porter le costume universitaire 1° aux cours de leurs facultés respectives ; 2° lorsqu'ils assistent en corps aux offices religieux ; 3° dans toutes les autres circonstances où le Recteur le juge convenable. Cependant les élèves et les étudiants en Médecine sont dispensés du costume pour assister aux leçons qui se font dans l'amphithéâtre de démonstration pratique, et lorsqu'ils vont suivre les leçons Cliniques qui se donnent dans les hôpitaux.

2° CONDUITE A L'UNIVERSITÉ.

Les élèves ne doivent se trouver dans leur salle d'attente qu'un quart d'heure au plus avant l'heure des leçons ou de l'ouverture de la Bibliothèque. Ils peuvent y parler pourvu qu'ils le fassent de manière à ne déranger personne dans la maison, et à n'être pas entendus dans la rue.

Les élèves des facultés de Droit et de Médecine doivent être en costume complet pour assister aux leçons des professeurs. L'appariteur peut refuser l'admission à ceux qui se présentent sans costume. Il n'y a d'exception que celle mentionnée plus haut pour les étudiants en Médecine.

Les élèves ne sont admis dans la salle des leçons qu'après le signal donné par l'appariteur, et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qu'ils ont prise ou qu'on leur a assignée au commencement du terme. Ils demeurent assis pendant les leçons, et peuvent se couvrir, s'il sont en costume. Néanmoins, celui à qui le professeur s'adresse nommément, ou qui s'adresse lui-même au professeur, doit demeurer découvert aussi longtemps que le professeur lui parle, ou qu'il parle au professeur. A la rentrée et à la sortie du professeur, toutes les personnes présentes dans la salle se lèvent, et les élèves se découvrent.

Les professeurs ont toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre pendant leurs leçons. Ils peuvent même, dans ce but, forcer à se retirer toute personne dont la conduite ne serait pas convenable.

Les élèves et autres étudiants ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier, ni courir, ni fumer dans l'Université. Ils ne parlent dans les allées, les escaliers ou le vestiaire qu'autant que le demande la politesse envers les officiers et les professeurs de l'Université, ou les personnes du dehors. Ils ne doivent s'arrêter dans ces lieux que pour le même motif.

Il est strictement défendu à tous les élèves d'écrire, de faire des figures ou d'en apposer sur quelque partie de la maison ou de l'ameublement que

ce soit. Les élèves et autres qui contreviendront à cette défense seront tenus de payer la somme nécessaire pour remettre les choses dans un état convenable, sans être exempts de la peine que méritera leur désobeisssance.

Tout dommage fait à la maison ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur, et l'appariteur en est responsable, s'il ne le fait pas connaître.

3° RÈGLEMENT DES ÉLÈVES INTERNES DE L'UNIVERSITÉ A QUÉBEC.

N.-B.—Le pensionnat est redevenu obligatoire a Québec pour tous ceux dont les parents n'habitent pas la ville.

Art. I. Le but du Séminaire, en ouvrant un pensionnat pour les élèves de l'Université, a été de les maintenir dans la pratique de leurs devoirs religieux, et de les éloigner des dangers auxquels les jeunes gens sont ordinairement exposés dans les villes. Pour atteindre ce but, on exigera de tous ceux qui habitent la maison, qu'ils se montrent chrétiens en tout et partout, et qu'ils évitent avec soin tout ce qui peut mettre en péril leur vertu ou celle de leurs confrères.

Art. II. Les règlements de l'Université étant obligatoires pour tous les élèves, les internes devront les observer fidèlement, et il est même à désirer que leur exactitude à cet égard puisse servir d'exemple pour les externes.

Art. III. Les élèves internes auront la liberté d'aller en ville, durant le jour. Le Directeur, cependant, aura toujours le droit de suspendre ces sorties, s'il s'aperçoit qu'on en abuse ou qu'elles constituent une perte de temps notable.

Art. IV. Le soir, les élèves ne pourront sortir sans une permission spéciale du Directeur. Une semblable permission sera nécessaire pour s'absenter des repas.

Art. V. Les professeurs de l'Université et les membres du clergé seront admis aux récréations communes chaque fois qu'ils le désireront ; mais il faudra l'agrément du Directeur pour y introduire toute autre personne.

Art. VI. C'est dans les parloirs que les élèves recevront ordinairement les personnes du dehors qui voudront les voir. Ils pourront néanmoins admettre quelquefois dans leur chambre leurs parents et des hommes bien connus et respectables tant par leur âge que par leur conduite. Pour y recevoir des femmes, ils devront obtenir la permission du Directeur, laquelle ne sera jamais accordée à un élève que pour sa mère, sa tante âgée, sa sœur âgée et pour les personnes qui accompagneraient ces parentes.

Art. VII. Lorsque les élèves seront à la maison, c'est dans leur chambre qu'ils devront passer le temps destiné à l'étude. Ils pourront néanmoins se trouver alors dans la chambre de lecture, pourvu qu'ils n'y conversent pas, s'ils s'y rencontrent plusieurs.

Art. VIII. Au signal d'une leçon, les élèves qui doivent y assister s'y rendront immédiatement et sans bruit, et ils reviendront de même aussitôt qu'elle sera finie, à moins qu'ils n'en soient empêchés par quelque motif légitime.

Art. IX. Lorsqu'un élève sera dans sa chambre, la porte ne devra jmais être fermée de manière à rendre l'entrée de cette chambre inaccessible au Directeur.

Art. X. Les élèves n'entreront pas dans les chambres les uns des autres, sans la permission du Directeur.

Art. XI. Les récréations se prendront en commun. S'il arrive cependant qu'un élève aime mieux passer à sa chambre le temps destiné à la récréation, il pourra le faire, pouvu qu'il y demeure seul.

Art. XII. Les élèves n'auront dans leurs chambres ni boisson enivrante, ni livres, ni journaux dangereux ou même inutiles. Ils ne pourront fumer à la maison que dans la chambre destinée à cet usage, et pendant les heures de récréation. Si quelqu'un désire fumer dans sa chambre, il devra en obtenir la permission.

Art. XIII. Il n'est permis de parler à voix haute, de chanter ou de jouer des instruments de musique dans la maison, qu'aux heures de récréation. Durant le temps des études, les élèves éviteront de converser entre eux : ils ne le feront même avec les personnes du dehors qu'autant que la politesse leur en imposera le devoir, et toujours de manière à ne pas troubler leurs confrères. Depuis la prière du soir jusqu'à celle du matin, le silence devra régner dans la maison.

Art. XIV. Les mouvements journaliers seront comme suit :

A six heures et demie, le lever ;
A six heures trois-quarts, la prière du matin ;
A sept heures et quart, le déjeuner ;
Après le déjeuner, récréation ;
A huit heures, étude ;
A midi, dîner ;
Après le dîner, récréation ;
A une heure et demie, étude ;
A trois heures et demie, récréation ;
A quatre heures, étude ;
A six heures, souper ;
Après le souper, récréation ;
A huit heures, la prière du soir ;
Après la prière, étude ;
A dix heures et demie, le coucher.

Art. XV. Les jours de dimanche et de fête d'obligation, il n'y aura d'étude que le matin avant le déjeuner (pour ceux qui n'entendront pas une basse messe), et le soir, après la prière, laquelle se fera, ces jours-là, à neuf heures.

Les élèves catholiques assisteront ces jours-là à tous les offices de la Cathédrale, à la place qui leur aura été assignée.

Art. XVI. Pendant les vacances de Noël et de Pâques, ceux qui demeureront au pensionnat observeront, par rapport aux repas et aux sorties en ville, les mêmes règles que pendant le reste de l'année.

Art. XVII. Tout dommage fait par un élève à la maison ou aux meubles sera réparé à ses frais.

—A Montréal, comme la direction morale des élèves n'appartient pas à l'Université, c'est à l'autorité diocésaine qu'incombe le soin de veiller aux choix des logements des élèves. Les élèves cependant doivent tenir le Vice-Recteur local au courant de leur domicile. L'Université n'intervient ici que pour les constatations extérieures et pour la sanction, au besoin, des règlements universitaires.

Déboursés que les élèves ont à faire

ANNÉE ACADÉMIQUE 1883-84.

PENSION AU PENSIONNAT A QUÉBEC

Les trois termes, vacances de Noël et de Pâques comprises..... $120 00

PAYABLES COMME SUIT :

1° Au commencement du premier terme..... $ 44 00
2° Au commencement du second terme..... $ 47 00
2° Au commencement du troisième terme..... $ 29 00

La valeur de cinq demi-bourses est mise, par le Séminaire de Québec, à la disposition de chacun des collèges affiliés à l'Université Laval, en faveur des élèves de ces institutions *à qui les moyens pécuniaires ne permettraient pas de payer une pension entière.* La continuation de ces secours suppose les conditions ordinaires de travail et de bonne conduite à l'Université Ces secours ne peuvent être accordés qu'à des élèves ayant terminé leurs études et ayant subi avec succès les DEUX EXAMENS *de l'Inscription.* Toutes choses égales d'ailleurs, les Bacheliers sont préférés à ceux qui ne le sont pas.

Ces demi-bourses ne sont appliquées que pour la pension au Pensionnat. Il ne se fait pas de remise sur le prix des cours.

Remarques.—1° Un terme quelconque se paie en entier, à moins d'une absence de trente jours consécutifs.

2° Les chambres à l'usage de ceux qui viennent loger au Pensionnat sont meublées, de manière qu'il n'est nécessaire d'apporter que ses habits et des livres utiles.

3° Tous les cours se paient d'avance au commencement de chaque terme.

COURS PRIVÉS DE LA FACULTÉ DES ARTS A QUÉBEC

Elèves *inscrits*..... $10 00 par terme.
Chaque cours isolé..... $ 5 00 par terme.
Elèves *non inscrits*..... $12 00 par terme.
Chaque cours isolé..... $ 6 00 par terme.

N.-B —Les élèves de Philosophie du Petit Séminaire, ainsi que les élèves déjà admis à suivre les cours des facultés de Droit et de Médecine ne paient pas pour suivre ces cours.

COURS DE DROIT

1o *Quand on suit régulièrement le cours d'étude.*

Elèves *inscrits*..... $10 00 par terme.
Elèves *non inscrits*..... $12 00 par terme.

2o *En dehors de ces conditions.*

Elèves *inscrits* ..... $5 00 par cours et par terme.
Elèves *non inscrits* ..... $6 00 par cours et par terme.

COURS DE MÉDECINE

1o *Pour ceux qui suivent le cours régulier de quatre ans.*

Elèves *inscrits* ..... $15 00 par terme.
Elèves *non inscrits* ..... $18 00 par terme.

2o *Pour ceux qui terminent au printemps.*

Elèves *inscrits* ..... $16 50 par terme.
Elèves *non inscrits* ..... $20 00 par terme.

3o *Pour ceux qui seraient obligés de suivre tous les cours en trois ans.*

Elèves *inscrits* ..... $20 00 par terme.
Elèves *non inscrits* ..... $24 00 par terme.

4o *En dehors des conditions précédentes.*

Elèves *inscrits* ..... $5 00 par cours et par terme.
Elèves *non inscrits* ..... $6 00 par cours et par terme.

A MONTRÉAL.

S'adresser sur les lieux respectivement à M. Alphonse Ouimet, avocat, secrétaire de la faculté de Droit, 89, rue St-Hubert ; et à M. le Dr E.-P. Lachapelle, secrétaire de la faculté de Médecine, 132, rue St-Laurent.

PRIX DES DIPLOMES.

D. de Bachelier ès Arts, ou ès Lettres, ou ès Sciences..... $ 2 00
D. de Bachelier en Théologie, en Droit ou en Médecine..... 5 00
D. de Licencié..... 8 00
D. de Docteur..... 20 00

Ces prix doivent être payés avant la délivrance du diplôme.

Il n'est plus fait de remise à ceux qui ont le diplôme de Bachelier ès Arts. Ce privilège a été remplacé par les demi-bourses mises à la disposition des élèves pauvres des collèges affiliés.

OFFICIERS, PROFESSEURS ET ÉLÈVES

DU

SÉMINAIRE DE QUEBEC

DURANT L'ANNÉE 1882-83.

ANNÉE 1882-83

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Supérieur

M. M.-E. METHOT.

Directeurs

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL.
M. PIERRE ROUSSEL.
M. LOUIS BEAUDET.
Mgr BENJAMIN PAQUET, *Procureur.*
M. LOUIS HONORÉ PAQUET.
M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN.
M. JOS.-CLOVIS-K. LAFLAMME.

Agrégés

M. EDMOND MARCOUX.
M. ANSELME RHÉAUME, *Assistant-Procureur.*
M. CLÉOPHAS GAGNON.
M. OLIVIER E. MATHIEU.
M. EDOUARD PAGÉ.

Prêtres auxiliaires

M. JOS.-OCTAVE SIMARD.
M. THOS.-MICHEL LABRECQUE.
M. PAUL-NAPOLÉON BRUCHESI.
M. FRANÇOIS FAGUY.
M. JOSEPH FEUILTAULT.

M. HERMÉNÉGILDE BOUFFARD.
M. GILBERT LEMIEUX.
M. EDMOND PARADIS.
M. ALPHONSE LEMIEUX.
M. HENRI GOUIN.
M. JOSEPH BEAUDOUIN.
M. ARTHUR MARCHAND.
M. MAXIME FILLION.
M. EUSTACHE MAGUIRE.

GRAND SÉMINAIRE

(1882-83)

—

Directeur

M. L.-N. BÉGIN.

—

Professeurs

M. M.-E. MÉTHOT.
M. T.-E. HAMEL.
M. L.-N. BÉGIN.
M. P.-N. BRUCHÉSI.
M. JOS. FEUILTAULT.
M. HENRI GOUIN.
M. ALPHONSE LEMIEUX.

—

Etudiants en Théologie

MM. Gaudiose Allaire, *Québec.*
Aurélien Angers, S. B., *Québec.*
John Beaton, *Diocèse d'Arichat.*
* Ferdinand Bégin.
* Louis Belleau, *Saint-Michel.*
Hippolyte Bernier, *Lévis.*
Théodule Blais, A. B., *Saint-Valier.*
Alfred Bourke, *Diocèse de Charlottetown.*
John Bradley, *Diocèse de Portland.*
Gaudiose Brousseau, *Québec.*
* Onésiphore Cantin, *Lévis.*
* John Carson, *Diocèse de Saint-Jean, N.-B.*
Timothy Casey, *Diocèse de Saint-Jean, N.-B.*
Angus Chisholm, *Diocèse d'Arichat.*
* Etienne Corriveau, T. B., J. Cn. B., *Québec.*
Joseph Creed, *Diocèse de Boston.*

* Ordonné prêtre dans le courant de l'année.

MM. Thomas Cullen, *Diocèse de Saint-Jean, N.-B.*
Henri Defoy, *Québec.*
Marcius Delisle, *Diocèse de Sherbrooke.*
Patrick Donnelly, *Diocèse de Saint Jean, N.-B.*
Casimir Drolet, T. B. J. Cn. B., *Québec.*
Achille Fiset, *Saint-Thomas.*
Joseph Fouillault, *Québec.*
Thomas Flanagan, *Vicar. Apost. de Nebraska.*
* Auguste Fortin, *Quebec.*
Ernest Fortin, *Diocèse de Sherbrooke.*
Joseph Fortin, L. B., *Diocèse de Montréal.*
David Gagnon, S. B., *Saint-Romuald.*
Pierre Gagnon,
Joseph Galerneau, S. B., *Charlesbourg.*
Benoît Garneau.
Louis Garon, *Saint-Denis.*
Joseph Genest, T. B., *Québec.*
Théodule Giguère, *Québec.*
David Gulies, *Diocèse de Sherbrooke.*
Adolphe Grenier, *Beauport*
Joseph Garimont, *Cap Saint-Ignace.*
Thomas P. Hurley, *Vicar. Apost. de Nebraska.*
Gédéon Hamel *Diocèse d'Arichat.*
David Harnett, *Diocèse de Saint-Jean, N.-B.*
Timothy Howard, *Diocèse de Portland.*
* Joseph Hudon, *Kamouraska.*
Cyprien Jean,
Siméon Jolicœur, *Québec.*
Joseph Laberge,
* Honoré-Thomas Labrecque, *Saint Joseph de Lévis.*
Albert Lamothe, *Québec.*
Hercule Lemay, *Diocèse des Trois-Rivières.*
* J.-B. Langlais, *Diocèse d'Ottawa.*
Jos.-Octave Langlois, S. B., *Québec.*
F.-X. Laplante, *Beauport.*
Clément Leclerc, S. B., *Saint-Pierre, I. O.*
Désiré Léger, *Diocèse de Saint-Jean, N.-B.*
Hubert Lessard, A. B., J. Cn. B., *Saint-Joachim.*
Aristide Magnan,
Thomas Marcoux, *Beauport.*

* Ordonné prêtre dans le courant de l'année.

MM. George Mathieu, *Québec.*
John-A. McDonald, *Diocèse de Charlottetown.*
James McGee, *Diocèse de Saint-Jean, N.-B.*
Dominic McKenna, *Diocèse de Charlottetown.*
Lachlan McPherson, T. L., *Diocèse d'Arichat.*
Mathew Mullins, *Diocèse d'Arichat.*
Condé Nadeau, *Notre-Dame du Portage.*
Louis Olivier, A. B., *Saint-Nicolas.*
Patrick O'Ryan, T. L., J. Cn. B., *Sillery.*
Pierre Ouellet,
Tancrède Pâquet, *Cap-Rouge.*
Cyrille Paradis, *Diocèse de Portland.*
Patrick-Henry Reardon, *Diocèse de Portland.*
* Albert Rouleau, T. B , J. Cn. B., *Québec.*
Fortunat Rouleau, *Québec.*
* Achille Rousseau, S. B., *Saint-Michel.*
Narcisse Roy, *Saint-Anselme.*
J.-B. Ruel, *Saint-Charles.*
Napoléon Séguin, *Diocèse de Sherbrooke.*
Alphonse Talbot, *Québec.*
Pierre Théberge, *Sainte-Marie, Beauce.*
Henri Thériault, *Diocèse de Charlottetown.*
Andrew Timon, *Diocèse de Portland.*
Théophile Trudel, *Québec.*
Théophile Turcotte, *Saint-Evariste.*
Octave Turgeon, *Diocèse de Portland.*
Augustin Vézina, *L'Ange-Gardien.*
Arthur Villeneuve, *Québec.*

* Ordonné prêtre dans le courant de l'année.

Conditions du Grand Séminaire.

1° Pour être admis au Grand Séminaire de Québec, les élèves doivent avoir un certificat de bonne conduite et avoir une autorisation expresse de leurs Évêques respectifs.

2° Tous les élèves sont pensionnaires. Le prix de la pension est de $120.00 par année, payables comme suit :

$40.00 en entrant ;
$40.00 le 10 de décembre ;
$40.00 le 16 de mars.

Ces sommes comprennent le chauffage et l'huile d'éclairage ; mais chaque élève se pourvoit d'une lampe.—L'enseignement est gratuit.

3° Chaque élève doit payer en outre $2.50 par année pour couchette, matelas et oreillers ; et $1.00 par année pour le médecin (les remèdes non compris). Ces deux sommes se paient d'avance et sont obligatoires.

4° Pour ceux qui le désirent, le Séminaire fournit la garniture complète du lit, le lavemain, les serviettes de toilette et de table, moyennant une somme additionnelle annuelle de $7.50.

5° Les *extra* à table se paient en sus de la pension ordinaire. On charge aussi 10 centins par jour à ceux qui se font servir leurs repas à leur chambre ou qui les prennent à l'infirmerie.

6° Les élèves peuvent se procurer au Séminaire leurs livres, les fournitures de bureau, etc., à des prix modérés.

PETIT SÉMINAIRE

1882-83

Directeur

M. J.-C.-K. LAFLAMME

Assistant-Directeur

M. J.-Oct. SIMARD

Préfet des Etudes

M. F.-C. GAGNON

Professeurs

M ALPHONSE LEMIEUX et M. HENRI GOUIN, *de Philosophie.*
M. J.-C.-K. LAFLAMME, *de Physique, de Géologie, de Minéralogie et de Botanique.*
M. EDOUARD PAGÉ. *de Chimie.*
M. EDMOND PARADIS, *de Mathématiques.*
M. THOMAS HAMEL, *d'Astronomie.*
M. F.-C. GAGNON et M. GAUDIOSE BROUSSEAU, *de Rhétorique.*
M. FRANCOIS FAGUY et M. LOUIS OLIVIER, *de Seconde.*
M. CLEMENT LECLERC et M. ADOLPHE GRENIER, *de Troisième.*
M. HERMÉNÉGILDE BOUFFARD, *de Quatrième.*
M JOSEPH GENEST, *de Cinquième,*
M. HENRI DEFOY, *de Méthode.*
M. JOSEPH GUIMONT, *de Sixième.*
M. HUBERT LESSARD, *de Septième.*
M. CONDÉ NADEAU, *des Éléments.*
M. JOSEPH BEAUDOUIN, *Histoire.*

Anglais

M. PATRICK O'RYAN.
M. EUSTACHE- MAGUIRE.
M. OCTAVE TURGEON.
M. THÉOPHILE BLAIS.

Tenue des Livres

M. THÉODULE BLAIS.

Arithmétique

M. NAPOLÉON SÉGUIN.

Instruction Religieuse

M. PAUL-NAPOLÉON BRUCHÉSI, *Philosophie et Rhétorique.* La vraie religion.
M. JOS.-C.-K. LAFLAMME, *Seconde.* Le péché originel, la grâce et la justification.
M. H. GOUIN, *Troisième.* Controverse : l'Eucharistie.
M. E. MARCOUX, *Quatrième.* Controverse : Les Sacrements moins l'Eucharistie.
M. H. BOUFFARD et M. E. PARADIS. *Cinquième el Méthode.* Catéchisme raisonné : 3e partie, les Commandements et la Prière.
M. E. PAGÉ, *Sixième.* Catéchisme raisonné : 2e partie, les Sacrements.
M. E. MAGUIRE puis M. F.-X. LAPLANTE, *Septième.* Catéchisme raisonné : 1ère partie, le Symbole.
M. THÉOPH. TURCOTTE, *Huitième.* Petit Catéchisme.

Musique vocale et instrumentale

M. THOMAS MARCOUX.
M. JOSEPH BEAUDOUIN.

Maîtres de Salle

M. MAXIME FILLION.
M. JOSEPH HUDON, puis M. HUBERT LESSARD.
M. FR.-XAV. LAPLANTE.
M. THÉOPHILE TURCOTTE.
M. JOSEPH FORTIN.
M. GAUDIOSE ALLAIRE.
M. ACHILLE FISET.
M. TANCRÈDE PAQUET.

Elèves du petit Séminaire de Québec

(1882-83)

—

CLASSE SENIOR DE PHILOSOPHIE.

Clovis Arsenault, *Saint-Gervais*, Pensionnaire.
Thomas Blondeau, *Saint-Paschal*, P.
Alfred Castonguay, *Saint-Edouard, Lotbinière*, P.
Jos. Cinq-Mars, *Québec*, Externe.
Jos.-A. Drolet, *Québec*, E.
Patrick Durkin, *Toronto*, P.
Ulric East, *Saint-Augustin*, P.
Siméon Frenette, *Saint-Basile*, E.
Charles Gagnon, *Lotbinière*, P.
David Gagnon, *Saint-Romuald*, P.
Gaudiose Giroux, *Québec*, E.
François-Jos. Langlais, *Trois-Pistoles*, P.
François Lemieux, *Saint-David, Lévis*, P.
Blaise Letellier, *Québec*, E.
Edouard Letendre, *Sorel*, P.
Joseph Létourneau, *Québec*, E.
Chs-B. Marcotte, *Saint-Raymond*, P.
Joseph Mercier, *Québec*, E.
Rosario Morissette, *Québec*, E.
Nazaire Olivier, *Saint-Nicolas*, P.
Patrick O'Reilly, *Québec*, E.
Damase Pagé, *Beauport*, P.
Arthur Ricard, *Montréal*, P.
Albert Rousseau, *Beauport*, P.
Alfred Roy, *Saint-Gervais*, P.
Télesphore Simard, *Saint-Joachim*, P.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.

John Aylward, *Québec*, E.
Omer Beaubien, *Québec*, E.
Auguste Beaudry, *Pointe-aux-Trembles*, P.
Philippe Bédard, *Québec*, E.
Edmond Bittner, *Saint-Romuald*, P.
Arthur Blouin, *Québec*, E.
Paul Brière, *Lac Weedon*, P.
Ludovic Brunet, *Québec*, E.
Arthur Bussières, *Québec*, E.
Adjutor Couturier, *Malbaie*, P.
John Creegan, *Port Jervis*, P.
Albert Dion, *Saint-Thomas*, P.
Auguste Edge, *Québec*, E.
Joseph Edge, *Québec*, E.
Martin Egan, *Nashua, N.-H.*, P.

F.-X. Feuiltau't, *Lévis*, P.
Paul Fiset, *Ancienne-Lorette*, P.
Michael Foley, *Athens, Penn.*, P.
Louis Fortier, *Beauport*, P.
Egide Gingras, *Saint-Edouard, Lotbinière*, P
Nazaire Gingras, *Saint-Nicolas*, P.
Jos.-D. Guay, *Chicoutimi*, P.
Honorat Hudon, *N-D du Mont-Carmel*, E.
James Jennings, *Québec*, E.
Philippe Jolicœur, *Québec*, E.
Charles Langlois, *Lotbinière*, P.
Alfred Lefebvre, *Québec*, E.
Victor Lessard, *Saint-Joachim*, P.
Guillaume Lyonnais, *Québec*, E.
Séraphin Maheu, *Beauport*, E.
Arthur Marcotte, *Quebec*, E.
André Michaud, *Saint-André*, P.
George Montreuil, *Québec*, E.
Hubert Morency, *Québec*, E.
Jos.-E. Nadeau, *Québec*, E.
Adam-J. Noël, *Loreto, Penn*, P.
Thomas Pampalon, *Québec*, P.
Jules Paradis, *Québec*, P.
Napoléon Picher, *Québec*, E.
Edouard Plamondon, *Hedleyville*, E.
Cyrille Renaud, *Saint-Ambroise*, P.
Léon Rochette, *Québec*, P.
Alfred Rodrigue, *Québec*, E.
Thomas Rosensteel, *Loreto, Penn.*, P.
Cyrias Roy, *Saint-François, Rivière du Sud*, P.
Joseph Simard, *Sainte-Anne de Beaupré*, P.
Théodore Trépanier, *Château-Richer*, P.
Abraham Vaillancourt, *Charlesbourg*, P.
Edmond Valin, *Saint-Augustin*, P.
Richard Walsh, *Portsmouth, N.-H.*, P.

RHÉTORIQUE.

Arthur Barbeau, *Québec*, E.
Ephraïm Bédard, *Charlesbourg*, E.
Pierre-E Bédard *Saint-Ambroise*, P.
Siméon Bernard, *Saint-Louis, Lotbinière*, P.
Octave Blouin, *Québec*, E.
Ulric Boilard, *Québec*, E.
Wilfrid Bolduc, *Quebec*, E.
Joseph Boucher, *Sainte-Emmélie, Lotbinière*, P.
Ferdinand Chamberland, *Québec*, E.
Jules Constantin, *Québec*, P.
Jules Côté, *Québec*, P.
Ernest De Varennes, *Québec*, P.
Patrick Duff, *Frampton*, P.
Henri Fanning, *Saint-Gervais*, P.
Pierre Faucher, *Québec*, P.
Etienne Frechette, *Québec*, E.
Joseph Gagnon, *Saint-Sauveur*, E.
Joseph Gaumont, *Sainte-Croix*, P.

Joseph Gingras, *Saint-Nicolas*, P.
François-Xavier Goulet, *Sainte-Anne de Beaupré*, P.
Louis-Zoël Huot, *Windsor Mills, Richmond*, P.
Thomas Lefebvre, *Pointe-aux-Trembles*, P.
Louis-Philippe Legendre, *Sainte-Croix*, P.
Alphonse Lemoine, *Québec*, E.
Théodore Mercier, *Sainte-Hénédine*, P.
Mathias Pichette, *Saint-Pierre*, I. O., P.
Napoléon Poulin, *Saint-Joachim, Montmorency*, P.
Joseph-Camille Pouliot, *Fraserville*, P.
Charles Proulx, *Saint-Pierre, Rivière du Sud*, E.
Albert Rémillard, *Québec*, E.
Alfred Rhéaume, *Québec*, E.
Jean-Baptiste Robitaille, *Québec*, E.
Abel Rochette, *Saint-Sauveur*, E.
Antoine Taschereau, *Québec*, E.
Claude-L. Wheeler, *Montréal*, P.

SECONDE.

Eugène Audet, *Saint-Anselme*, P.
René Bauset, *Ottawa*, P.
Narcisse Beauchemin, *Charlesbourg*, E.
Jos.-A. Bédard, *Québec*, P.
Eric Béland, *Sainte-Julie*, E.
Mendoza Bernard, *Québec*, E.
Josaphat Bernier, *Québec*, E.
Onésime Boulet, *Québec*, E.
John Chalfers, *Saint-Césaire*, P.
Etienne Cloutier, *Sainte-Anne de Beaupré*, E.
Emile Côté, *Québec*, E.
* George-P. Côté, *Québec*, E.
Charles Crépin, *Québec*, E.
Louis Dallaire, *Crookston, E.-U.*, P.
Charles Deguise, *Québec*, E.
Louis Dion, *Québec*, E.
Eric Dorion, *Québec*, E.
Alfred Dubois, *Saint-Nicholas*, P.
Elzéar Fiset, *Québec*, E.
Arthur Fournier, *Saint-Charles*, P.
Joseph Genest, *Saint-Bernard*, P.
Jos.-Narcisse Gignac, *Deschambault*, P.
Albert Godbout, *Sainte-Anne de Beaupré*, P
Amédée Gosselin, *Saint-Charles*, P.
Joseph Guérard, *Saint-Laurent, I. O.*, P.
David Hardy, *Pointe-aux-Trembles*, P
Joseph Jobin, *Québec*, E.
Napoléon Laflamme, *Sainte-Anastasie*, P.
Alexandre Lamothe, *Québec*, E.
Damase Larue, *Saint Antoine*, E.
Joseph Lebel, *Québec*, P.
Alfred Morisset, *Saint-Charles*, P.
Alidor Noël, *Québec*, E.
Raphaël Paquet, *Worcester, E.-U.*, P.

* Décédé le 22 février 1883.

François Pelletier, *Saint-Hubert*, E.
Pierre Pelletier, *Saint-André*, P.
Arthur Pettigrew, *Québec*. P.
Cleophas Picher, *Québec*, E.
Arthur Poisvin, *Québec*, E.
Gustave Rémillard, *Québec*, E.
Arthur Simard, *Québec*, E.
Cléophas Simard, *Québec*, E.
Engè e Simard, *Québec*. E.
John Steele, *Montréal*. P.
Télesphore Saint-Jorre, *Québec*, P.
Prosper Synott, *Québec*. E.
Alexandre Taschereau, *Quebec*, E.

TROISIÈME.

Azarie Bédard, *Charlesbourg*, P.
Odilon Bélanger, *Québec*, E.
Adolphe Bellisle, *Deschambault*, P.
Eugène Bergeron, *Saint-Antoine*, P.
Louis Bérubé, *Québec*, E.
Jules Bigaouette, *Québec*, E.
Alphonse Blouin, *Québec*, E.
Pierre Boisseau, *Saint-Jean-Deschaillons*, P.
Ulric Brunet, *Saint-Augustin*, P.
Paul Carbray, *Québec*, P.
Wilfrid Carrier, *Sainte-Marie, Beauce*, P.
Alfred Catellier, *Québec*, E.
Eugène Côté, *Quebec*, E.
Léon Côté, *Québec*, E.
Charles DeBlois, *La Canardière*, E.
Trefflée Delisle, *Québec*, E.
J.-B. Derome, *Québec*, E.
Jos.-A. DeVillers, *Lotbinière*, P.
Elzéar Drolet, *Ancienne-Lorette*, E.
Jacques Dubé, *Québec*, E.
J.-B. Dufresne, *Québec*, E.
Achille Dussault, *Québec*, E.
Adjutor Faucher, *Québec*, E.
Joseph Frenette, *Malbaie*, P.
Charles Guérin, *Saint-Joachim*, P.
Adalbert Guillot, *Beauport*, P.
Arthur Hnot, *Charlesbourg*, P.
Victor Laberge, *Quebec*, P.
Oscar Lessard, *Saint-Joachim*, P.
Alfred Mathieu, *Québec*, E.
Pierre Mathieu, *Beauport*, P.
Adjutor Rivard, *Québec*, E.
Charles Rodrigue, *Saint-François, Beauce*, P.
William Scully, *Québec*, E.
Henri Simard, *Québec*, E.
Arthur Smith, *Québec*, E.
Télesphore Soucy, *Lotbinière*, P.
George Vallières, *Québec*, E.
Arthur Vincent, *Québec*, E.

QUATRIÈME.

Richard Alleyn, *Québec*, P.
Charles Archer, *Québec*, E.
George Boivin, *Québec*, P.
Pierre Bouffard, *Saint-Laurent, Isle d'Orléans*, P.
John Brennan, *Québec*, E.
Edmond Brindamour, *Québec*, E.
Cyrille Brochu, *Québec*, E.
Docile Brousseau, *Québec*, E.
Jos.-H. Cinq-Mars, *Sainte-Claire*, P
F.-X. Cloutier, *L'Islet*, E.
Elzéar Dion, *Québec*, P.
Raoul Donati, *Québec*, E.
Louis Duchesneau, *Ancienne-Lorette*, E.
Félix Dugal, *Fraserville*, P.
Edmond Duval, *Québec*, E.
Elzéar Faguy, *Québec*, E.
Elie Fortier, *Charlesbourg*, P.
Napoléon Garièpy, *Château-Richer*, E.
Pierre Godbout, *Saint-Vital de Lamblon*, P.
Emile Gosselin, *Saint-Charles*, E.
Narcisse Grégoire, *Québec*, E.
François Hardy, *Pointe-aux-Trembles*, P.
Pierre Hébert, *Sainte-Famille, Isle d'Orléans*, E.
Alphonse Kérouac, *Québec*, E.
Arthur Lachance, *Saint-Laurent, Isle d'Orléans*, P.
Wenceslas Lacroix, *Saint-Antoine*, P.
Michel Lambert, *Saint-Jean-Chrysostôme*, P.
Eutrope Langlois, *Québec*, E.
Solfrid Larue, *Pointe-aux-Trembles*, P.
Joseph Leclerc, *Québec*, E.
Gandiose Léteau, *Québec*, E.
Arthur Marcotte, *Sainte-Anne-la-Pérade*, P.
Edouard McKnight, *Québec*, E.
Charles Morin, *Saint-Nicolas*, P.
François Morin, *Sainte-Claire*, P.
Côme Morisset, *Québec*, E.
Hugh O'Farrell, *Québec*, E.
Michael O'Keefe, *Chatham, N.-B.*, P.
Eugène Pâquet, *Saint-Agapit*, P.
F.-X. Parent, *Québec*, E.
Pierre Renaud, *Saint-Ambroise*, P.
Adolphe Simard, *Québec*, E.
Arthur Simard, *Québec*, E.
Pantaléon Tardif, *Québec*, E.
Edmond Taschereau, *Québec*, E.
Jos.-O. Tousignant, *Québec*, E.

CINQUIÈME.

Zéphirin Audet, *Saint-Jean-Deschaillons*, P.
* Jean Beaumont, *Québec*, E.
Joseph Bédard, *Charlesbourg*, E.

* Décédé le 31 mars 1883.

Michel Blais, *Saint-Valier*, P.
Pierre Boulanger, *Sainte-Agathe de Lotbinière*, P.
Thomas Côté, *Québec*, P.
Joseph Déry, *Québec*. E.
Hégésippe Dorion, *Charlesbourg*, P.
Philéas Fillion, *Saint-Laurent, I. O.*, P.
Oscar Fortin, *Québec*, E.
Eugène Frenette, *Malbaie*, P.
Albert Jobin, *Québec*, E.
Arthur Lachance, *Québec*, E.
Joseph Landry, *Canardière*, P.
Arthur Lapierre, *Québec*, E.
Benjamin Lépine, *Québec*, E.
Alphonse Letellier, *Québec*, E.
Jules Lortie, *Québec*, E.
Eugène Mathieu, *Québec*, E.
Alfred Myrand, *Québec*, P.
Edouard Pâquet, *Québec*, E.
Philippe Paradis, *Québec*, E.
Adjutor Potvin, *Québec*, P.
Octave Talbot, *Saint-Pierre, Rivière du Sud*, P
Arthur Thériault, *Québec*, E.
Joseph Verret, *Saint-Ambroise*, P.

MÉTHODE.

Charles Audet, *Québec*, E.
Emeric Beauchemin, *Charlesbourg*, E.
Arthur Bourget, *Québec*, P.
Achille Costolow, *Idem*, E.
Cyrille-F. Delâge, *Idem*, E.
Jules Dorion, *Idem*, E.
Odilon Dupuis, *Idem*, E.
Philippe Edge, *Idem*, E.
Arthur Fillion, *Idem*, E.
Napoléon Frenette, *Sainte-Anne de la Pérade*, P.
Philippe Grenier, *Pointe-aux-Trembles*, P.
Victor Hamel, *Charlesbourg*, E.
Joseph Leclerc, *Sainte-Hénédine*, P.
Alonzo Lemay, *Québec*, P.
Alfred Lortie, *Idem*, E.
Daniel McAvoy, *Idem*, P.
Télesphore Martel, *Saint-Ambroise*, P.
Paul Mercier, *Québec*, E.
Napoléon Noël, *Idem*, P.
Théophile Ouellet, *Sainte-Croix*, P.
Robert Paradis, *Québec*, P.
Philéas Potvin, *Idem*, P.
Emile Saint-Pierre, *Idem*, E.
George Turcot, *Idem*, P.
Joseph Veilleux, *Saint-Victor de Tring*, P.
Edouard Villeneuve, *Québec*, E.

SIXIÈME.

Alfred Audet, *Québec*, E.
Odilon Berrouard, *Idem*, P.

Henri Blanchet, *Québec*, P.
Roch Clouet, *Idem*, E.
Philippe Collet, *Saint-Henri de Lauzon*, P.
Théodore Constantin, *Québec*, E.
Léon Dassylva, *Idem*, E.
Arthur Dugal, *Idem*, E.
Charles Dugal, *Idem*, P.
George Fillion, *Saint-Joachim*, P.
Arthur Fiset, *Québec*, E.
Alfred Fréchette, *Saint-Nicolas*, P.
Alphonse Ginchereau, *Québec*, E.
Albert Giroux, *Idem*, E.
Edouard Giroux, *Idem*, E.
Emile Hébert, *Idem*, P.
J.-B. Hudon, *Idem*, P.
Jules Kérouac, *Idem*, E.
Alphonse Lallamme, *Idem*, E.
Pierre Laprise, *Sainte-Pétronille*, P.
Albert Lemay, *Sainte-Croix*, P.
Marc Lemieux, *Saint-David de l'Auberivière*, E.
Arthur Lessard, *Saint-Joachim*, P.
Allyre Letellier, *Québec*, E.
Thomas McNamara, *Idem*, E.
George Marcotte, *Idem*, E.
Mastaï Noël, *Idem*, E.
Arthur Robitaille, *Idem*, P.
Léonce Robitaille, *Idem*, E.
Ignatius Sharples, *Idem*, P.
Jules Tachè, *Idem*, P.
Napoléon Tardif, *Idem*, E.
Arthur Tousignant, *Idem*, E.
Ernest Trudel, *Sainte-Croix*, E.

SEPTIÈME.

Octave Bélanger, *Québec*, P.
Charles Boisvert, *Idem*, P.
William Boivin, *Idem*, P.
Edmond Bolduc, *Idem*, E.
Arthur Bonneville, *Ottawa*, P.
Frédéric Boulanger, *Sainte-Agathe*, P.
Benoit Casgrain, *Québec*, P.
Eudore Chouinard, *Idem*, E.
Louis Couture, *Saint-Pierre, Isle d'Orléans*, E.
Chrysologue Desrochers, *Sainte-Croix*, P.
Albert Drouin, *Québec*, E.
Ulric Drouin, *Idem*, E.
Napoléon Dulac, *Idem*, E.
Léon Fiset, *Idem*, E.
Louis Fiset, *Saint-Thomas, Montmagny*, P.
Théophile Fortin, *Saint-Urbain*, E.
Jules Frenette, *Malbaie*, P.
François Gendreau, *Saint-Pierre, Isle d'Orléans*, E.
Joseph Genest, *Québec*, E.
Charles Gosselin, *Saint-Charles*, E.
Arthur Lacasse, *Saint-Anselme*, P.
Louis Lemoine, *Québec*, E.

Albert Lesage, *Sainte-Claire*, P.
Edmond Marcotte, *Québec*, P.
Alfred Paré, *Saint-Gervais*, P.
Alderic Pariseault, *Québec*, E.
Emile Pariseault, *Idem*, E.
Arthur Pelletier, *Idem*, P.
Salluste Pelletier, *Idem*, E.
Joseph Picher, *Idem*, P.
Alfred Poirier, *Idem*, E.
Joseph Richard, *Idem*, P.
Léon Richard, *Idem*, E.
Arthur Roy, *Idem*, E.
Charles Smith, *Idem*, E.
Frédéric Smith, *Idem*, E.
Elzear Soucy, *Idem*, E.
Etienne Taché, *Idem*, P.
Odilon Talbot, *Idem*, E.
Napoléon Tardif, *Idem*, E.
Joseph-DeBlois Thibaudeau, *Montréal*, P.
Hector Verret, *Québec*, E.

HUITIÈME.

Ernest Alleyn, *Québec*, E.
Edouard Barden, *Idem*, P.
Aristide Blais, *Saint-Honoré*, P.
Eugène Blais, *Québec*, E.
Zoël Boivin, *Idem*, E.
Arthur Bourbeau, *Idem*, E.
Gaudiose Bureau, *Ange-Gardien*, E.
Philippe Côte, *Québec*, E.
Hegire Couture, *Saint-Ephrem*, P.
Henry Early, *Nashua, E.-U.*, P.
Charles Emond, *Québec*, P.
Alphonse Fournier, *Saint-Charles*, P.
Arthur Gingras, *Québec*, E.
Ovide Godbout, *Idem*, E.
James Kelley, *Idem*, P.
Alphonse Labrecque, *Idem*, E.
René Lemay, *Idem*, P.
Alexandre Lemieux, *Idem*, E.
Alexandre Lepage, *Idem*, E.
Henry Lyons, *Idem*, E.
Napoléon Marcotte, *Saint-Basile*, E.
James McSweeny, *Québec*, E.
Omer Michaud, *Idem*, E.
Edmond Pâquet, *Idem*, E.
Alfred Paradis, *Idem*, E.
Joseph Pelletier, *Idem*, E.
James-Alfred Prendergast, *Idem*, E.
Edmond Rouillard, *Idem*, E.
Oscar Samson, *Idem*, E.
Wilfrid Tremblay, *Idem*, E.
François Trudel, *Idem*, E.
Arthur Turcotte, *Idem*, E.
Charles Vallerand, *Idem*, E.

Distribution solennelle des prix

AU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, LE 25 JUIN 1883

—

PHILOSOPHIE SENIOR.

Physique.—1er prix, Télesphore Simard ; 2e do, Rosario Morissette. 1er accessit, Clovis Arsenault ; 2e do, Joseph Drolet ; 3e do, Nazaire Olivier.

Chimie.—1er prix, Telesphore Simard ; 2e do, Clovis Arsenault. 1er accessit, Ulric East ; 2e do, Joseph Langlais ; 3e do, Arthur Ricard.

Histoire naturelle.— 1er prix, Clovis Arsenault ; 2e do, Rosario Morissette. 1er accessit, Nazaire Olivier ; 2e do, Ulric East ; 3e do, Albert Rousseau.

Astronomie.—1er prix, Nazaire Olivier ; 2e do, Clovis Arsenault. 1er accessit, Ulric East ; 2e do, Albert Rousseau ; 3e do, Telesphore Simard

Instruction religieuse.—1er prix, Clovis Arsenault ; 2e do, Nazaire Olivier. 1er accessit, Patrick Durkin ; 2e do, Rosario Morissette ; 3e do, Albert Rousseau.

PHILOSOPHIE JUNIOR.

Philosophie.—1er, Joseph Simard ; 2e do, Cyrias Roy ; 3e do, Louis Fortier. 1er accessit, Omer Beaubieu ; 2e do, Richard Walsh ; 3e do, Albert Dion.

Mathématiques.—1er prix, Cyrias Roy ; 2e do, André Michaud ; 3e do, Omer Beaubien. 1er accessit, Joseph Simard ; 2e do, Joseph Feuiltault ; 3e do, Albert Dion.

Instruction religieuse.—1er prix, Ludovic Brunet ; 2e do, Edouard Plamondon ; 3e do, Théodore Trépanier. 1er accessit, Joseph Simard ; 2e do, Cyrias Roy ; 3e do, Abraham Vaillancourt.

RHÉTORIQUE.

Excellence.—1er prix Siméon Bernard ; 2e do, Thomas Lefebvre ; 3e do, Antoine Taschereau. 1er accessit, Joseph Gingras ; 2e do, Abel Rochette ; 3e do, Pierre Faucher. Mentions honorables : Ernest de Varennes, Patrick Duff, Claude Wheeler, Albert Rémillard, Joseph-Camille Pouliot, Wilfrid Bolduc, Philippe Legendre, Jean-Baptiste Robitaille, Jules Constantin, Zoël Huot, Ulric Boilard, Joseph Boucher, François-Xavier Goulet, Ephraïm Bédard, Napoléon Poulin, Théodore Mercier.

Discours français et latin.—1er prix, Thomas Lefebvre ; 2e do, Ernest de Varennes ; 3e do, Claude Wheeler. 1er accessit, Abel Rochette ; 2e do, Antoine Taschereau ; 3e do, Siméon Bernard.

Version latine.—1er prix, Siméon Bernard ; 2 do, Thomas Lefebvre ; 3e do, Claude Wheeler. 1er accessit, Albert Rémillard ; 2e do, Pierre Faucher ; 3e do, Philippe Legendre.

Thème latin.—1er prix, Siméon Bernard ; 2e do, Thomas Lefebvre ; 3e do, Antoine Taschereau. 1er accessit, Joseph Gingras ; 2e do, Wilfrid Bolduc ; 3e do, Pierre Faucher.

Version grecque.—1er prix, Siméon Bernard ; 2e do, Thomas Lefebvre ; 2e do, Antoine Taschereau. 1er accessit, Albert Rémillard ; 2e do, Joseph Gingras ; 3e do, Patrick Duff.

Thème grec.—1er prix, Pierre Faucher ; 2e do, Thomas Lefebvre ; 3e do, Siméon Bernard. 1er accessit, Antoine Taschereau ; 2e do, Joseph Gingras ; 3e do, Albert Rémillard.

Vers latins.—1er prix, Antoine Taschereau ; 2e do, Thomas Lefebvre ; 3e do, Siméon Bernard. 1er accessit, Pierre Faucher ; 2e do, Abel Rochette ; 3e do, Joseph Gingras.

Histoire du Canada.—1er prix, Joseph-Camille Pouliot ; 2e do, Siméon Bernard ; 3e do, Ernest de Varennes. 1er accessit, Antoine Taschereau ; 2e do, Joseph Gingras ; 3e do, Wilfrid Bolduc.

Exercices anglais.—1er prix, Claude Wheeler ; 2e do, Patrick Duff ; 3e do, Ernest de Varennes. 1er accessit, Siméon Bernard ; 2e do, Antoine Taschereau ; 3e do, Joseph-Camille Pouliot.

Récitation anglaise.—1er prix, Patrick Duff ; 2e do, Claude Wheeler ; 3e do, Ernest de Varennes. 1er accessit, Antoine Taschereau ; 2e do, Siméon Bernard ; 3e do, Thomas Lefebvre.

Instruction religieuse.—1er prix, Thomas Lefebvre ; 2e do, Siméon Bernard ; 3e do, Joseph Gingras. 1er accessit, Abel Rochette ; 2e do, Zoël Huot ; 3e do, Antoine Taschereau.

SECONDE.

Excellence.—1er prix, Alexandre Taschereau ; 2e do, Napoléon Laflamme ; 3e do, François Pelletier. 1er accessit, Alfred Morisset ; 2e do, Joseph Guérard ; 3e do, Amédée Gosselin ; 4e do, Eugène Simard. Mentions honorables : Cléophas Simard, Joseph Gignac, Charles Deguise, Gustave Rémillard, John Steele, Josaphat Bernier, Joseph Jobin, Eugène Audet, Arthur Pettigrew, Arthur Simard, Joseph Lebel, Arthur Potvin, Ludger Genest, Mendoza Bernard, Arthur Fournier, Emile Côté, Etienne Cloutier, Damase Larue.

Narration française.—1er prix, Charles Deguise ; 2e do, Alexandre Taschereau ; 3e do, François Pelletier. 1er accessit, Napoléon Laflamme ; 2e do, Arthur Pettigrew ; 3e do, Amédée Gosselin ; 4e do. John Steele.

Version latine.—1er prix, François Pelletier ; 2e do, Eugène Simard ; 3e do, Alexandre Taschereau. 1er accessit, Napoléon Laflamme ; 2e do, Joseph Guérard ; 3e do, John Steele ; 4e do, Gustave Rémillard.

Thème latin.—1er prix, Alexandre Taschereau ; 2e do, Napoléon Laflamme ; 3e do, François Pelletier. 1er accessit, Eugène Simard ; 2e do, John Steele ; 3e do, Joseph Guérard ; 4e do, Alfred Morisset.

Version grecque.—1er prix, Napoléon Laflamme ; 2e do, François Pelletier ; 3e do, Eugène Simard. 1er accessit, Cléophas Simard ; 2e do, Alfred Morisset ; 3e do, Charles Deguise ; 4e do, Joseph Guérard.

Thème grec.—1er prix, Napoléon Laflamme ; 2e do, Eugène Simard ; 3e do, Joseph Guérard. 1er accessit, Alfred Morisset ; 2e do, Alexandre Taschereau ; 3e do, Gustave Rémillard ; 4e do, Eugène Audet.

Vers latins.—1er prix, Alexandre Taschereau ; 2e do, Alfred Morisset ; 3e do, Napoléon Laflamme. 1er accessit, Joseph Guérard ; 2e do, Amédée Gosselin ; 3e do, Cléophas Simard ; 4e do, Arthur Potvin.

Histoire moderne.—1er prix, Napoléon Laflamme ; 2e do, Alexandre Taschereau ; 3e do, Joseph Gignac. 1er accessit, Alfred Morisset ; 2e do, Joseph Lebel ; 3e do, François Pelletier ; 4e do, Arthur Simard.

Arithmétique.—1er prix, Joseph Jobin ; 2e do, Joseph Gignac ; 3e do, Alexandre Taschereau. 1er accessit, Alfred Morisset ; 2e do, Napoléon Laflamme ; 3e do, Joseph Lebel ; 4e do, Amédée Gosselin.

Exercices anglais.—1er prix, René Beauset : 2e do, Alexandre Taschereau ; 3e do, Napoléon Laflamme. 1er accessit, John Steele ; 2e do, Gustave Rémillard ; 3e do, Charles Deguise ; 4e do, Mendoza Bernard.

Récitation anglaise.—1er prix, René Beauset ; 2e do, Alexandre Taschereau ; 3e do, John Steele. 1er accessit, Gustave Rémillard ; 2e do, Napoléon Laflamme ; 3e do, Josaphat Bernier ; 4e do, Eugène Simard.

Instruction religieuse.—1er prix, Napoléon Laflamme ; 2e do, Joseph Gignac ; 2e do, Gustave Rémillard. 1er accessit, François Pelletier ; 2e do, Alfred Morisset; 3e do, Joseph Lebel ; 4e do, Amédée Gosselin.

TROISIÈME.

Excellence.—1er prix, Adalbert Guillot ; 2e do, Adjutor Rivard ; 3e do, Télesphore Soucy. 1er accessit, Henri Simard ; 2e do, Wilfrid Carrier ; 3e do, Ulric Brunet. Mentions honorables : Tréflée Delisle, Adolphe Bellisle, Alphonse Blouin, Azarie Bédard, Elzéar Drolet, Jules Bigaouette, Louis Bérubé, Pierre Boisseau, Alfred Catellier, Pierre Mathieu, Jean-Baptiste Derome, Arthur Smith, Eugène Côté, Charles Guérin, Achille Dussault, Joseph de Villers, Oscar Lessard, Arthur Huot.

Narration française.—1er prix, Adalbert Guillot ; 2e do, Adjutor Rivard ; 3e do, Henri Simard. 1er accessit, Alphonse Blouin ; 2e do, Joseph de Villers ; 3e do, Ulric Brunet.

Version latine.—1er prix, Adjutor Rivard ; 2e do, Télesphore Soucy ; 3e do, Adalbert Guillot. 1er accessit, Louis Bérubé ; 2e do, Wilfrid Carrier ; 3e do, Tréflée Delisle.

Thème latin.—1er prix, Télesphore Soucy ; 2e do, Adalbert Guillot ; 3e do, Henri Simard. 1er accessit, Tréflée Delisle ; 2e do, Adjutor Rivard ; 3e do, Azarie Bédard.

Version grecque.—1er prix, Adalbert Guillot ; 2e do, Télesphore Soucy ; 3e do, Adjutor Rivard. 1er accessit, Alfred Catellier ; 2e do, Louis Bérubé ; 3e do, Adolphe Bellisle.

Thème grec.—1er prix, Télesphore Soucy ; 2e do, Adjutor Rivard ; 3e do, Tréflée Delisle. 1er accessit, Adalbert Guillot ; 2e do, Wilfrid Carrier ; 3e do, Henri Simard.

Vers latins.—1er prix, Henri Simard ; 2e do, Télesphore Soucy ; 3e do, Adalbert Guillot. 1er accessit, Oscar Lessard ; 2e do, Adjutor Rivard ; 3e do, Ulric Brunet.

Arithmétique.—1er prix, Jean-Baptiste Derome ; 2e do, Pierre Mathieu ; 3e do, Azarie Bédard. 1er accessit, Henri Simard ; 2e do, Adalbert Guillot ; 3e do, Wilfrid Carrier.

Histoire du Moyen-âge.—1er prix, Adalbert Guillot ; 2e do, Henri Simard ; 3e do, Ulric Brunet. 1er accessit, Alphonse Blouin ; 2e do, Joseph de Villers ; 3e do, Wilfrid Carrier.

Exercices anglais.—1er prix, Paul Carbray ; 2e do, William Scully ; 3e do, Adjutor Rivard. 1er accessit, Tréflée Delisle ; 2e do, Henri Simard ; 3e do, Louis Bérubé.

Récitation anglaise.—1er prix, Adjutor Rivard ; 2e do, Adalbert Guillot ; 3e do, Tréflée Delisle. 1er accessit, Jules Bigaouette ; 2e do, Henri Simard ; 3e do, Wilfrid Carrier.

Instruction religieuse.—1er prix, Adalbert Guillot ; 2e do, Télesphore Soucy ; 3e do, Henri Simard. 1er accessit, Adjutor Rivard ; 2e do, Jean-Baptiste Derome ; 3e do, Tréflée Delisle ; 4e do, Azarie Bédard.

QUATRIÈME.

Excellence.—1er prix, Pierre Hébert ; 2e do, Pierre Bouffard ; 3e do, Elzéar Faguy. 1er accessit, Napoléon Gariépy ; 2e do, Joseph Cinq-Mars ;

3e do, François Hardy ; 4e do, Pierre Godbout. Mentions honorables : Elie Fortier, Edmond Taschereau, Richard Alleyn. Arthur Simard, Hugh O'Farrell, John Brennan, Wenceslas Lacroix, Eugène Pâquet ,Louis Duchesneau. Eutrcfe Langlois, Gaudiose Léteau, Arthur Marcotte, Michael O'Keefe, Alphonse Kérouac, Charles Archer, Arthur Lachance, Michel Lambert, Ezear Dion, François Cloutier, Docile Brousseau, Narcisse Grégoire.

Version latine —1er prix. Pierre Bouffard ; 2e do, Elzéar Faguy ; 3e do, Pierre Godbout. 1er accessit, Elie Fortier ; 2e do, Pierre Hebert ; 3e do, Richard Alleyn ; 4e do, Hugh O'Farrell.

Thème latin —1er prix, Elzéar Faguy ; 2e do, François Hardy ; 3e do, Pierre Hebert. 1er accessit, Joseph Cinq-Mars ; 2e do, Pierre Bouffard ; 3e do, Napoléon Gariépy ; 4e do, Richard Alleyn.

Langue grecque —1er prix, Pierre Hebert ; 2e do, Arthur Simard ; 3e do, Pierre Godbout. 1er accessit, Joseph Cinq-Mars ; 2e do, Pierre Bouffard ; 3e do, Napoléon Gariépy ; 4e do, Richard Alleyn.

Vers latins.—1er prix, Pierre Bouffard ; 2e do, Eugène Pâquet ; 3e do, Arthur Simard. 1er accessit, Pierre Hébert ; 2e do, Joseph Cinq-Mars ; 3e do, Napoléon Gariépy ; 4e do, Pierre Renaud.

Arithmétique. – 1er prix, Napoléon Gariépy ; 2e do, Pierre Hébert ; 3e do, Pierre Bouffard 1er accessit, John Brennan ; 2e do, Eugène Pâquet ; 3e do, Elie Fortier ; 4e do, Louis Duchesneau

Géographie.—1er prix, Pierre Hébert ; 2e do, Narcisse Grégoire ; 3e do, Pierre Bouffard. 1er accessit, Eugène Pâquet ; 2e do, Napoléon Gariépy ; 3e do, Eutrope Langlois ; 4e do, François Hardy.

Histoire romaine.—1er prix, Pierre Bouffard ; 2e do, Eugène Pâquet : 3e do, Pierre Hébert. 1er accessit, Elzéar Faguy ; 2e do, Edmond Taschereau ; 3e do, Napoléon Gariépy ; 4e do, Hugh O'Farrell.

Exercices anglais.—1er prix, Michael O'Keefe ; 2e do, Hugh O'Farrell ; 3e do, Richard Alleyn. 1er accessit, ohn Brennan ; 2e do, Eutrope Langlois ; 3e do, Edmond Taschereau ; 4e do, Elie Fortier.

Recitation anglaise.—1er prix, John Brennan ; 2e do, Pierre Hébert ; 3e do, Edmond Taschereau. 1er accessit, Elie Fortier ; 2e do, François Hardy ; 3e do, Eutrope Langlois ; 4e do, Elzéar Faguy,

Instruction religieuse —1er prix, Pierre Hébert ; 2e do, Eutrope Langlois ; 3e do, Napoleon Gariépy. 1er accessit, John Brennan ; 2e do, François Cloutier ; 3e do, Pierre Godbout ; 4e do, Gaudiose Léteau.

CINQUIÈME.

Excellence.—1er prix, Philéas Fillion ; 2e do, Zéphirin Audet. 1er accessit, Albert Jobin ; 2e do, Philippe Paradis ; 3e do, Edouard Pâquet. Mentions honorables ; Michel Blais, Eugène Frenette, Thomas Côté, Benjamin Lépine, Alfred Myrand, Hégésippe Dorion.

Version latine —1er prix, Philéas Fillion ; 2e do, Philippe Paradis. 1er accessit, Zephirin Audet ; 2e do, Albert Jobin ; 3e do, Edouard Pâquet.

Thème latin.—1er prix, Philéas Fillion ; 2e do, Zéphirin Audet. 1er accessit, Michel Blais ; 2e do, Albert Jobin ; 3e do, Edouard Pâquet.

Exercices français.—1er prix, Philéas Fillion ; 2e do, Edouard Pâquet. 1er accessit, Zephirin Audet ; 2e do, Albert Jobin ; 3e do, Michel Blais.

Histoire de la Grèce.—1er prix, Albert Jobin ; 2e do, Octave Talbot. 1er accessit, Jules Lortie ; 2e do, Philippe Paradis ; 3e do, Zéphirin Audet.

Géographie —1er prix, Octave Talbot ; 2e do, Philéas Fillion. 1er accessit, Eugène Frenette ; 2e do, Thomas Côté ; 3e do, Albert Jobin.

Exercices anglais.—1er prix, Albert Jobin ; 2e do, Edouard Pâquet. 1er accessit, Zéphirin Audet ; 2e do, Michel Blais ; 3e do, Philippe Paradis.

Récitation anglaise.—1er prix, Philéas Fillion : 2e do, Edouard Pâquet. 1er accessit, Zéphirin Audet ; 2e do, Philippe Paradis ; 3e do, Eugène Frenette.

Arithmétique.—1er prix, Philéas Fillion ; 2e do, Philippe Paradis. 1er accessit, Zéphirin Audet ; 2e do, Albert Jobin ; 3e do, Edouard Pâquet.

Tenue des livres.—1er prix, Philippe Paradis ; 2e do, Zéphirin Audet. 1er accessit, Philéas Fillion ; 2e de, Edouard Pâquet ; 3e do, Albert Jobin.

Mémoire.—1er prix, Eugène Frenette ; 2e do, Hégésippe Dorion. 1er accessit, Philéas Fillion ; 2e do, Zéphirin Audet ; 3e do, Philippe Paradis.

Instruction religieuse.—1er prix, Alfred Myrand ; 2e do, Edouard Pâquet. 1er accessit, Michel Blais ; 2e do, Philippe Paradis ; 3e do, Philéas Fillion.

MÉTHODE.

(*Seconde division de la Cinquième.*)

Excellence.—1er prix, Joseph Veilleux ; 2e do, Cyrille Delâge. 1er accessit, Télesphore Ouellet ; 2e do, Alfred Lortie ; 3e do, Alonzo Lemay. Mentions honorables : Jules Dorion, Télesphore Martel, Odilon Dupuis, Joseph Leclerc, Philippe Grenier, George Turcot, Robert Paradis, Napoléon Frenette, Daniel McAvoy.

Version latine.—1er prix, Joseph Veilleux ; 2e do, Alonzo Lemay. 1er accessit, Cyrille Delâge ; 2e do, Théophile Ouellet ; 3e do, Robert Paradis.

Thème latin.—1er prix, Joseph Veilleux ; 2e do, Alonzo Lemay. 1er accessit, Cyrille Delâge ; 2e do, Alfred Lortie ; 3e do, Jules Dorion.

Exercices français.—1er prix, Joseph Veilleux ; 2e do, Alonzo Lemay. 1er accessit, Théophile Ouellet ; 2e do, Cyrille Delâge ; 3e do, Jules Dorion.

Histoire de la Grèce.—1er prix, Napoléon Noël ; 2e do, Théophile Ouellet. 1er accessit, Napoléon Frenette ; 2e do, Philippe Grenier ; 3e do, Cyrille Delâge.

Géographie.—1er prix, Cyrille Delâge ; 2e do, Joseph Veilleux. 1er accessit, Joseph Leclerc ; 2e do, Alfred Lortie ; 3e do, Philippe Grenier.

Exercices anglais.—1er prix, Joseph Veilleux ; 2e do, Cyrille Delâge. 1er accessit, George Turcot ; 2e do, Théophile Ouellet ; 3e do, Alfred Lortie.

Récitation anglaise.—1er prix, Philippe Grenier ; 2e do, George Turcot. 1er accessit, Cyrille Delâge ; 2e do, Théophile Ouellet ; 3e do, Jules Dorion.

Arithmétique.—1er prix, Philippe Grenier ; 2e do, Alfred Lortie. 1er accessit, Télesphore Martel ; 2e do, Théophile Ouellet ; 3e do, Cyrille Delâge.

Tenue des livres.—1er prix, Alfred Lortie ; 2e do, Joseph Veilleux. 1er accessit, Cyrille Delâge ; 2e do, Télesphore Martel ; 3e do, Odilon Dupuis.

Mémoire.—1er prix, Cyrille Delâge ; 2e do, Alfred Lortie. 1er accessit, Philippe Grenier ; 2e do, Télesphore Martel : 3e do, Philippe Edge.

Instruction religieuse.—1er prix, Théophile Ouellet ; 2e do, Cyrille Delâge. 1er accessit, Philippe Grenier ; 2e do, Odilon Dupuis ; 3e do, Paul Mercier.

SIXIÈME.

Excellence.—1er prix, Albert Giroux ; 2e do, Léon Dassylva. 1er accessit, Arthur Lessard ; 2e do, Jules Kérouac ; 3e do, Pierre Laprise. Mentions honorables : Albert Lemay, Philippe Collet.

Version latine.—1er prix, Léon Dassylva ; 2e do, Albert Giroux. 1er accessit, Pierre Laprise ; 2e do, Arthur Lessard ; 3e do, Jules Kérouac.

Thème latin.—1er prix, Albert Giroux ; 2e do, Léon Dassylva. 1er accessit, Arthur Lessard ; 2e do, Jules Kérouac ; 3e do, Pierre Laprise.

Exercices français.—1er prix, Albert Giroux ; 2e do, Léon Dassylva. 1er accessit, Albert Lemay ; 2e do, Arthur Lessard ; 3e do, Jules Kérouac.

Arithmétique.—1er prix, Philippe Collet ; 2e do, Alfred Fréchette. 1er accessit, Pierre Laprise ; 2e do, Arthur Lessard ; 3e do, Alphonse Ginchereau.

Histoire ancienne.—1er prix, Albert Giroux ; 2e do, Léon Dassylva. 1er accessit, Philippe Collet ; 2e do, Alfred Fréchette ; 3e do, Arthur Lessard.

Géographie.—1er prix, Arthur Lessard ; 2e do, Odilon Berrouard. 1er accessit, Jules Kérouac ; 2e do, Alfred Fréchette ; 3e do, Marc Lemieux.

Exercices anglais.—1er prix, Pierre Laprise ; 2e do, Henri Blanchet. 1er accessit, Ignatius Sharples ; 2e do, Albert Giroux ; 3e do, Arthur Dugal.

Récitation anglaise.—1er prix, Jules Kérouac ; 2e do, Pierre Laprise. 1er accessit, Léon Dassylva ; 2e do, Ignatius Sharples ; 3e do, Albert Giroux.

Mémoire.—1er prix, Léon Dassylva ; 2e do, Arthur Lessard. 1er accessit, Jules Kérouac ; 2e do, Albert Giroux ; 3e do, Alfred Fréchette.

Instruction religieuse.—1er prix, Arthur Lessard ; 2e do, Alfred Fréchette. 1er accessit, Jules Kérouac ; 2e do, Léon Dassylva ; 3e do, Alphonse Ginchereau.

SEPTIÈME.

Excellence.—1er prix, Frédéric Boulanger ; 2e do, Albert Lesage ; 3e do, Théophile Fortin. 1er accessit, Léon Richard ; 2e do, Frédéric Smith ; 3e do, Arthur Lacasse. Mentions honorables : Léon Fiset, Edmond Bolduc, Alfred Poirier, Salluste Pelletier, Arthur Bonneville, Louis Fiset, Louis Couture, Jules Frenette, Alfred Paré, Arthur Pelletier, Charles Boisvert, Eudore Chouinard, Aldéric Pariseault.

Version latine.—1er prix, Théophile Fortin ; 2e do, Octave Bélanger ; 3e do, Fréderic Boulanger. 1er accessit, Albert Lesage ; 2e do, Charles Gosselin ; 3e do, Léon Fiset.

Thème latin.—1er prix, Frédéric Boulanger ; 2e do, Frédéric Smith ; 3e do, Théophile Fortin. 1er accessit, Léon Richard ; 2e do, Albert Lesage ; 3e do, Louis Couture.

Exercices français.—1er prix, Frédéric Boulanger ; 2e do, Léon Richard ; 3e do, Arthur Lacasse. 1er accessit, Théophile Fortin ; 2e do, Albert Lesage ; 3e do, Alfred Poirier.

Arithmétique.—1er prix, Frédéric Boulanger ; 2e do, Alfred Poirier ; 3e do, Salluste Pelletier. 1er accessit, Arthur Bonneville ; 2e do, Albert Lesage ; 3e do, Charles Boisvert.

Exercices anglais.—1er prix, Léon Fiset ; 2e do, Fréderic Boulanger ; 3e do, Charles Boisvert. 1er accessit, Albert Lesage ; 2e do, Frédéric Smith ; 3e do, Arthur Lacasse.

Récitation anglaise.—1er prix, Charles Boisvert ; 2e do, Léon Fiset ; 3e do, Frédéric Boulanger. 1er accessit, Albert Lesage ; 2e do, Louis Lemoine ; 3e do, Frédéric Smith.

Mémoire.—1er prix, Frédéric Boulanger ; 2e do, Théophile Fortin ; 3e do, Albert Lesage. 1er accessit, Jules Frenette ; 2e do, Léon Richard ; 3e do, Louis Couture.

Instruction religieuse.—1er prix, Louis Couture ; 2e do, Alfred Paré ; 3e do, Salluste Pelletier. 1er accessit, Charles Gosselin ; 2e do, Octave Bélanger ; 3e do, Edmond Bolduc.

HUITIÈME.

Langue française.—1er prix, Arthur Turcot ; 2e do, Edmond Pâquet. 1er accessit, Alexandre Lemieux ; 2e do, Alfred Prendergast ; 3e do, Edmond Rouillard.

Mémoire.—1er prix, Arthur Turcot ; 2e do, Alexandre Lemieux. 1er accessit, Edmond Pâquet ; 2e do, Alphonse Fournier ; 3e do, Aristide Blais.

Arithmétique—1er prix, Alexandre Lemieux ; 2e do, Edmond Pâquet. 1er accessit, Alfred Prendergast ; 2e do, Alphonse Labrecque ; 3e do, Alphonse Fournier.

Langue anglaise—1er prix, Alexandre Lemieux ; 2e do, Edward Barden. 1er accessit, Edmond Pâquet ; 2e do, Omer Michaud ; 3e do, Eugène Blais.

Instruction religieuse—1er prix, Alexandre Lemieux ; 2e do, Arthur Turcot. 1er accessit, Arthur Gingras ; 2e do, Alphonse Fournier ; 3e do, Ovide Godbout.

DESSIN.

1er prix, Pierre Hébert ; 2e do, Philippe Edge. 1er accessit, Joseph Verret ; 2e do, Eugène Frenette.

Prix Lorne.

Médailles offertes par Son Excellence le Gouverneur-Général pour un concours sur la *Philosophie* entre les élèves de Philosophie de première année.

Médaille d'argent.—Cyrias Roy.
Médaille de bronze.—Joseph Simard.

Prix extraordinaire de Mathématiques.

Offert par un insigne bienfaiteur pour un concours entre les élèves de la classe de *Mathématiques.*

Omer Beaubien.

Conditions du Petit Séminaire.

PENSIONNAIRES.

1. L'année scolaire est de dix mois, et se divise en trois termes pour le paiement de la pension.

Le prix de la pension pour une année est de	$100.00
Le loyer du lit sans les couvertures.....	2.40
Médecin (remèdes non inclus)	1.00
Total	$103.40

Ces $103.40 *doivent* être *payées d'avance*, comme suit :

$36.70 le jour de l'entrée des élèves,
33.35 le 10 décembre,
33.35 le 20 mars.

$103.40

Les élèves à l'infirmerie, quand ils y prenuent leurs repas, ont à payer en sus $0.10 par jour.

N. B.—On ne déduit rien sur le premier terme en faveur de ceux qui arrivent moins d'un mois après l'entrée des élèves ; et après qu'un élève est entré, on ne fait aucune remise pour une absence de moins de deux mois consécutifs.

2. Tous les pensionnaires doivent porter l'habit du collège qui consiste en un capot de drap bleu avec nervures blanches, et une ceinture de laine verte. Le capot doit descendre un peu plus bas que le genou, et M. le Directeur est autorisé à interdire ceux qui n'ont pas la longueur exigée. Chaque élève doit avoir deux capots, autant que posstble, dès le commencement de l'année, afin de ne pas être sans uniforme lorsque quelque accident nécessite une réparation. En été, la coiffure est une casquette de même couleur et de même étoffe que le capot, portant une nervure blanche. Pour les sorties à la campagne et aux récréations de la cour, on *tolère* un chapeau de paille. En hiver, le bas de la casquette est revêtu d'une bande d'Astrakan ou de mouton. Le pardessus d'hiver, les gants ou mitaines et les chaussures sont au choix des parents.

3. Les effets que les parents doivent fournir à leurs enfants pensionnaires, outre les habits, sont : une valise ou un coffre ou un petit meuble pour mettre leur linge, des draps, des couvertures de lit, un couvre-pieds, des taies d'oreiller, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du cirage et des brosses à souliers, des claques en caoutchouc, une brosse pour les habits. Pour le réfectoire, il faut des serviettes, un couteau, une fourchette, une cuillère à soupe à dessert et un verre ou un gobelet.

4. Tous les effets doivent, autant que possible, être marqués en toutes lettres, ou au moins de manière à être facilement reconnus. Le Séminaire ne se tient pas responsable du linge des élèves qui serait égaré ou perdu par suite de la négligence des enfants ou autrement.

5. Le Séminaire fait réparer aux frais des élèves tout dommage fait *malicieusement* ou par une *coupable légèreté*, aux fenêtres, bancs, tables, etc., de la maison.

6. Tous les jours de semaine, il y a parloir de 10 heures à 10.15 A. M., de midi à 1 heure et de 4 à 4.25 P. M. Le dimanche et les jours de fête d'obligation, il n'y a parloir que le midi après le dîner, jusqu'à 1 heure. Les jours de congé, généralement le jeudi, les parloirs sont ouverts de 9.30 à 10.15 A. M., ainsi que l'après-midi depuis le dîner jusqu'à 5 heures. Les parents seulement et ceux qui ont quelque raison spéciale, sont admis à voir les élèves, et tous sont priés de se conformer scrupuleusement aux heures indiquées plus haut.

7. Les élèves ont à leur disposition une bibliothèque où ils peuvent trouver, moyennant $0.10 par mois payables d'avance, tous les livres de lecture dont ils ont besoin. De plus, il y a dans la maison, un dépôt où se vendent les livres de classe, le papier et les autres articles nécessaires pour les études ; on vend *toujours* et *seulement* au comptant Les pensionnaires ne doivent apporter avec eux que leurs livres de piété, de classe ou de prix. Il ne leur est pas permis d'en avoir d'autres, sans l'autorisation de M. le Directeur.

8. Les élèves devront présenter leur billet de Procure à M. le Directeur qui leur en donnera un *lui-même* pour le Maître de Salle.

EXTERNES.

1. On n'admet généralement comme externes que les jeunes gens de la ville. Les autres ne sont admis que rarement, avec une autorisation expresse qui peut toujours être revoquée ; et l'on exige qu'ils demeurent chez quelque proche paremt qui puisse surveiller leur conduite.

2. L'année scolaire se compose de dix mois environ. Les externes doivent payer $14.00 par année, comme suit :

$4.00, la veille de l'ouverture des classes ;
$5.00, le 10 décembre ;
$5.00, le 20 mars.

3. Pour être admis en classe au commencement de chaque terme, les externes devront présenter au professeur un billet de la procure attestant que la contribution a été payée.
On ne déduit rien en faveur de ceux qui arrivent après le commencement d'un terme et l'on ne fait aucune remise à ceux qui sortent du Séminaire dans le cours d'un terme, *pour une raison quelconque*.

4. Tous les externes, excepté ceux des classes inférieures à la Sixième, sont *rigoureusement* tenus, toutes les fois qu'ils sortent de chez eux, de porter l'habit du collège, qui consiste en un capot ou tunique de drap bleu avec nervures blanches, une ceinture de laine verte, et une casquette de même étoffe et de même couleur que le capot, portant aussi une ner-

vure blanche. Sortir sans cet uniforme est une faute grave et un cas exclusif.

5. Les sorties du soir, après le jour tombé, sont interdites aux externes, excepté en compagnie de leur père, ou mère, ou tuteur, et seulement pour les réunions de famille ou pour quelque service que les parents exigeraient d'eux. Il leur est par conséquent défendu d'aller au théâtre, aux ronds à patiner, etc, etc.

6 Ils ne peuvent s'abonner à aucune bibliothèque, ou cabinet de lecture, ou société instructive ou amusante, ni faire partie d'un club quelconque, ni former entre eux de société, sans une permission expresse.

7. Les externes ont tous les jours des devoirs à faire chez eux et des leçons à apprendre. Les parents doivent veiller soigneusement à ce que leurs enfants s'acquittent avec toute l'exactitude possible de la tâche imposée pour la classe suivante. Le temps à consacrer à l'étude chaque jour devrait être le même pour les externes que pour les pensionnaires, c'est-à-dire 3½ heures depuis la classe de l'après-midi jusqu'à celle du matin, et 2 heures depuis la classe du matin jusqu'à celle de l'après-midi. Dans ce dernier cas, il y a exception pour les classes inférieures à la Quatrième, qui ne peuvent avoir qu'une heure d'étude, la classe du matin finissant pour eux à 11¼ heures.

8. Ils doivent assister à la messe de communauté, qui a lieu à 7½ heures à la chapelle du Séminaire et qui est suivie de la classe. Ils sont aussi obligés d'assister au catéchisme qui a lieu tous les dimanches à 1¼ heure et qui est suivi du sermon et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Si une raison grave les empêche de venir à la messe ou au catéchisme ou en classe, ils doivent à leur retour présenter à M. le Directeur un billet signé de leurs parents ou tuteur faisant connaître la cause et la *durée* de leur absence.

9. Les externes sont tenus d'assister à la grand'messe les dimanches et fêtes dans leurs églises respectives et de même aux vêpres chaque fois qu'il n'y a pas de catéchisme au séminaire. Ils doivent se confesser au moins tous les quinze jours, à un prêtre du Séminaire ; il n'y a d'exception que pour les élèves de Septième et de Huitième, qui ne sont obligés de se confesser que tous les mois.

10. Il est défendu aux externes de fumer en dehors de leur domicile.

11. Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants aient toujours les livres, cahiers, atlas etc., requis pour la classe où il se trouvent.

N. B.—On exigera strictement l'exécution de ce règlement ; les parents sont priés d'y voir.

OMISSION.

Dans la liste des Docteurs ès Lettres, page 62, ajouter, à la date 1881 : M. Cyrille-Etienne Legaré, Vic. Gén.

TABLE DES MATIÈRES.

	Page
Calendrier	3
Cardinal Protecteur et Conseil Supérieur	9
Personnel de l'Université	11
Faculté de Théologie	13
Faculté de Droit	16
Faculté de Médecine	19
Faculté des Arts	23
Elèves et étudiants durant l'année 1882-83	25
Faculté de Théologie	25
Faculté de Droit	30
Faculté de Médecine	33
Faculté des Arts	35
Grands Séminaires affiliés	37
Collèges affiliés	38
Cours des Facultés durant l'année 1883-84	39
Cours de la faculté de Théologie, à Québec	39
Cours de la faculté de Théologie, à Montréal	40
Cours de la faculté de Droit, à Québec	42
Cours de la faculté de Droit, à Montréal	43
Cours de la faculté de Médecine, à Québec	43
Cours de la faculté de Médecine, à Montréal	46
Cours de la faculté des Arts, à Québec	48
Ordre suivant lequel les cours doivent être suivis	49
Gradués de l'Université Laval, depuis sa fondation jusqu'à juillet 1883.	50
Bacheliers	50
Maîtres ou Licenciés	59
Docteurs	62
Lauréats du Prix du Prince de Galles, *Arts*	65
Lauréats du Prix extraordinaire Sewell, *Médecine*	68
Lauréats du Prix Morrin, *Médecine*	68
Lauréats des Médailles Lorne, *Droit*	68
Lauréats du Prix Tessier, *Droit*	68
Dons faits à l'Université Laval pendant l'année 1882-83	69
L'année académique 1882-83	77
I. Ouverture des cours	77
II. Rapport du Recteur pour l'année académique 1882-83	79

PAGE

III. Décret de Sa Sainteté Léon XIII en date du 27 février 1883 82
IV. Mandement de Mgr l'Archevêque de Québec à l'occasion du décret de Léon XIII 84
V. Extrait du Mandement de Mgr de Montréal en date du 25 mars 1883 87
VI. Mandement de Mgr de Montréal en date du 27 juillet 1883 88
Notice biographique : le Revd. M. Michel Forg es 92
L'Université Laval 95
Organisation de l'enseignement 96
Faculté de Théologie 96
Faculté de Droit 98
Enseignement 98
Prix dans la faculté de Droit 99
Faculté de Médecine 100
Enseignement 100
Degrés 102
Prix dans la faculté de Médecine 103
Equivalence accordée par le Collège Royal des Chirurgiens de Londres 104
Faculté des Arts 104
Enseignement 104
Degrés dans la faculté des Arts 105
Prix dans la faculté des Arts 107
Bibliothèque 108
Discipline 108
Dispositions générales 108
Conduite à l'Université 110
Règlement du Pensionnat, à Québec 111
Déboursés que les élèves ont à faire, année 1883-84 113
Pension au Pensionnat, à Québec 113
Prix des cours 113
Prix des Diplômes 114

Séminaire de Québec (1882-83) III
Grand Séminaire V
Conditions du Grand Séminaire VIII
Petit Séminaire IX
Elèves du Petit Séminaire (1882-83) XI
Distribution des Prix au Petit Séminaire le 25 juin 1883 XIX
Conditions du Petit Séminaire XXVI
Table des matières XXIX